

60002 2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem qua, in homine venerabilis, in
urbibus, monumentis sacra est.

PLINUS LE JEUNE; liv VIII; épit XIV.

TOME SIXIÈME.



ON SOUSCRIT :

SOISSONS,
à la librairie de
LALANCE.

PARIS,
à la librairie archéologique de
VICTOR DIDRON,
Rue Hautefeuille, 43.

MDCCLII.



Per 8° 100 17

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.



PREMIÈRE SÉANCE.

Lundi 3 Janvier 1852.

Présidence de M. de Laprairie.

A deux heures, M. le président ouvre la séance, et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Le volume contenant les procès-verbaux de nos séances, ainsi que les notices et travaux divers des membres de la Société pendant l'année 1851, va paraître incessamment ; il dépassera d'une ou deux feuilles d'impression les volumes précédents ; il contiendra en outre un plus grand nombre de dessins. Plusieurs planches reproduiront les sceaux intéressants dont les empreintes ont été offertes à la Société par M. Périn. Une autre planche d'une très-belle exécution accompagnera le travail de M. Watelet sur les coquillages fossiles du Soissonnais, et deux jolies lithographies dues au crayon de M. Betheder, la notice de MM. Vuillefroy et Parizot sur

le dolmen de Vauxrezis. Je ne parle pas des autres dessins, parce qu'ils ont moins d'importance.

L'usage que j'ai adopté de faire dans la séance de janvier, une revue rapide des travaux de la Société pendant l'année qui a précédé ayant paru recevoir votre approbation, je vais encore aujourd'hui mettre sous vos yeux le tableau des divers objets dont nous avons eu à vous occuper en 1851.

Dans sa première séance, la Société a entendu la lecture et a approuvé la rédaction de la lettre que la commission du musée avait adressée au maire et au conseil municipal de Soissons, pour obtenir la création de cet établissement, complément nécessaire de la bibliothèque de la ville. Cette pétition, dans laquelle M. Décamp, rapporteur de la commission, avait heureusement réuni tous les motifs qui appelaient cette nouvelle création, a eu un succès complet. Vous savez en effet que sur la proposition de M. Petit-Didier, alors maire de Soissons, le conseil municipal s'est empressé d'obtempérer au vœu de la Société, et j'ai pu répondre à la circulaire de M. le ministre de l'intérieur sur les musées des départements, qu'il en existait un à Soissons, et en même temps demander que nous fussions compris dans les distributions d'objets d'art qui sont faites chaque année par le gouvernement. Nos collections ne sont pas considérables jusqu'à présent; mais nous avons l'espérance qu'elles vont s'augmenter rapidement, maintenant qu'on sait qu'il existe un dépôt public où elles sont spécialement recueillies.

Dans la même séance, M. l'abbé Daras a donné la description d'un charmant ivoire sculpté ayant servi autrefois de couverture à un livre d'heures. Le même membre a dit quelques mots d'une inscription romaine trouvée à Nizy-le-Comte; et il a fait plus en obtenant, pour notre musée, la pierre parfaitement conservée qui

porte l'inscription. La Société lui doit donc de vifs remerciements.

Vous vous rappelez, Messieurs, que l'opposition du fermier qui exploite les terres du rayon d'Arlaines nous a empêchés de continuer cet automne les fouilles que nous avions précédemment entreprises sur cet emplacement romain. M. l'abbé Pécheur n'a pu alors compléter l'excellent rapport qu'il nous a fait sur nos découvertes ; quelque incertitude continue à régner par conséquent sur la destination des nombreuses substructions que nos fouilles ont mises à jour. A ce rapport ne se borne pas la part de M. l'abbé Pécheur dans le volume de 1851. Il l'a enrichi de la biographie de Lesur, travail aussi bien écrit que sagement pensé.

MM. Parizot et de Vuillefroy ayant lu à la Société des notes nombreuses et importantes qu'ils voulaient ajouter à leur intéressante notice sur le dolmen de Vauxrezis, il a été décidé que la notice elle-même serait réimprimée et insérée avec son complément dans le Bulletin de la Société.

M. Watelet, qui s'est livré à des recherches multipliées sur la géologie du Soissonnais, nous a donné dans un travail que vous avez su apprécier, la description d'un grand nombre de coquilles inédites.

Il appartenait à M. Betbeder de parler de la peinture sur verre ; aussi nous a-t-il donné une notice intéressante sur les anciens vitraux et une description des nouveaux vitraux qu'il a appelés mosaïques, et dont il est l'inventeur. Cette découverte lui fait honneur, et la Société ne peut que l'encourager dans ses essais.

L'étude des sceaux du moyen-âge est un sujet dont on s'était peu occupé jusqu'ici ; nous devons remercier M. Périn d'avoir joint aux empreintes qu'il a offertes à la Société, une description détaillée de ces sceaux qui tous se rapportent au pays.

M. Clouet, membre correspondant, a envoyé un nouveau rapport sur les fouilles de Champlieu, avec un grand nombre de dessins représentant les sculptures qui ont été découvertes.

M. Delbarre plusieurs notices sur l'église d'Azy, celle de Nogentel et celle d'Essomes, et quelques renseignements sur les villages de Bonneil, Chézy et Verdilly.

M. de Saint-Vincent la description d'une monnaie d'un comte de Soissons.

De mon côté, j'ai fourni quelques notes sur les vitraux de la cathédrale de Soissons, sur des médailles envoyées par un jeune instituteur de l'arrondissement et sur des peintures sur cuir conservées au château de Rozières.

Nous avons aussi reçu de personnes attachées à la Société des travaux qui n'ont été insérés dans notre Bulletin que par extrait ; de M. Leroux, de Corbeny, des réflexions sur les avantages des études archéologiques ; de M. Bryois des renseignements sur les titres de la baronnie de Pierrepont et sur des signatures ou marques d'ouvriers ; et de M. Fournaise, instituteur à Roucy, la description d'un cimetière antique.

Si, à la revue que je viens de faire des travaux qui sont entrés dans notre Bulletin, on ajoute la correspondance et les discussions que différentes questions ont soulevées, on aura une idée exacte de ce qui compose notre volume de 1851. J'oubliais cependant, Messieurs, de vous rappeler que la fondation d'un musée à Soissons n'était pas le seul résultat heureux obtenu par l'intervention de la Société. Les dégradations et les mutilations dont les tours de Saint-Jean-des-Vignes ont eu à souffrir, nous ont décidés à nommer une commission que vous avez chargée d'aller les constater sur les lieux. A la suite de la visite de la commission, M. l'abbé Poquet, notre secrétaire, a rédigé un rapport qui a été adressé à M. le ministre de l'intérieur, et je viens d'apprendre à l'instant

que le ministre faisant droit à nos plaintes, a prescrit au maire de Soissons de prendre immédiatement toutes les mesures propres à empêcher, à l'avenir, de pareils actes de vandalisme.

De cet exposé, vous avez conclu, Messieurs, que la Société continue d'un pas sûr et régulier la marche qu'elle s'était tracée dès son début, que même elle a à se féliciter cette année de deux résultats importants dûs à son initiative. Permettez-moi cependant de vous le dire, nous pourrions encore faire mieux et plus ; chacun de nous, sans forcer ses goûts et sans changer le sujet ordinaire de ses recherches et de ses travaux, pourrait en effet fournir une part un peu plus forte de matériaux à l'histoire complète du beau pays que nous habitons, à l'histoire de ses monuments, à l'histoire de ses hommes célèbres, à l'histoire de son église et de ses évêques, à l'histoire de ses sciences, de ses arts et de sa littérature. Et sous tous ces rapports ne reste-t-il pas immensément à faire. Tous vos monuments sont-ils classés et décrits ? Les quelques mots qu'on trouve dispersés dans différents ouvrages sur les hommes remarquables du pays peuvent-ils s'appeler de véritables biographies ? Sait-on ce qu'a été l'agriculture aux différents siècles depuis les Suessons qui, au dire de César, avaient des champs très-fertiles et très-bien cultivés, jusqu'à notre époque de progrès ? Connaissons-nous la circonscription exacte de l'ancien Soissonnais ? Que savons-nous sur les divers patois qui se parlaient dans notre pays ? Le temps ne presse-t-il pas pour pouvoir en recueillir les derniers débris ? Nous a-t-on raconté les usages, les statuts des différents corps de métiers, source abondante de récits remplis d'intérêt ? Trouvons-nous indiqués quelque part d'une manière un peu certaine les lieux témoins de batailles ou d'autres évènements importants ?

Vous voyez, Messieurs, tout ce qui nous reste à faire ;

espérons que notre société pourra, avec le temps, le réaliser.

M. Suin, trésorier de la Société, rend compte des recettes et dépenses de l'année 1851.

M. le président, conformément à l'article 6 des statuts, invite les membres présents à procéder immédiatement au renouvellement du bureau, qui se trouve ainsi composé pour 1852 :

MM. DE LAPRAIRIE, président.
WILLIOT, vice-président.
L'abbé POQUET, secrétaire.
SUIN, trésorier.
DECAMP, vice-secrétaire-archiviste.

OUVRAGES OFFERTS.

Annales de la Société d'agriculture, science, arts et commerce du Puy. Tome xv. In-8°. Premier semestre de 1850.

COMMUNICATIONS.

M. Suin fait remarquer que dans les anciennes gardes-notes ou minutes d'un de ses collègues, il a remarqué la signature d'un nommé Nicolas Poussin, né aux Andelys, mais d'un père Soissonnais. Cette signature est de 1570 à 1580. Cette découverte viendrait à l'appui de ce qui a été avancé par les biographes que la famille des Poussin était originaire du Soissonnais.

Cette communication est un fait bon à recueillir. La Société invite M. Suin à faire de nouvelles recherches, afin d'établir d'une manière certaine la généalogie de ce peintre célèbre.

M. de Laprairie donne communication à la Société du passage d'une lettre qu'il a reçue de M. Decaisne, inspecteur des eaux et forêts à Epernay, relative à une découverte que l'on vient de faire dans cette localité.

« Je veux, mon cher ami, vous dire un mot d'une découverte qui se rapporte à vos occupations de prédilection. M. Moet, en faisant fouiller un terrain dépendant d'une maison de campagne qu'il a fait bâtir près d'Epernay, à mi-côte d'un mamelon, rappelant dans des dimensions moins considérables la position de Laon, a découvert une petite grotte dans laquelle on a trouvé douze squelettes d'hommes placés en rond et adossés contre les parois de la grotte qui présentaient une espèce de saillie propre à maintenir les corps. Au centre, on a rencontré trois petites bouteilles en terre cuite et plusieurs pierres plus ou moins dégrossies de la forme des hachettes celtiques. On peut juger, par l'état de ces silex, de la manière dont ils étaient travaillés.

» On prétend qu'une ouverture par laquelle on n'aurait pu passer qu'en se traînant sur le ventre, semblait indiquer un passage souterrain conduisant à une autre grotte. Cela n'a pu être vérifié, et comme le terrain sur lequel se trouvait la première grotte devait faire partie d'une cour, tout a disparu. »

La Société remercie MM. Decaisne et de Laprairie de cette communication.

M. Daras croit qu'on peut ranger cette découverte au nombre des monuments celtiques ; il remarque une certaine analogie entre cette sépulture et celle signalée à Nogent et à Coucy.

M. le ministre de l'intérieur écrit à M. le maire de la ville pour l'informer qu'il a reçu le rapport de la Société, qui lui signale des dégradations commises aux tours de Saint-Jean-des-Vignes, et l'invite à prendre, de concert avec la Société, les mesures de conservation qu'il croit utiles pour empêcher le renouvellement d'un semblable vandalisme.

La Société pense qu'il faudrait établir, 1° au bas des tours, une balustrade à claire-voie pour empêcher le

stationnement des grosses voitures qui viennent s'abriter sous le porche; 2° fixer une rétribution pour le portier qui serait chargé d'accompagner les visiteurs, et recevoir, à cette occasion, le titre de gardien des tours de Saint-Jean.

M. l'abbé Poquet lit un rapport qu'il a été chargé de faire, pour solliciter du gouvernement la création d'un musée monumental d'architecture du moyen-âge, renfermant une collection de dessins et de reliefs figurant les œuvres les plus importantes de la France monumentale.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

» Les édifices sont à l'art ce que les faits écrits sont à l'histoire; car si les uns sont chargés de conserver à la postérité le souvenir circonstancié des événements accomplis, les autres sont appelés à traduire, sous des formes excessivement variées, les aspirations et les tentatives du génie artistique à toutes les époques.

» Rien donc de plus intéressant que l'étude synthétique de tous ces monuments que nous ont légués les sociétés anciennes comme l'expression la plus haute de leurs croyances, de leur génie et de leurs mœurs. Et nous ne craignons pas de le dire, tout ce qui en facilitera l'examen, une connaissance plus approfondie, sera accepté en France comme une mesure heureuse, propre à favoriser le retour de ces grandes et belles conceptions qui honorent tant à nos yeux les siècles passés.

» Or, c'est pour arriver plus rapidement à ce résultat et dans la vue de populariser de plus en plus la connaissance de ces chefs-d'œuvre, que la société archéologique de Soissons désirerait voir à Paris la création d'un musée d'architecture monumentale du moyen-âge, com-

posé d'une collection de dessins et de reliefs figurant les œuvres les plus importantes de notre France monumentale. La plupart de ces documents précieux, jusqu'ici disséminés de côté et d'autre, n'existent nulle part à l'état de collection et formant un ensemble qui atteste la marche de l'art, ses progrès et même sa décadence. C'est à peine si nos artistes et nos archéologues les plus courageux possèdent un inventaire exact de nos richesses monumentales. Faute de ces rapprochements synoptiques qui permettent de saisir immédiatement les analogies et les différences, les beautés et les imperfections, aucun d'eux n'en peut conserver une idée précise et complète.

» C'est donc pour combler cette lacune si préjudiciable aux études architectoniques, que la Société historique de Soissons émet le vœu que cette collection de dessins soit exécutée aux frais de l'Etat, sous sa direction et par des artistes dont il aura pu apprécier le talent.

» Mais, comme le dessin, quelle que soit d'ailleurs sa perfection, reste toujours à une immense distance du relief qui peut accuser jusqu'aux moindres détails et en rendre toute la finesse, la Société voudrait voir figurer dans ce musée les monuments les plus importants exprimés d'une manière plastique, afin que l'œil puisse aussitôt en embrasser l'ensemble et juger de l'effet général. C'est souvent à ce procédé qu'ont recours les architectes les plus habiles lorsqu'ils veulent donner une idée sensible et se rendre compte de l'effet du monument qu'ils se proposent d'élever. C'est aussi ce qui explique pourquoi le gouvernement fait exécuter ces nombreux moulages en plâtre. Pourquoi n'employerions-nous pas les mêmes procédés, afin de mouler en petit tous les chefs-d'œuvre du moyen-âge ? Ce serait un immense service rendu aux artistes et aux architectes qui auraient, comme par enchantement, sous les yeux, toutes les proportions

d'un monument, ses différents aspects et jusqu'à ses détails les plus fins et les plus délicats.

Le travail si remarquable de M. Betheder nous a convaincus que cette création était possible. Cet artiste est parvenu à reproduire, en cire, un de nos plus grands édifices, les tours de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. Cette œuvre qui ferait honneur à la patience laborieuse d'un bénédictin offre, sur une hauteur de 30 centimètres environ, la façade complète du portail, de la galerie et des deux admirables flèches qui la surmontent. L'artiste, malgré l'exiguité de la matière qu'il avait entre les mains, n'a rien omis. On reconnaît sur sa petite miniature jusqu'aux transformations architecturales les plus plus imperceptibles; les feuillages des chapiteaux, les statues couronnées de leurs dais à jour y sont rendues avec une fidélité incroyable. Saint-Jean viendrait-il à disparaître, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'à l'aide d'un semblable modèle on pourrait le reconstruire. Ajoutons qu'ici on peut procéder avec une précision mathématique, indiquer la saillie des cordons, le développement des chapiteaux, la forme des statues et jusqu'à l'épaisseur de la pierre. La matière dont on s'est servi pour exécuter ce charmant relief a été heureusement choisie, car la flexibilité de la cire, son élasticité et sa ductilité autorisent des corrections et des contours gracieux que ne comporte pas la nature cassante et fragile du plâtre. La cire est donc préférable sous beaucoup de rapports; le seul inconvénient qu'elle présente, c'est de ne pas rendre assez exactement la teinte des monuments, et l'on serait peut-être tenté de reprocher à M. Betheder d'avoir cherché à éviter ce désaccord en colorant son relief d'une poudre d'or, mais ce reproche n'a rien de fondé; l'or ne nuit jamais quand il est bien employé; bientôt l'air en altérant l'éclat de son coloris lui rendra ce ton grisâtre et bistré qui sans doute lui conviendrait mieux.

» La Société exprime donc le désir de voir le gouvernement admettre le projet d'un musée monumental du moyen-âge, renfermant 1^o une collection de dessins représentant tous les principaux monuments de la France, avec leurs coupes, plans et profils ; 2^o une collection de reliefs comprenant seulement les œuvres capitales de la France. Elle exprime de plus le désir que le relief exécuté par M. Betheder soit acquis par l'Etat.

» Si la Société était assez heureuse pour voir sa demande prise en considération, elle recommanderait à M. le ministre l'artiste qui a exécuté le relief des tours de Saint-Jean. M. Betheder, avec sa souplesse du talent dont il a fait preuve, serait appelé à rendre d'éminents services dans cette circonstance. »

La Société décide que ce rapport sera adressé à M. le ministre de l'intérieur et aux principales sociétés savantes, pour les engager à réunir leurs efforts aux siens, afin d'assurer le succès d'une mesure si utile pour les études archéologiques et architecturales.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 1^{er} Février 1852

Présidence de M. Williot.

M. le président informe la Société que le ministre de l'intérieur ayant prié M. le maire de la ville de prendre des mesures de conservation relatives aux flèches de Saint-Jean, on a pensé qu'il serait convenable d'établir un mur d'appui sous l'ouverture du porche, afin d'empêcher le stationnement des grosses voitures et le dépôt de matériaux sous les arcades du portail.

M. Betheder répond qu'il verrait avec peine cette construction, qui aura pour effet de masquer des jours importants qui donnent de l'effet au monument. Ce mur ne pourra d'ailleurs remédier à tous les inconvénients signalés, celui d'empêcher l'accès des grosses voitures dont le passage peut occasionner la mutilation des fines sculptures qui décorent les murs de la façade.

Une discussion s'engage à ce sujet, et la Société priée de manifester son sentiment, déclare à l'unanimité qu'il faudrait se borner à établir une simple barrière à claire

voie d'un mètre de hauteur, qui défendrait toute la façade à deux mètres de distance des murs.

M. Betbeder demande ensuite la parole pour dire quelques mots sur la demande qui a été faite à M. le ministre de l'intérieur, pour la création d'un musée monumental du moyen-âge.

M. Fissiaux voudrait qu'avant de formuler cette demande, on prit des renseignements pour savoir si cette collection de dessins et de reliefs dont on parle n'existe pas. Il croit voir dans la publication que fait en ce moment M. Jules Gailliabaud, une collection analogue à celle que propose la Société.

Un membre fait observer qu'il ne s'agit pas seulement ici d'une collection de dessins représentant nos grands monuments, mais aussi d'une collection de reliefs en cire qui complète par un aspect en quelque sorte réel la vue, les profils et les détails de ces monuments. Quant à la collection de dessins exécutés tous sur une même échelle d'après leur importance et leurs dates respectives, ils n'existent nulle part dans les conditions qui seules permettent des rapprochements, des combinaisons et des études sérieuses.

M. le président demande si le musée soissonnais sera bientôt en état de recevoir les différents dépôts qu'on doit y faire, et si la Société pourra en faire prochainement le lieu de ses séances.

M. Gencourt promet que tout sera terminé pour la prochaine séance.

M. Decamp avertit la Société que par suite de la mort de M. de Saint-Vincent, un de nos membres correspondants, des objets d'art seront mis en vente à Vauxbuin, lieu de sa résidence.

Un membre se plaint de la manière dont on s'occupe de la restauration de l'église d'Urcel; on aurait confié à un maçon non-seulement le nettoyage des sculptures

historiées qui ornent les chapiteaux, mais on lui aurait permis de compléter celles qui ont disparu ou qui auraient souffert de l'injure des temps.

M. Gencourt fait l'exhibition d'une petite statuette en ivoire représentant deux figures d'une même personne ; l'une offre l'image d'une femme, vêtue d'un habit assez élégant, d'une coiffe piquée, tenant un petit chien dans ses bras ; l'autre, dans un état avancé de décomposition, laisse apercevoir des vers qui lui rongent le cou, des lézards qui lui dévorent les seins, et des crapauds qui siègent sur sa tête et plongent dans la cervelle. Une légende se déroule entre les deux figures : *Heelâs me fait il morir !* Au sommet de la tête : *Ecce finem*. Voilà la fin de tout, des richesses, des honneurs, des plaisirs, de la santé, de la jeunesse ; la mort.

La Société étant à la veille de publier un ouvrage extrêmement important pour l'histoire locale, le *Recueil complet de toutes les inscriptions relatives à l'ancien diocèse de Soissons*, depuis les temps gallo-romains jusqu'en 1789, M. l'abbé Poquet, secrétaire de la Société, demande la permission de lire quelques réflexions sur l'importance de ces inscriptions et sur la manière de les recueillir. Il pense que ces observations pourraient être adressées aux membres correspondants sous forme d'instructions, afin de les guider dans le travail qu'ils auront à faire dans l'intérêt de la publication.

INSTRUCTIONS A MM. les Correspondants de la Société archéologique de Soissons sur l'importance des inscriptions et sur la manière de les relever.

§ I. — *Importance des inscriptions.*

MESSIEURS,

Dès son origine, la Société archéologique de Soissons

a compris que sa mission ne devait pas se borner à faire connaître seulement les grands édifices que notre département possède et dont il s'enorgueillit à juste titre; mais elle a regardé comme un de ses devoirs les plus importants, celui de sauver de l'oubli le plus mince souvenir historique à quelque époque qu'il appartint. Voilà pourquoi elle a fondé un musée; c'était pour y donner un asile honorable à tous les précieux débris artistiques qui ont eu le bonheur d'échapper au malheur des temps. Voilà pourquoi elle prépare aujourd'hui un recueil complet de toutes les inscriptions qui intéressent l'ancien diocèse de Soissons.

Et en effet la Société a eu souvent à se convaincre que l'objet le plus simple, une inscription par exemple dont l'altération était si facile, la perte si fréquente, était cependant quelquefois un monument d'une grande valeur, puisque seul il a pu conserver le souvenir d'un événement mémorable, et l'a perpétué à travers les bouleversements et les changements successifs. De plus, rejeté comme de nulle importance, enfoui dans les décombres et les ruines, brisé par le marteau du vandalisme et de la spéculation, il a souvent fait connaître l'art, l'ouvrage, l'auteur, le propriétaire et le but auquel il était destiné. Et d'ailleurs les inscriptions, ces annales abrégées de la vie d'un peuple, n'ont-elles pas été en usage chez toutes les nations? Simples comme les générations primitives qui les élèvent, ce ne sont d'abord que des tertres de gazon et des monceaux de pierres sur lesquels on ne tarde pas à essayer de tracer des caractères, de graver des figures, des bas-reliefs qui doivent raconter aux siècles lointains les événements les plus considérables de l'histoire, et quand les splendides monuments sont tombés, ces monceaux de gazon, ces quelques lettres échappées viennent relever un fait ignoré et qui allait retomber dans la nuit des temps.

Quede choses nous apprennent en effet ces nombreuses inscriptions si variées dans leurs formes, si simples et si concises dans leurs expressions? Ici, le nom de celui qui a consacré un temple à quelque divinité, là le passage d'un prince, la distance d'une ville à une autre; ici, le lieu du repos du guerrier mort pour la défense de la patrie et dont on a rapporté la cendre, là l'épithaphe d'un artiste inconnu, le nom d'un médecin célèbre; ici, la tombe d'un modeste laboureur, d'un simple marchand, là celle d'un prêtre qui s'est consacré au bonheur de ses semblables; ici le mausolée du fondateur de la magnifique abbaye, du saint qui y a passé les jours orageux de la terre, là la pierre commémorative du haut et puissant seigneur qui a richement doté l'église. On le voit : ici se retrouve l'histoire intime et propre du pays avec ses erreurs, sa foi, ses espérances, ses enseignements, ses souvenirs de tous les âges. Je ne m'étonne plus qu'on ait quelquefois qualifié les inscriptions du titre quelque peu ambitieux de *Monumenta litterata*.

Il nous reste peu d'inscriptions d'une époque reculée, il est vrai; mais en compensation les inscriptions si nombreuses du moyen-âge et de la renaissance sont là pour nous dédommager. Sans parler, dit M. de Caumont, des inscriptions qui attestent des constructions d'édifices, qui nous en apprennent les dates précises, de celles qui constatent des faits importants, les pierres tombales n'offrent-elles pas une multitude de détails sur la vie et les dignités des personnes marquantes des 15^e et 14^e siècles, et des siècles suivants jusqu'au 18^e? L'histoire locale ne serait-elle pas écrite presque toute entière sur ces dalles, si déjà la plus grande partie n'avait été détruite? Et n'est-il pas urgent de sauver ce qui nous reste de ces inscriptions?

Or, c'est pour obéir à ce vœu si légitime et depuis longtemps recommandé par le gouvernement, que la

Société a décidé dans plusieurs de ses séances qu'elle publierait incessamment un recueil complet de toutes les inscriptions qui intéressent le diocèse de Soissons. Elle invite donc tous les correspondants et tous les hommes amis de leur pays à lui faire connaître dans le plus bref délai possible toutes les inscriptions publiées ou inédites qui appartiennent à quelques-unes des paroisses jadis dépendantes de l'ancienne circonscription diocésaine, depuis l'occupation romaine jusqu'en 1789. Ces inscriptions devront être recueillies partout où on les trouvera, sur les peintures comme sur les édifices, sur les statues, sur la toile, sur l'ivoire, le bronze, le marbre, la pierre, l'or, le parchemin, le papier, le bois. Il est évident qu'il y a un immense moisson à faire dans ces champs si féconds et si inexplorés du passé, tant pour l'histoire des hommes que pour l'étude de la gnostique et de la paléographie; car à côté des renseignements précieux pour la vie des hommes se rencontrent les transformations du langage; le latin, le roman et le français s'y coudoient à chaque instant, et ont donné naissance à ce style varié, piquant et pittoresque, à ces bouts-rimés, à ces sentences proverbiales, à ces tournures originales souvent heureuses, presque toujours énergiques, que nous rencontrons si souvent à l'époque du moyen-âge.

Avouons cependant que toutes nos inscriptions n'offrent pas un égal intérêt. Plusieurs d'entre elles sont remplies de fautes de grammaire et d'orthographe. Quelques-unes n'ont aucune date, d'autres sont presque entièrement effacées; mais quoi qu'il en soit, il n'est presque pas d'inscription qui n'ait une sorte d'utilité. Défectueuses dans le langage, elles indiquent qu'elles ont été composées par des gens du peuple et de la classe inférieure. Sans date, elles prouvent que le monument sortait de quelque fabrique étrangère au pays ou qu'il était fait d'avance. Mais, au reste, une grande partie de l'intérêt

que présentent les inscriptions consistent dans la forme des lettres. C'est par des abréviations, des signes, des monogrammes pour les formules épigraphiques qu'on peut souvent déterminer la date du monument, et indiquer les conséquences qu'on peut en tirer pour la provenance.

§ II. — *Divers procédés pour l'estampage.*

J'ai cru, Messieurs, que dans les demandes de renseignements que vous devez adresser à vos correspondants, il fallait apporter une grande simplification ; voilà pourquoi je me suis borné à vous rapporter ici les diverses instructions publiées par le comité des arts et des monuments, sur la manière de relever les inscriptions.

On peut réduire à trois les différents procédés sur la manière de relever les inscriptions et en particulier les pierres tumulaires : *l'estampage, l'impression et la combinaison de ces deux moyens*. Le premier s'exécute par la voie humide à l'aide d'une éponge et d'une brosse. Le second se fait au contraire par la voie sèche à l'aide d'un tampon frotté par la mine de plomb, ou par une substance vulgairement appelée cire à la giberne. Le troisième réunit les procédés des deux premiers et offre par conséquent un double avantage. Il est facile de voir que ces procédés si simples peuvent donner lieu aux combinaisons les plus ingénieuses et emprunter toutes les ressources de la chromolithographie. Nous allons préciser nos instructions en entrant dans les détails de ces divers procédés (1).

(1) Quand on rencontre des inscriptions formées seulement par une couleur qui ne laisse ni épaisseur ni creux pour la transcription de ces inscriptions, l'estampage est impuissant ; il faudra en de telles circonstances recourir au calque, exécuté au moyen d'un papier transparent. La photographie ou la chambre claire pourront aussi être utilement employées avec certaines précautions. On ne

1^{er} PROCÉDÉ. — *Estampage.*

1^o Nettoyer en la brossant avec soin l'inscription ou la sculpture dont on veut prendre l'empreinte.

2^o Appliquer dessus une feuille de papier fort non collé.

3^o Mouiller légèrement ce papier avec une éponge humectée pour le rendre souple et l'appliquer du côté qui doit toucher l'objet.

4^o Appuyer sur ce papier une brosse à poils longs et doux comme celles dont on se sert pour nettoyer les tables ; presser et frapper à petits coups, de façon que le papier entre dans le creux des lettres ou de la sculpture, qu'il prenne tous les contours du relief.

5^o Laisser sécher aux trois quarts le papier ; l'enlever avec précaution ; attendre qu'il soit entièrement sec pour le plier ou le rouler.

6^o Si, pendant qu'on mouille avec l'éponge ou qu'on frappe avec la brosse le papier se creève, on peut mettre une pièce sur la partie ouverte ; on mouille la pièce jusqu'à ce qu'elle fasse pâte avec la feuille entière et s'y soude. Elle adhère en séchant et fait un tout avec la pièce lorsqu'on la retire (1).

doit employer le dessin que dans les cas très-rares où tout autre moyen de transcription est impossible.

Texier, *Annales archéologiques*, tome XII, page 47.

(1) Les estampages en papier peuvent servir à des surmoulés en plâtre. Lorsque ces estampages sont détachés, il suffit de les imprimer d'huiles grasses et de couler dans le creux du plâtre fin à mouler. Si les estampages ont été pris en profil, on leur donne le galbe réel et on surmoule ensuite comme pour un estampage ordinaire. On peut aussi lever l'empreinte des chapiteaux avec une sorte de résidu de colle-forte, et qui offre cet avantage que le moule adhère et s'élève avec une égale facilité, attendu qu'il ne perd jamais son élasticité.

7° Lorsque la pierre à estamper occupe une position verticale, on facilitera beaucoup le travail en fixant à la pierre le bord supérieur du papier au moyen de cire ou de gomme.

2° PROCÉDÉ. — *L'impression.*

1° Étendre sur l'objet qu'on veut tirer des feuilles de papier mince ou fort, collé ou non, pourvu qu'il puisse résister et se prêter à la fois pour pénétrer dans les creux.

2° Passer légèrement et sans compression, sur ce papier ainsi étendu, un tampon plat recouvert de feutre ou d'une basane très-douce, enduit de mine de plomb légèrement humectée d'huile. La mine de plomb peut être remplacée par du noir de fumée, de la cire noire à souliers ou de la pierre noire dite de charpentier.

3° Les parties saillantes étant seules touchées par le tampon imbibé, se noircissent au frottement, et les parties creuses se détachent en blanc, et l'on obtient ainsi instantanément des dessins d'une exactitude parfaite.

Ce procédé est plus expéditif que l'estampage, car on obtient en une heure le dessin de la plus grande dalle funéraire, tandis que l'estampage demande trois ou quatre fois plus de temps. Il est moins gênant que l'estampage et n'exige pas qu'on perde du temps à faire sécher l'impression. Le papier imprimé à la mine de plomb se plie et se transporte avec la plus grande facilité.

3° PROCÉDÉ. — *Combinaison de l'estampage et de l'impression.*

1° Pour réussir complètement, il faut avoir deux tampons différents, un tampon blanc pour estamper d'abord, et un tampon noir pour imprimer. Le tampon d'estampage destiné à frapper doit être analogue à celui des

imprimeurs, mais plus arrondi; l'autre plus large pour embrasser une plus grande surface à la fois, et surtout méplat pour glisser légèrement et sans laisser de traces au-dessus du creux. Le défaut des impressions de ce genre est presque toujours de ce que les creux se noircissent et ne viennent pas complètement blancs.

2° Humecter le papier fort et résistant avec une éponge pour qu'il puisse pénétrer plus facilement dans les creux. L'humidité dont il est imprégné ne nuit pas à l'impression, attendu que le papier ainsi préparé a l'avantage de retenir plus fortement la mine de plomb qui le pénètre plus facilement.

3° Appuyer avec le tampon blanc, afin de le faire pénétrer dans les parties creuses.

4° Promener le tampon noir également sur toutes les surfaces du papier; les parties creuses, les entailles restent en blanc, puisque le papier s'y est enfoncé et que le tampon passe par-dessus; mais le reste se teint en noir.

On obtient ainsi en fort peu de temps une image très-nette d'un dessin quelconque. Les inscriptions, les personnalités, les ornements gravés en creux se détachent en blanc sur un fond noir. Si le monument dont on tire l'estampage présente des dessins en relief sur un fond creux, les dessins se teignent en noir sur un fond blanc; c'est le contraire, mais c'est tout aussi correct. Cette combinaison de la manière blanche avec la manière noire réunit donc le précieux avantage d'obtenir des images plus nettes, et sur du papier très-fort et très-durable.

Si vous obteniez, Messieurs, de vos correspondants à l'aide de ces moyens si simples, les dessins des belles et grandes dalles tumulaires qui décorent le pavé de nos églises et qui s'altèrent tous les jours sous les pieds des passants, vous auriez bientôt un riche et intéressant musée comprenant les divers^s époques de l'architec-

ture, de la gravure, de la sculpture et de l'épigraphie. Avec ces documents qu'il faut se hâter de recueillir, puisqu'ils disparaissent tous les jours, vous auriez de précieux modèles à offrir aux artistes, et vous donneriez une idée de la splendeur dont on avait su revêtir nos plus simples basiliques, et vous mêmes auriez continuellement sous les yeux des monuments vivants de paléographie lapidaire qui vous aideraient à préciser des dates par la forme des lettres, par les abréviations usitées, les sigles et les monogrammes.

Toutes les inscriptions ne sont pas toutes dignes d'un semblable honneur. Pour celles qui sont moins importantes, et le nombre en est grand, il faut seulement exiger des correspondants :

Un texte exact accompagné de quelques notes indiquant :

1° La nature et la dimension de la pierre, du marbre ou du tableau.

2° Le lieu du dépôt actuel.

3° Celui de la découverte.

4° Si le monument a disparu, l'ouvrage d'où on l'a tiré.

5° La grandeur des lettres.

6° Faire connaître les détails particuliers qui seraient relatifs à cette inscription; car toute personne, ajoute M. Texier, à qui ses recherches ou un hasard heureux font rencontrer une inscription, doit, pour tirer de sa découverte tout le parti possible, se livrer à quatre opérations successives. Elle doit : 1° la relever; 2° la lire; 3° l'interpréter; 4° la classer. La transcription, la lecture, l'interprétation et la classification, quatre opérations différentes et de la plus grande utilité.

La Société appréciant l'utilité pratique de ce travail, qui deviendra comme un guide sûr pour tous ceux qui

voudront se livrer à l'étude des inscriptions, décide qu'il en sera fait un tirage spécial. Ces instructions seront adressées à tous les correspondants de la Société, à MM. les ecclésiastiques et aux instituteurs.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Lundi 1^{er} Mars 1852

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.
N^o 4. In-8^o. 1851.

*Annuaire statistique et administratif du département
de l'Aisne. Année 1852. In-8^o. 340.*

Ce volume contient quelques renseignements historiques.

1^o Une notice historique sur Quierzy, par M. Melleville.

2^o Des notes sur l'organisation judiciaire de la généralité de Soissons, par M. Matton, archiviste, membre correspondant de la Société.

M. Bryois, membre correspondant à Roney, adresse
4^o une planche de signatures d'ouvriers ; 2^o les dessins de deux chapiteaux de l'église de Concevreux ; 3^o les croquis d'une pierre tombale de Maizy.

Remerciments et classement aux archives.

CORRESPONDANCE.

MM. Lucien Coutan, président de la Société de sphragistique et Jh. Delvincourt, secrétaire de la même Société, accusent réception du diplôme qui les nomme membres correspondants de la Société archéologique de Soissons, et se mettent tous deux à la disposition de la Société dans les savantes recherches qu'ils ont entreprises sur toute la France. M. Lucien Coutan fait exécuter en ce moment des fouilles intelligentes sur l'emplacement d'une ville gallo-romaine qu'il a découverte dans le département de l'Aube et qu'il nomme Laudunum. Le savant sigillographe s'occupe en ce moment d'un travail important sur ces fouilles qui pourraient peut-être jeter quelque jour sur les découvertes que la Société vient de faire au rayon d'Arlaines.

M. Digot, secrétaire de l'académie de Nancy, répond à M. de Laprairie qui avait consulté cette compagnie savante sur la provenance des cuirs peints et dorés du château de Rosière qu'on disait originaire de Lunéville (voir Bulletin, tome v, page 209).

Je ne puis malheureusement vous transmettre des renseignements précis au sujet de la découverte que vous avez faite des tapisseries que l'on croit provenir du château de Lunéville. Les personnes qui s'occupent spécialement de l'histoire de Lorraine ne possèdent aucun renseignement sur l'ameublement du château ducal ; cependant, je dois vous faire observer que le musée Lorrain, fondé à Nancy dans l'ancien palais des ducs, renferme un carré de tapisserie en cuir peint et doré provenant d'un petit château que le prince Charles-Alexandre, fils du duc Léopold, avait fait construire à Lunéville. Si le prince Charles employait ce genre de décoration dans son petit château, on peut supposer que

le château ducal avait reçu une décoration semblable ; mais, je le répète, on ne sait à cet égard rien de précis ni de positif.

M. le président informe en outre la Société de la demande qu'il vient de faire relativement à la restitution du tombeau de saint Drausin, vingt-deuxième évêque de Soissons. L'accueil bienveillant que lui a fait le directeur des musées, M. de Niewerkerke, notre savant artiste et compatriote, lui fait espérer le prochain retour de cet intéressant sarcophage dans l'église cathédrale de Soissons.

M. Pécheur remet une note curieuse sur l'ancienne verrerie de Saint-Gobain qui a précédé la création de la manufacture des glaces. Il paraît qu'il existe encore aujourd'hui dans la fabrique de Vauxrot près Soissons, des verriers du nom de Brossart. Il serait intéressant de vérifier si ce sont des descendants de cet Estienne Brossart, maître verrier dont il est parlé dans le compte de 1531. On sait, au reste, que les maîtres verriers ont regardé jusqu'ici leurs charges comme héréditaires, et qu'ils ont longtemps refusé de faire des apprentis en dehors de leur propre famille.

Selon M. Devismes (Manuel historique de l'Aisne), la célèbre manufacture de Saint-Gobain n'était dans l'origine qu'une verrerie créée par Marie de Luxembourg, veuve de François de Bourbon-Vendôme, laquelle mourut à La Fère le 1^{er} avril 1546. Cette verrerie devait déjà avoir une certaine extension au 16^e siècle, si l'on en juge par l'extrait suivant d'un compte de dépense de François I^{er} du dernier jour de novembre 1531 : « A Estienne » Brossart, maître verrier de la verrerie nommée les » Fontaynes, paroisse Saint-Gobain, près La Fère, en don » et aumosne pour lui aider à réédifier sa maison qui a » esté brulée par les gens du roi, 4 liyres. » Cet extrait est cité par Dussommerard dans les notes savantes qui

accompagnent son ouvrage intitulé : *Les arts au moyen-âge* (tome 1, page 412). Peut-être sera-t-il de quelque utilité de le faire connaître à ceux qui pourraient s'occuper de l'étude intéressante de la peinture sur verre dans notre pays.

M. Krantz, bibliothécaire de la ville, communique à la Société une lettre de M. Verreaux, antiquaire, mettant à sa disposition un envoi de monnaie et de médailles historiques et locales.

M. de Villefroy donne lecture de la note suivante sur la pierre votive de Nizy-le-Comte. Dans cette note qui est un véritable travail d'érudition et de curieuses recherches, le savant et modeste archéologue combat l'opinion émise par MM. Rouit et Bretagne, membres de la Société académique de Laon, qui avaient conclu du mot *proscænium* qui figure dans l'inscription inscrite sur cette pierre, qu'il indiquait à Nizy-le-Comte l'existence d'un théâtre romain.

NOTE

Sur une Inscription Romaine trouvée à Nizy-le-Comte.

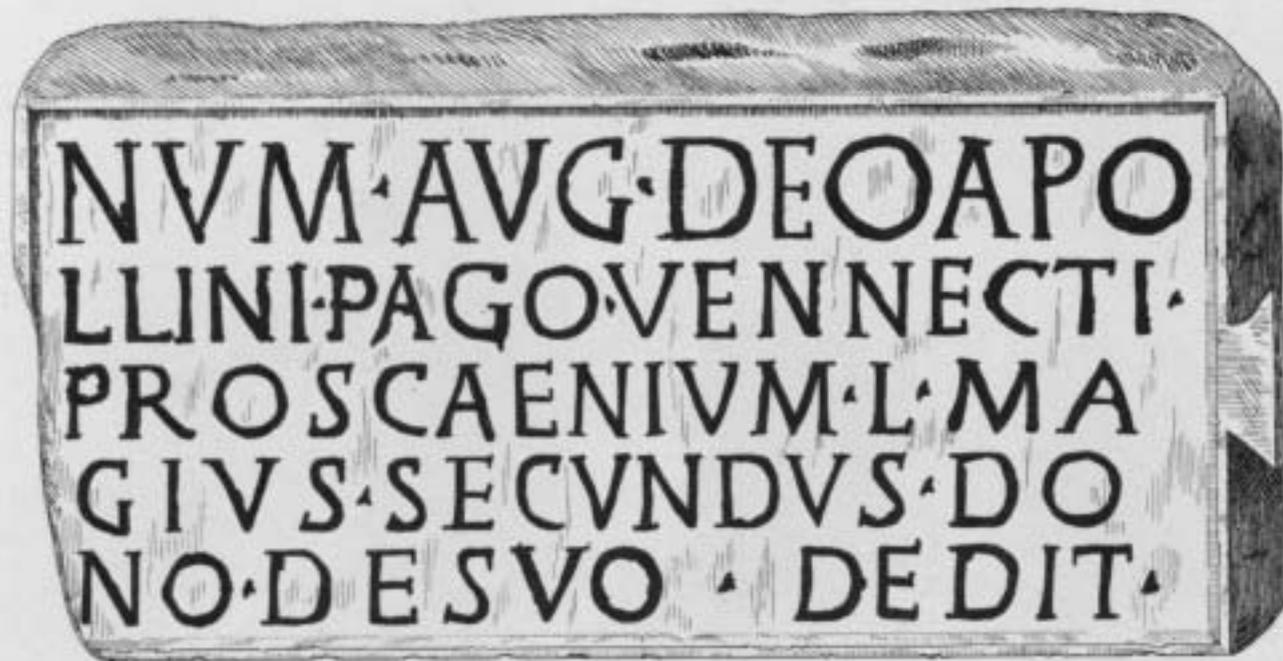
MESSEIERS,

La pierre trouvée à Nizy-le-Comte dont vous avez enrichi notre musée naissant porte cette inscription :

*Num. Aug. Deo. Appollini. Pago. Venecti. Proscænium
L. Magius. Secundus. Dono. De Suo. Dedit.*

Dans une notice très intéressante sur les découvertes faites à Nizy-le-Comte par la Société académique de Laon, MM. Rouit et Bretagne proposent de traduire ainsi :

*Sous la protection d'Auguste, en l'honneur du dieu
Apollon, L. Magius Secundus a fait don au bourg de Ven-*



*Secau
de l'Assemblée
provinciale
du Soissonnais.*

*Inscription romaine
trouvée à Nery-le-Comte.*

rectum de ce proscenium, élevé à ses propres frais. Puis ils concluent de la présence de cette pierre dans une vallée qui porte des traces non équivoques d'habitations romaines, et du mot *proscenium* compris dans l'inscription que la ville gallo-romaine signalée par ces débris possédait un théâtre.

Sans m'occuper aujourd'hui de fixer le véritable sens de cette inscription, je m'attacherai seulement à rechercher s'il est vrai qu'elle indique à Nizy l'existence d'un théâtre romain.

Je ferai remarquer d'abord que toutes les probabilités sont contre la supposition de MM. Rouit et Bretagne.

Les théâtres romains, constructions considérables destinées aux populations nombreuses et agglomérées, ne se sont généralement rencontrés que dans les pays où avaient existé d'importantes cités.

Les résultats pleins d'intérêt des fouilles faites à Nizy-le-Comte démontrent bien à la vérité un ensemble assez important d'habitations romaines, peut-être même de *villa* distinguées, mais elles sont encore loin d'autoriser à y supposer l'existence d'une grande ville.

Les traditions et l'histoire ne le permettent pas davantage, et l'inscription elle-même dont nous nous occupons témoignerait le contraire en ne désignant ce lieu que sous le nom de *pago venecti*. Or, quelque étendue que l'on veuille donner au sens du mot *pagus* (1), il n'a

(1) *Pagus* vient du grec *pégé*, source, fontaine. On désignait par *pagus* une réunion d'habitations ayant usage à la même fontaine (*Thes. linguæ latinæ* de Robert-Etienne.) Le sens de ce mot s'est ensuite étendu. *Pagus* se traduit par *bourg*, *village*, d'après Horace et Cicéron. Il est employé par César pour indiquer un canton; il dit, en parlant des Suèves : *Hi centum pagos habere dicuntur, ex quibus quotannis milia armorum ex finibus educunt*. Ailleurs, il écrit : *Civitatem Helvetiam in quatuor pagos fuisse divisam, hoc est in quatuor regiones, etc.* *Pays* vient de

Jamais pu signifier une grande ville, et ces Messieurs eux-mêmes l'ont traduit par *Bourg de Venetium*. Aussi n'y a-t-on reconnu jusqu'à présent aucune autre trace de théâtre, et c'est seulement sur le mot *proscænium* de l'inscription que MM. Rouit et Bretagne ont fondé leur hypothèse.

C'est donc la portée de ce mot et le genre de monument auquel on peut le rapporter que je viens examiner.

Je commencerai par convenir que je n'ai trouvé dans aucun auteur ancien, ni dans aucun dictionnaire ancien et moderne, le mot *proscænium* employé autrement que comme signifiant *l'avant-scène* des théâtres; mais, vous vous rappellerez, Messieurs, que dans votre séance du 4 février 1851, lorsque M. l'abbé Daras vous rendit compte de l'acquisition qu'il avait faite de la pierre de Nizy-le-Comte, quelqu'un de nous demanda si, en effet, le mot *proscænium* qui figure dans l'inscription gravée sur cette pierre n'indiquait pas la présence d'un théâtre.

Indépendamment du peu de probabilité que dans les circonstances données nous parut à tous avoir cette hypothèse, M. l'abbé Devic, l'un de nos associés correspondants, ce jour-là présent à la séance, dit que le mot *proscænium* ne s'appliquait pas seulement aux théâtres, et qu'il se rappelait avoir vu dans la campagne de Rome plusieurs inscriptions de *proscænium* qui se rapportaient à des monuments quelquefois de peu d'importance, tels qu'un simple autel votif. Et de ses explications, il m'était resté dans la pensée que l'expression *proscænium*, *avant-scène*, pouvait être employée pour désigner un péristyle ou toute autre construction en avant d'un édifice principal, comme pour lui servir d'entrée ou d'ornement.

pagus, par omission du g et son remplacement par un y. Comme de *plaga*, on a fait *plais*, de *pacare*, *payer*, etc. (Scalliger-sur-Ausône. Livre I, ch. xiiii.)

Depuis lors j'ai trouvé dans les notes de son voyage en Italie, qu'a bien voulu me communiquer M. l'abbé Devic, la confirmation et le développement de ce que sa mémoire lui avait permis de nous dire.

Je lis en effet dans ces notes : « Il existe à Tivoli, près de la route qui mène à Subiaco avant d'arriver au lac des *Iles-Flottantes*, un *proscænium* dans un parfait état de conservation. Cet édifice est comme un petit arc de triomphe porté sur six colonnes et présentant trois portes dont une plus grande entre deux plus petites. L'inscription est placée en bandeau au-dessus de la porte du milieu. La hauteur de ce *proscænium* peut être de 4 mètres sur 6 à 7 de largeur et 1 mètre 1/2 de profondeur.

» D'autres monuments semblables isolés comme celui-ci se rencontrent encore assez fréquemment. Souvent ils ont servi de façade à des habitations romaines. Les uns comme les autres sont de véritables *ex-voto*.

» Sous le S. Pontife Pie IV, on a, dans le jardin du Vatican, construit un *proscænium* complet sur les modèles existants, et l'on y a joint l'habitation. On a voulu conserver par là cette espèce de monument qui finira par disparaître en rase campagne.

» A Pompéi, on en a retrouvé dont toutes les parties sont intégralement conservées. »

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, M. L. Devic parle des *proscænium* comme de constructions assez nombreuses et qui se rapportent à toute autre chose qu'à des théâtres. Il se sert de cette expression *proscænium* comme nous employerions celle de portique ou de péristyle. Ces renseignements sont d'une précision qui ne permet pas le doute. Ils sont d'un observateur sérieux et capable, connaissant très-bien les théâtres romains et leurs différentes parties, ayant même fait des rapprochements entre les *proscænium* bien conservés des théâtres d'Herculanum

et de Pompei, et les autres monuments que leurs inscriptions décorent du même nom.

Le mot *proscænium* a donc deux significations : il peut se rapporter à des genres de construction tout à fait différents. Il faut nécessairement, comme M. L. Devic, supposer que cette expression qui d'abord était propre aux théâtres et leur était exclusivement appliquée a, dans la suite des temps, été étendue à de petits monuments qui par leur genre de décoration et d'architecture avaient quelques rapports avec les *proscænium* des théâtres.

Cette seconde espèce de *proscænium* n'aurait d'abord été que l'accessoire, l'ornement du devant, l'*avant-scène* d'autres monuments. Plus tard ils auraient été construits isolément et pour eux-mêmes, ainsi qu'il est arrivé au sujet de ces magnifiques arcs de triomphe qui dans l'origine portes de ville ou de palais ont ensuite été élevés comme souvenirs de gloire, tout en conservant quelquefois leur premier nom, comme on le voit à Paris pour ceux appelés *porte Saint-Martin* et *porte Saint-Denis*.

Mais s'il en est ainsi, comment ne trouver ni dans Vitruve, ni dans les antiquités romaines de Montfaucon, ni dans aucun ancien auteur l'indication de cette seconde espèce de *proscænium* ? Il suffit, pour expliquer ce silence, d'admettre que ces derniers monuments décorés assez improprement peut-être du nom de *proscænium* n'ont été adoptés que dans les 2^e ou 3^e siècle, c'est-à-dire postérieurement à l'époque des auteurs anciens qui seuls ont crédit parmi les érudits, conjecture d'autant plus naturelle que M. L. Devic dit encore avoir observé que tous ces petits monuments lui ont paru beaucoup moins anciens que la plupart des théâtres antiques.

Quant aux dictionnaires qui ne les mentionnent pas davantage, on sait assez que les auteurs de ce genre

d'ouvrage ont trop généralement le tort de ne faire que profiter des renseignements de leurs devanciers, et voilà comme les données nouvelles leur échappent quelquefois : voilà comme les omissions et les erreurs peuvent se perpétuer.

D'après cela, Messieurs, il me paraît impossible de ne pas penser que MM. Rouit et Bretagne se sont trop hâtés de conclure que l'inscription dont il s'agit constatait dans le lieu où elle a été trouvée, la découverte d'un théâtre romain dont l'histoire aurait entièrement perdu le souvenir. Sans doute le silence de l'histoire ne suffirait pas pour les combattre, et c'est pour cela qu'ils font remarquer qu'à Grand et à Champlieu, on a retrouvé des théâtres également oubliés. Appréciations toutefois leur observation. D'abord pour ce qui est du théâtre de Champlieu, il n'y a pas lieu d'en argumenter. Des archéologues, il est vrai, ont soupçonné l'existence de ce théâtre, mais leur supposition ne repose jusqu'à présent que sur une disposition de terrain fort équivoque. Et quant à celui de Grand, si l'on peut le citer, c'est du moins parce qu'il paraît bien indiqué, et que d'ailleurs le pays dans lequel il aurait été découvert est dès longtemps signalé par ses antiquités gallo-romaines.

On peut en dire autant de celui de Soissons, aussi complètement méconnu. Nous avons eu le bonheur d'en retrouver tous les éléments et d'en constater les grandes dimensions. Mais, aussi, *Augusta Suessorum* était la principale ville forte des Romains dans le nord des Gaules, la résidence de leur gouverneur et la station habituelle d'une ou deux légions, c'est-à-dire de 10 à 14,000 hommes.

Ces conditions ne se rencontrent pas à Nizy-le-Comte, ainsi que nous l'avons dit, aucun autre vestige ou indication d'un théâtre romain n'y a été jusqu'à présent reconnu, et c'est uniquement le seul mot *proscœnium*

qui, selon MM. Rouit et Bretagne, en révélerait l'existence.

Encore une observation, Messieurs : l'ensemble de l'inscription n'est pas non plus favorable à l'opinion de MM. Rouit et Bretagne. Cette inscription signale un monument dédié au dieu Apollon. Il n'est guère probable que l'inscription d'une pierre dépendant d'un théâtre ait pu se rapporter, comme le supposent ces Messieurs, à la dédicace d'un temple dont ils croient avoir retrouvé des traces sur la colline voisine ; si elle se rapportait à un théâtre, elle l'aurait désigné et non pas seulement le *proscœnium*, une de ces parties et la moins importante. Je doute que l'on puisse citer un exemple d'inscription particulière pour un *proscœnium* de théâtre, tandis qu'une telle inscription convient tout naturellement aux petits monuments votifs sur lesquels on la voit en effet figurer.

Concluons, Messieurs. Rien n'indique à Nizy-le-Comte la présence d'un théâtre romain ; aucune preuve que cette vallée à l'époque romaine ait pu réunir une population assez nombreuse pour en justifier la construction. Le mot *proscœnium* de l'inscription qui y a été trouvée ne suffit pas pour autoriser à en supposer l'existence, tandis qu'il n'y a presque pas lieu de douter que le monument dédié à Apollon, signalé par cette inscription n'ait été en propres termes un véritable *ex-voto* dans les conditions de ceux qui existent encore en Italie, et tellement que je crois pouvoir aller jusqu'à dire que, quand la découverte d'un théâtre romain viendrait à se faire à Nizy-le-Comte, la pierre que nous possédons n'en devrait pas moins être regardée comme lui étant étrangère, et qu'elle indiquerait dans cette contrée indépendamment du théâtre l'existence d'un de ces *proscœnium* votifs.

Si ces observations vous paraissent justes, Messieurs, je vous proposerai d'en faire donner communication à MM. Rouit et Bretagne, et à la société académique de

Laon, dans un esprit de confraternité, pour appeler la lumière sur une question qui nous intéresse de part et d'autre.

La pierre de Nizy-le-Comte étant en notre possession, nous devons tenir à en bien fixer l'importance et la destination.

M. Fournaise, instituteur à Roucy, envoie un Mémoire sur la commune de Gernicourt et sur un ancien cimetière découvert en 1846.

Le petit village de Gernicourt, bâti sur le versant d'un mont, formant une chaîne qui s'étend le long de la rive gauche de l'Aisne, paraît avoir une origine fort ancienne.

Rien de plus gracieux que la position de ce village qui domine une riche et fertile vallée traversée par une magnifique rivière; des chemins sinueux, des cours d'eau serpentent dans la plaine, sillonnent son territoire accidenté, des bois, des prairies, des terres cultivées au milieu desquelles s'élèvent des hameaux, des fermes, des moulins, des maisons isolées, des montagnes couvertes de pampre et de verdure lui donnent un aspect riant et pittoresque.

Ce lieu était très-propre à l'établissement, soit d'un camp ou d'une tribu, sur un vaste plateau qui couronne le mont pour la sûreté et comme défense naturelle, soit de demeure de plaisance et de rendez-vous de chasse dans les temps anciens.

Gernicourt est cité dans la vie de saint Rigobert sous le nom de *Gerniaca-Cortis*, à l'époque où ce saint était archevêque de Reims au 8^e siècle.

C'est dans cet endroit qu'il s'est retiré dans un domaine que lui aurait donné Pépin d'Héristal, maire du palais, où il vécut dans les jeûnes et la prière, pratiquant les œuvres de charité, où il est mort le 4 janvier 775,

et son corps honorablement inhumé à droite du maître-autel dans l'église Saint-Pierre, qu'il y fit bâtir.

Plus tard, Hincmar, cinquième archevêque, fit transporter son corps en l'église Saint-Théodoric de Reims.

Depuis, ce saint a toujours été en vénération dans la localité et adopté pour patron. Tous les ans, une procession en son honneur se fait à une source dite fontaine Saint-Rigobert, à côté de laquelle une croix est élevée.

Le parcours que suit la procession dans des champs accidentés, maintenant encore en partie rocailleux et couverts de broussailles, est considéré comme ayant été la promenade de prédilection de ce saint, la source, le lieu de ses délassements et de ses méditations.

Ce qui vient corroborer l'origine ancienne de ce village, c'est qu'un cimetière antique y a été découvert il y a quelques années.

En 1846, un particulier en défrichant un terrain appartenant à sa maison, sise sur le haut du village, dans l'angle que forment les chemins conduisant de cette commune à Roucy et Cormicy, presque en face l'église, a mis à découvert un certain nombre de sépulcres en pierre dans la forme d'auges, contenant des ossements de corps humains rendus friables à cause de leur ancienneté. Ces sépulcres étaient recouverts par une forte dalle. D'autres corps avaient été déposés dans un intérieur de sépulcre formé par des pierres longues, larges et peu épaisses.

Un très grand nombre sans entourage de pierres avaient été inhumés, la tête reposée sur un ou deux moellons.

Ce cimetière était à peu près dans les mêmes conditions que celui découvert à Roucy ; il renfermait aussi des squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants, tous orientés au levant.

Ayant été averti de cette découverte, je me suis transporté sur le lieu des fouilles.

Les objets recueillis au milieu de ces débris humains, qui m'ont été cédés en partie, consistent en petits vases de terre grise et blanche, de diverses grandeurs, sur lesquels on distinguait d'un côté une marque noire occasionnée par le feu devant lequel on les avait exposés; une petite bouteille à long cou, deux haches, plusieurs fers de flèches, quelques fragments de lances, des poignards, des boucles de ceinturons en fer et en cuivre, dont une argenté, quelques parcelles de boucles d'oreilles, une bague ou anneau en cuivre.

Dans une quantité de pièces de monnaie complètement détériorées par l'oxyde, il se trouvait une moitié de pièce en bronze d'une bonne conservation, frappée à l'effigie de Constantin.

On a également trouvé une urne haute de 25 centimètres, renfermant des cendres et des os calcinés, et une pierre taillée sous forme de croix grecque d'environ 40 centimètres au carré et d'un décimètre d'épaisseur.

OBSERVATIONS.

Un chemin assez direct traversant un lieudit, nommé les Varus, terroir de Roucy, ne laisse aucun doute qu'il était la voie de communication entre la tribu ou le camp du Blanc-Mont, cité dans le Mémoire précédent, et le plateau de Gernicourt où il aboutit et sur lequel on doit supposer l'établissement aussi d'une tribu ou d'un camp, à la même époque.

L'existence de ces cimetières oblige nécessairement à reconnaître l'occupation d'un lieu contigu par une population agglomérée.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Avril 1852.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATION.

M. Fournaise, instituteur à Roucy, est admis en qualité de membre correspondant de la Société.

OUVRAGES OFFERTS.

Travaux de l'Académie de Reims. N° 2. Année 1851.

M. Lemaire fait don au musée d'une clef du moyen-âge, trouvée dans sa propriété de Saint-Crépin-le-Grand.
Classement et remerciements.

CORRESPONDANCE.

M. Gabelle, directeur au séminaire, écrit à M. le président et à MM. les membres de la Société archéolo-

gique, pour réclamer leur intervention en faveur du théâtre romain de Soissons.

» MESSIEURS,

« Je viens signaler à votre zèle l'état déplorable où se trouve le théâtre romain retrouvé il y a plusieurs années dans le jardin du séminaire. La muraille où venaient aboutir autrefois les gradins va se détériorant tous les jours. Il est même à craindre qu'elle ne disparaisse bientôt, faute d'entretien et de réparation. L'administration du séminaire, malgré son vif désir, ne peut rien pour la conservation de ce monument. Ne serait-il pas urgent d'attirer l'attention du gouvernement sur ces restes précieux de notre histoire locale, et de le prier d'allouer quelque somme pour les sauver d'une ruine complète. Fai la confiance qu'une demande au nom de la Société serait favorablement accueillie.

« Je prends, Messieurs, la liberté de vous soumettre cette idée, persuadé que vous la recevrez avec empressement. Vous avez déjà rendu tant de services à nos monuments Soissonnais par votre vigilance éclairée, que je ne doute pas que notre pays ne vous soit encore redevable de la conservation de l'un de ses précieux monuments. »

La commission nommée dans le sein de la Société pour la conservation des monuments historiques est chargée d'aller visiter les ruines si intéressantes de cet ancien théâtre, et de s'entendre avec M. l'abbé Gabelle sur la demande qu'il y aurait à faire au gouvernement pour préserver de nouvelles dégradations des restes aussi précieux pour l'histoire locale.

M. le directeur des beaux arts répond, au nom de M. le ministre de l'intérieur, qu'il a reçu le rapport qui lui a été adressé au nom de la Société archéologique de

Soissons, demandant la création d'un musée monumental d'architecture du moyen-âge, qui serait composé d'une collection de dessins et de reliefs figurant les œuvres les plus importantes de la France monumentale.

Le ministre ajoute qu'il apprécie complètement toutes les considérations contenues dans ce rapport, et qu'il aura soin d'examiner quelle suite devra être donnée à la proposition qui lui est faite.

M. Lorin, dans une lettre spirituelle, remercie ses confrères de sa nomination de membre correspondant, et discute avec une grande finesse d'aperçu les diverses étymologies du mot Soissons. Après avoir fait justice de toutes les prétendues origines plus ou moins hasardées, le savant secrétaire de M. Pougens pense que le nom des Suessons de César serait formé soit par la prothèse de l'aspiration sifflante *s*, au nom de la rivière *Axona* (l'Aisne), *Exones*, *Uessones*, *Suessones*, soit plutôt des deux mots *Suei* ou *Suevi Axonæ*, les Suèves de l'Axone. Ce qui vient à l'appui de cette dernière étymologie, c'est que, si l'on en croit le major Tod, les *Su Suei*, *Suevi Suiones*, émigrèrent de l'Asie centrale et pénétrèrent dans le Nord et dans les Gaules (Voyez le *Mémoire intitulé de l'Origine Asiatique de quelques tribus de l'Europe*). Journal asiatique. 1827, tome x, page 286 et suivantes de Guignes père. *Histoire des Huns*. Livre 4, tome 1, partie 2, page 256.

Quant au *Suei Suevi*, il serait possible qu'ils dussent leur nom primitif à leur habitation près de quelque grand fleuve de l'Asie. En effet, le monosyllabe *Su* et ses analogues, que l'on peut considérer en quelque sorte comme onomatique, se retrouve dans un grand nombre de langues de l'Orient et de la Tartarie, et même dans quelques anciens idiomes septentrionaux, avec la signification d'*eau courante*, *fleuve*, *rivière*, *fontaine*, *mer*. Le chinois, le cochinchinois, le tartare, le turc, le persan,

le tibétain, l'épirote ou albanais lui paraissent favoriser cette explication.

M. Daras dépose sur le bureau un grand nombre d'inscriptions qu'il a recueillies. La Société le prie d'en faire le classement et de les remettre ensuite entre les mains des membres du bureau.

M. l'abbé Poquet fait aussi connaître qu'il tient à la disposition de la Société un certain nombre d'inscriptions provenant de la cathédrale de Soissons, des abbayes de Saint-Médard, de Longpont, de Valsery, de Valsecret, de Valchrétien, de Braine, de Saint-Léger, de Bezu-Saint-Germain, etc.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Lundi 3 Mai 1852.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATION.

M. Lebeau, receveur des contributions indirectes à la résidence de Soissons, est proclamé membre titulaire.

DONS & OUVRAGES OFFERTS.

Travaux de l'académie de Reims. N° 4. 1851. In-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1852. N° 1.

Sceaux du moyen-âge. Livraison 11°.

Bulletin de l'académie de Laon. 1 vol. in-8°.

Etude révolutionnaire sur Dupin, par M. Ed Fleury.
Brochure in-8° de 40 pages.

On le voit, le courageux rédacteur du *Journal de l'Aisne* poursuit sans relâche l'esprit révolutionnaire partout où il le rencontre, dans ses écrits périodiques

comme dans les publications qu'il a entreprises sur le département.

M. Fissiaux offre au musée plusieurs morceaux de cuirs peints et dorés provenant d'anciennes tapisseries.

Classement et remerciements.

CORRESPONDANCE & COMMUNICATION.

La Société académique de Laon sollicite, dans l'intérêt d'un travail dont elle s'occupe en commun avec la Société archéologique de Soissons, l'envoi d'un manuscrit contenant le relevé des pierres tombales de la cathédrale de Laon fait par l'instituteur de Nouvion-le-Vineux.

La Société accorde avec plaisir la communication qui lui est demandée.

M. Victor Petit met de nouveau son crayon et son beau talent à la disposition de la Société, pour exécuter les dessins sur bois ou les lithographies qu'on voudra lui désigner.

La Société accepte avec empressement les offres de M. Victor Petit.

La commission qui a été chargée de visiter les débris du théâtre romain découvert dans le jardin du séminaire, trouve que ces précieux restes se détériorent chaque jour, et un membre croit que le seul moyen de les sauver d'une ruine prochaine serait de les ensevelir de nouveau dans la terre dont ils ont été exhumés.

M. l'abbé Poquet pense qu'il ne faudrait avoir recours à ce moyen extraordinaire que dans le cas d'une absolue nécessité. Il serait fâcheux, pour les études archéologiques qui ont pris de nos jours une si grande importance et une part si large dans nos recherches historiques, de voir de nouveau enfouir sous terre des constructions qui viennent de révéler un fait considérable pour l'histoire locale. Ne pourrait-on pas, à l'aide d'un couronnement en saillie recouvert de gazon et de quelques réparations

qui n'altéreraient en rien le caractère du monument, conserver longtemps encore ces précieux et intéressants débris.

La Société décide qu'elle en référera à M. le ministre de l'intérieur, et au comité des arts et des monuments pour avoir leur avis à ce sujet. De plus, la Société prie M. Gencourt d'étudier de nouveau le projet de conservation.

M. Gencourt qui vient de faire une visite à l'église d'Urcel, canton d'Anizy, trouve qu'on y a fait depuis quelques années des restaurations déplorables et des embellissements qui ne sont pas moins regrettables.

On sait que l'église d'Urcel est une des églises les plus curieuses, et peut-être la plus intéressante du département de l'Aisne comme église de campagne. Aux yeux de beaucoup d'amateurs, les églises de Nouvion, de Mons-en-Laonnois, de Saint-Julien, de Bruyères, de Vailly ne valent pas l'église d'Urcel. Eh bien ! il paraît que dans ce beau vaisseau roman, on vient d'établir des voûtes ogivales en briques et plâtre avec des nervures en bois, quoiqu'il n'y ait pas de contreforts aux murs des nefs. On sait que le moindre inconvénient de ces sortes de constructions sera de faire écarter les murs par la poussée des voûtes et d'écraser celles-ci un beau jour dans l'intérieur de l'édifice. Cette prévision sera d'autant plus facile à se réaliser que pour assainir l'intérieur de l'église, on a eu la précaution de creuser un fossé extérieur autour de l'édifice et de déchausser le pied des murs, en mettant à nu des fondations que les égouts des toits détrempe tous les jours et finiront par déliaisonner complètement. On voyait là un très-joli porche, un des plus complets que nous connaissions ; on l'a recouvert de corps de maçonnerie qui lui ôtent tout son caractère original. On a établi au-dessus trois frontons aigus qu'on a barbouillés de noir. Sur la corniche ro-

mane, on a élevé une flèche bâtarde en bois ardoisé et accompagnée non de clochetons, mais de quatre gobelets de prestidigitateur. On a été plus loin, on a gratté, retailé les sculptures des chapiteaux, ôté les peintures polychromes qui étaient cachées sous un épais badigeon. Ce qui est plus admirable, c'est qu'on a essayé de compléter les scènes historiées placées sur les chapiteaux, en copiant des choses aujourd'hui absurdes au point de vue de l'art et de la pensée.

Il est donc fâcheux de voir ainsi nos plus beaux monuments livrés sans défense à la merci de ces décorateurs improvisés qui ont souvent le talent de vaincre les scrupules d'un curé, et de triompher des répugnances d'un maire qui, dans la meilleure intention du monde, emploient des sommes considérables à faire des entreprises condamnables, des embellissements sans motif et sans goût.

La Société espère que des faits semblables à celui qui vient de se passer à Urcel ne se reproduiront plus ; elle prie l'autorité diocésaine et préfectorale d'avoir les yeux ouverts sur tous les travaux qu'elle approuve, et de prendre de son côté toutes les assurances les plus positives sur la nature des constructions demandées, afin qu'on ne puisse pas lui reprocher un jour d'avoir autorisé trop facilement et sans les garanties qu'on est en droit d'attendre, des dépenses que le bon goût et le respect pour la maison de Dieu ne sauraient admettre.

Quelques membres regrettent aussi le grattage à vif qu'on vient de faire dans la crypte de l'église St-Léger. On croit qu'une eau de potasse et un léger badigeon eussent suffi pour enlever une couche épaisse de crasse occasionnée par un dépôt de vin, et lui rendre toute la propreté convenable. Heureusement cependant, tous les chapiteaux n'ont pas subi la même opération. M. de Jenlis est arrivé assez à temps pour empêcher le zèle plus actif qu'é-

clairé de ceux qu'on avait employés à cette restauration.

M. Daras présente un vase cinéraire en terre cuite et provenant des fouilles opérées sur le territoire de Belleu, dans un lieu dit le Mont-Fendu. M. de Laprairie possède plusieurs objets, entre autres un bracelet en cuivre ciselé, trouvés dans le même endroit.

M. Williot lit une notice sur le violon scientifique, où il est question d'un plat émaillé trouvé à Soissons, et dont il est parlé dans ce curieux travail.

Feuilleton de la *Gazette de France* du 29 avril 1852.

Le violon scientifique, historique et archéologique est l'instrument le plus curieux qui existe au monde. Il a été fait il y a déjà quelques années, et il fut l'objet alors de l'admiration de plusieurs membres de l'académie des sciences... On en a plusieurs copies sur dessin... Il appartient à l'école célèbre de Stradivarius pour la beauté de la forme, pour la force et l'ampleur du son... Mais ce qui le distingue entre tous les violons connus jusqu'à ce jour, c'est qu'il offre tracée sur la table d'harmonie en dessins d'une grande perfection toute l'histoire archéologique du violon.

On y voit un assez grand nombre de figures, et chacune d'elles représente une époque particulière de l'histoire du violon, et en est comme la personnification. Aussi tiennent-elles, pour la plupart, cet instrument à la main, représenté dans la forme qu'il avait à l'époque que chacun des personnages indique... Ainsi Horus ou l'Apollon Egyptien jouant du chelys à deux cordes; ainsi Wichnou ou l'Apollon de l'Asie jouant d'une flûte, concertant avec les Goya ou Muses de l'Inde, dont l'une tient à la main le *viné*, instrument semblable au chelys égyptien. La façade gothique que le dessin représente est prise de l'église de Saint-Nicolas de Livray, près Poitiers, peuplée d'anges qui jouent de divers instruments, et notamment du chelys à deux cordes, de la

viole à cinq cordes et de la rubebbe à deux cordes. Dans les clochetons se trouve la statue d'un vieillard, saint Arnold, célèbre professeur de violon sous Charlemagne, le portrait de Perorigon, troubadour et musicien, Collin Mules, fameux ménestrel de Thibaut, comte de Champagne. Entre ces figures, on aperçoit une rosace représentant un bassin de cuivre ciselé et émaillé trouvé à Soissons, dans les ruines d'un palais ayant appartenu aux rois de France de la première race. Dans le cartouche du centre, on voit un joueur de harpe assis sur une espèce d'estrade. Il a à droite un chanteur, à gauche un joueur de rubebbe. Dans un autre cartouche du pourtour, on remarque un joueur de harpe qui paraît marcher en pinçant de son instrument; puis dans un autre cartouche, un joueur de rubebbe qui joue debout et sans marcher. Les divers cartouches symboliques dont ce bassin est orné et qui lui donnent la forme d'une rosace portent à croire qu'il était dédié à la musique ou à la guerre. Ce vase est à la bibliothèque nationale, cabinet des médailles.

Le même membre se plaint des difficultés qu'on éprouve aujourd'hui pour visiter la bibliothèque de Soissons. Il n'est plus permis, sans l'autorisation du maire, d'aller étudier dans les salles même les objets d'art qui ne sont pas transportables dans la salle réservée aux études.

M. de Laprairie lit les observations qui suivent sur les anciens livres liturgiques du diocèse de Soissons.

LES LIVRES LITURGIQUES DU DIOCÈSE DE SOISSONS,

Par M. de Laprairie.

L'adoption d'une nouvelle liturgie pour le diocèse de Soissons m'avait donné le désir de savoir si, dans le cours des siècles qui se sont écoulés depuis la fondation,

de notre église, des modifications fréquentes avaient eu lieu dans les livres destinés au culte. Je m'imaginai que le clergé séculier, les ordres religieux et tous les écrivains ecclésiastiques avaient pris soin de recueillir et de conserver les anciens usages, les anciennes prières, en un mot d'écrire l'histoire de la liturgie soissonnaise. Ma surprise a donc été assez grande en voyant qu'il n'en avait pas été ainsi, et que personne n'avait pensé à constater les divers changements qu'à diverses époques les évêques avaient jugé à propos d'introduire dans la liturgie de leur diocèse.

Ce que d'autres n'ont pas réalisé, j'ai pensé à l'exécuter, non en faisant un travail savant et approfondi sur la matière, mais en me bornant simplement à citer les évêques qui avaient donné une nouvelle liturgie, et à indiquer les points importants sur lesquels le livre nouveau différait de celui qu'il avait remplacé.

Mais ces indications si simples, il n'est même plus possible de les donner complètes. Les missels, les bréviaires, les rituels qui ont été successivement en usage ont presque tous disparu, et les ouvrages les plus estimés de bibliographie ne comprenant pas ce qu'on appelle les livres d'église, on n'a plus la liste des divers ouvrages qui ont eu cours dans le diocèse.

Cette considération de ne donner qu'un travail très-incomplet allait m'arrêter, lorsque les passages suivants d'une lettre adressée par M^{gr} Mioland, évêque d'Amiens, à son clergé, me sont tombés sous les yeux et m'ont décidé.

« Nous appellerons l'attention du clergé sur les documents relatifs à l'histoire du diocèse, à sa liturgie ou à sa discipline. Chaque jour, ces renseignements historiques vont se dispersant de plus en plus. Nous avons mis tous nos soins depuis trois ans à en recueillir quelques-uns ; mais nous sommes effrayé du

- » petit nombre qui en reste. Nous avons peine à trouver
- » la suite des statuts synodaux, ordonnances et autres
- » monuments de la discipline du diocèse. Les anciens
- » rituels, missels et bréviaires sont encore plus rares. Il
- » faut nous hâter de sauver ces derniers débris.

» L'esprit de l'église est un esprit de tradition. Sa foi
» repose sur la tradition comme sur l'écriture. Elle aime
» à appuyer sa discipline et sa liturgie sur ces antiques
» usages qui ont le double mérite de mieux montrer
» l'immutabilité de sa doctrine, et de nous les rendre
» presque contemporains de tous les siècles écoulés. »

On a cru longtemps que tout ce qui avait rapport à la liturgie s'était jusqu'au 5^e siècle transmis d'une manière orale, et que rien n'avait été confié à l'écriture. Aujourd'hui, cette opinion est abandonnée par les plus savants liturgistes ; en étudiant un grand nombre de textes et en voyant les efforts que les papes ont faits dès les premiers siècles pour maintenir une certaine unité dans les rites sacrés, et l'importance que tous les évêques catholiques attachaient aux moindres détails qui se rapportaient à la célébration des divins mystères, ils sont arrivés à admettre que chaque église a toujours dû avoir un corps de formules liturgiques écrit et conservé avec soin (peut-être secrètement) dans ses archives.

Après les cinq premiers siècles, on peut compter plusieurs grandes époques dans l'histoire de la liturgie. Au 6^e siècle, saint Grégoire-le-Grand la fixe et l'enrichit par ses nombreux écrits. Au 8^e, par la puissante influence de Pépin et de Charlemagne, la France qui possédait une liturgie nationale, rédigée par les plus saints docteurs, y renonce (ou moins en grande partie) pour embrasser celle de Rome (1), et c'est la liturgie ainsi implantée qui, modifiée avec le temps, devint cette liturgie romaine-

(1) D. Guéranger. Inst. liturg. 1^{er} volume, page 244.

française si estimée pendant de longues années et adoptée dans tant de pays différents. Au commencement du 16^e siècle, les habitudes littéraires de la renaissance s'introduisent dans les bréviaires et les missels. Et vers la fin du même siècle, les canons du concile de Trente et les décrets de Pie V s'efforcent de faire arriver tous les peuples catholiques à l'unité de liturgie.

Si l'on se range à l'opinion qui admet que la liturgie a toujours été écrite, on est obligé de reconnaître que pour avoir la liste complète des livres liturgiques qui ont été successivement en usage dans le diocèse de Soissons, il faudrait trouver jusqu'à ceux que ses premiers apôtres ont apportés avec eux. Un diocèse qui posséderait ainsi la suite de tous les livres de son église aurait une collection d'un prix inestimable ; mais peut-être n'existe-t-elle pas dans tout le monde catholique.

Pour ce qui regarde Soissons, le plus ancien livre liturgique qu'on connaisse ne remonte pas au-delà du commencement du 15^e siècle ; il sera donc en tête de la liste des livres liturgiques dont je vais donner l'indication.

Je suis loin d'affirmer qu'il ne soit pas possible de rien ajouter à ce que je vais dire des livres liturgiques du diocèse de Soissons ; il est au contraire vraisemblable qu'il existe dans des bibliothèques publiques ou particulières, soit des ouvrages, soit des renseignements qui ne m'ont pas été communiqués. Mon travail aura peut-être pour résultat de les faire connaître. Sous ce rapport, du moins, il aura été utile.

LIVRES LITURGIQUES DU DIOCÈSE DE SOISSONS

Existant encore ou seulement cités dans d'autres ouvrages.

PREMIÈREMENT. — Rituel de Nivelon. Ce précieux manuscrit existe à la bibliothèque nationale de Paris. Il paraît avoir été rédigé par ordre de ce grand évêque

en 1203, et l'on croit qu'il en fit don au chapitre de la cathédrale de Soissons. Ce rituel renferme : 1° la liste des évêques de Soissons depuis saint Sixte jusqu'à M. de Bourdeilles inclusivement (écrite bien entendu de plusieurs mains), et quelques notes sur plusieurs évêques ; 2° des antiennes, des capitules, des oraisons pour les dimanches et pour les fêtes de l'année, des préfaces et le canon de la messe, dans lequel le mot *fregit* ne se trouve pas après le *benedixit* dans la prière avant la consécration ; et nous en voyons d'autres que celles d'aujourd'hui entre l'*Agnus Dei* et la consécration ; 3° l'ordre des processions de la cathédrale avec ce qu'on y doit chanter ; 4° la messe propre pour le *jugement par l'eau* ; 5° la purification de l'église polluée ; 6° la bénédiction de l'anneau et du lit nuptial ; 7° la réception d'un nouvel évêque ; celles du roi, du pape, d'un archevêque, d'un légat, etc. ; 9° des oraisons pour la guerre, pour la peste ; 10° la bénédiction d'une calebasse, d'un bourdon, etc. ; 11° celle d'un ermite, d'un reclus ou d'une recluse ; et enfin beaucoup d'autres prescriptions relatives aux cérémonies religieuses. Ainsi, le Jeudi-Saint, au lavement des pieds, pendant que le diacre récitait l'Evangile : *Ante diem festum Pasche*, etc., l'évêque faisait distribuer aux assistants quatre deniers, et les domestiques de l'église leur servaient le vin : *Auditores quoque evangelii tandiu stant tandiu Diaconus legens innuat eis ut sedeant. Interea dividantur singulis quatuor denarii de bursâ episcopi, vinum quoque à servientibus ecclesiæ et episcopi omnibus ibi assistentibus in ordine departitur.* On aura remarqué aussi cette messe pour le jugement par l'eau froide qui montre que cet usage si contraire à notre manière de comprendre la justice était encore en vigueur au commencement du 13^e siècle.

Ce manuscrit, on le voit, offre assez d'intérêt pour en faire désirer l'impression.

DEUXIÈMEMENT. — Missel manuscrit de la bibliothèque de Soissons, portant le numéro 82.

Cette bibliothèque possède un assez grand nombre de livres liturgiques manuscrits, mais la plupart provenant de l'ancienne abbaye de Prémontré n'intéressent pas notre diocèse. Parmi les ouvrages dont l'origine n'est pas connue et qu'il faudrait étudier avec soin (1), un seul me paraît appartenir à la liturgie soissonnaise; c'est un beau missel in-folio écrit sur parchemin et orné de vignettes. Une note placée au dos de la couverture l'attribue à la dernière année du 12^e siècle, mais cette énonciation est erronée. Le manuscrit est du 14^e siècle.

En tête du missel est un calendrier pour les douze mois de l'année. La première messe est celle du jour de Pâques et la dernière celle du 24^e dimanche après la *Trinité* (2). On voit qu'il ne contient que la moitié des offices de l'année. La seconde partie a sans doute servi d'enveloppes à des paquets de cartouches, ou de couvertures à des registres de cuisinières.

Il n'existe de prose pour aucune fête, pas même pour les plus grandes. Le mot *prosa* n'est écrit qu'une fois à la fête de sainte Anne, et il est suivi de ces deux mots : *Matris mater*, comme s'ils étaient le commencement d'une prose en l'honneur de la mère de la Vierge.

Le graduel, l'offertoire, la communion de la fête du Saint-Sacrement ne sont pas du missel actuel de Soissons, mais du missel romain. Ainsi que je l'ai déjà dit, on n'y trouve pas la prose : *Lauda Sion*. Les préfaces sont les mêmes que celles d'aujourd'hui; elles sont notées.

Après la messe de saint Denis, on trouve cette men-

(1) Particulièrement les missels portant les numéros 79, 80 et 81, et le bréviaire numéroté 95.

(2) Les dimanches se comptaient non après la Pentecôte, mais après la Trinité.

tion : *Dominica post festum sancti Dyonisii celebratur in ecclesia suessionensi festum susceptionis reliquiarum*. La messe de cette fête diffère complètement de celle qu'on célèbre actuellement.

On comprend combien il serait intéressant de comparer ce missel dans lequel n'avaient sans doute pas encore été introduites les modifications si nombreuses que la fin du 14^e siècle, le 15^e et le commencement du 16^e virent apporter à la liturgie avec ceux qui lui ont succédé dans les siècles suivants.

Quant à l'exécution matérielle de ce manuscrit, elle est soignée. L'écriture et les vignettes sont très-belles. Comme on a eu souvent l'occasion de le remarquer, les lettres majuscules et ce qui est proprement ornementation est mieux exécuté que les peintures à personnages. Le prêtre y est plusieurs fois représenté disant la messe; le calice dont il se sert, qu'un voile blanc couvre en partie, a conservé la forme du 15^e siècle. La chasuble dont il est revêtu est celle du moyen-âge. Le manipule est une bande d'étoffe étroite s'élargissant légèrement vers ses extrémités. L'autel sur lequel on n'aperçoit que le calice est entouré d'une nappe qui descend presque jusqu'à terre.

A la fête de la Nativité du Sauveur, la sainte Vierge est couchée, tandis que saint Joseph debout tient l'enfant Jésus dans ses bras.

Au 25 août, l'enlumineur a représenté le roi saint Louis, la couronne sur la tête, tenant d'une main le sceptre et de l'autre un petit monument qui est évidemment la Sainte-Chapelle de Paris.

Dans un autre endroit du volume, on trouve une grande vignette qui montre Jésus sur la croix; la Vierge et saint Jean sont à droite et à gauche. Dans le haut, deux anges tiennent dans la main l'un le soleil, l'autre la lune. Au-dessus, Dieu le Père soutenant le globe de

la main gauche bénit de la main droite. Aux quatre angles, les évangélistes portent des phylactères où leurs noms sont inscrits.

Après ce grave sujet, j'ose à peine parler d'un petit tableau auquel on ne sait trop quel nom donner, celui de caricature ou celui de représentation symbolique, et qui a été mis dans les premières pages du manuscrit au-dessus d'une prière que le prêtre doit réciter avant de dire la messe. C'est un combat singulier où l'on voit un coq monté sur un renard croisant la lance avec un lapin monté sur un chien. La place qu'occupe cette vignette semblait demander un motif sérieux.

TROISIÈMEMENT. — Processional manuscrit.

Je mets ici un processional manuscrit qui existait encore il y a peu de temps à la bibliothèque du séminaire de Soissons, mais qui n'a pu m'être communiqué. J'ai tout lieu de croire qu'il était aussi du 14^e siècle.

QUATRIÈMEMENT. — Bréviaire de 1529.

Ce bréviaire imprimé par les soins de Renauld Chauldière est sans doute le premier livre liturgique de Soissons qui ait été imprimé, et il ne fut pas heureux puisqu'il fut condamné par les docteurs de Sorbonne, qui écrivirent au chapitre de la cathédrale une lettre dans laquelle ils déclarent « qu'on a introduit dans ce bréviaire beaucoup de choses étrangères et éloignées du commun usage de l'église. » (1).

C'est par sa condamnation seule que ce livre m'est connu.

CINQUIÈMEMENT. — Missel de 1551.

Ce missel imprimé à Paris en 1551, chez Didier Maheu (2), et dont j'ai trouvé l'indication dans les manus-

(1) D'Argentré, *Collectio Judiciorum*. Tome II, page 77, cité par D. Guéranger, inst. lit.

(2) Aux frais du même Renauld Chauldière, libraire de l'université de Paris; tout le fait supposer du moins.

erits de D. Grenier, a été publié sous l'épiscopat de Symphorien Bullioud, évêque de Soissons de 1528 à 1555. Les exemplaires en étaient déjà très-rares vraisemblablement à la fin du 18^e siècle, puisque D. Grenier prend soin de dire qu'il l'avait trouvé à la bibliothèque de Saint-Eloy de Noyon. J'ai écrit à Noyon pour avoir des renseignements ; il m'a été répondu qu'on avait fait des recherches qui étaient restées infructueuses. A défaut du livre que je n'ai pas trouvé à la bibliothèque nationale, je vais transcrire les notes de D. Grenier :

• Missel de Soissons

» En écriture gothique, imprimé en 1551. Dans la bibliothèque de Saint-Eloy de Noyon. Le commencement manque jusqu'au mois de mars du calendrier. On lit à la suite : *Habes hic christiane lector, almanach XXX venturis annis accomodum ab anno scilicet Christi MDXXX usque ad annum MDLIX* ; c'est-à-dire le nombre d'or, la lettre dominicale, la Septuagésime et Pâques. On y trouve des proses presque à toutes les messes propres. Les dimanches du Carême y sont indiqués par le premier mot de l'Introit. Le jour de l'Épiphanie, il y a pour Évangile à Matines (fol. xviii, recto) : *Factum est autem cum baptizaretur... filius Joseph, qui fuit Heli, qui fuit Matat*, etc. Le jeudi saint, dans le canon de la messe, on insérait dans l'oraison : *Qui pridie*, ces mots *quam pro nostra, omnium que salute pateritur* (sic) *hoc est hodiè, accepit panem in sanctas, etc.*

» On comptait, comme à Amiens, les dimanches : *Prima, secunda post Trinitatem et non Pentecosten.*

» Au folio CXLIII ou 94 *Kirie in semi-duplicibus.*

» *Kirie, pater, cuncta qui gubernas, eleison.*

» *Kirie, sedens sede in supernd, eleison.*

» *Kirie, placido nos vultu cernas, eleison.*

- » *Christe, verbum patris, eleison.*
- » *Christe, intacte fili matris, eleison.*
- » *Christe, tenebris ne demur atris, eleison.*
- » *Kirie, ab utroque spirans flamine, eleison.*
- » *Kirie, miserorum consolamen, eleison.*
- » *Kirie, peccatorum dans levamen, eleison.*

In festis duplicibus.

- » *Kirie eleison, orbis factor &c. Aliud cuncti potens genitor &c.*

Item in festis duplicibus.

- » *Kirie, clemens rector, eterne patris ingenite, eleison.*
- » *Kirie, nostras necnon voces exaudi, benedice Domine, eleison.*
- » *Kirie, Ether, Stellifer noster, nostri benigne, eleison.*
- » *Christe, plebem tuam Sabaoth Ogie semper rege, eleison.*
- » *Christe, trine et une, sedulas nostras preces ter suscipe, eleison.*
- » *Christe, fidem angelis qui credunt in te, tu succurre, (?) eleison.*
- » *Kirie, respice in nobis omnibus, inclite, ser opem de excelsis et nostras, redemptor orbis terre voces jugi angelorum carmine adjunge, eleison.*
- » *Kirie, cuncti potens sophie tue lumen nobis infunde, eleison.*
- » *Kirie, tripartite et uni Kirie, qui manes in eternum cum patre, te ore, te corde atque mente psallimus nunc tibi, o beate Jesu bone, te precamur omnes assidua, eleison.*
- » *In festis annualibus et in die Epiphanie.*
- » *Kirie, fons bonitatis &c.*
- » *In die Resurrectionis et in die Penthecostes.*
- » *Kirie, Deus sempiternae, vita vivens vite, eleison &c.*

- » *Kirie, rex immense, sceptrum tenens imperiale, eleison.*
- » *Kirie, pater increate, necnon ingenite eleison.*
- » *Christe, qui nos proprio redemisti sanguine, eleison.*
- » *Christe, altissimi nate virginisque inviolate, eleison.*
- » *Christe, cujus dextera condita sunt omnia, eleison.*
- » *Kirie, spiritus vivificans et corda purificans, eleison.*
- » *Kirie, paraclite procedens ab utroque, eleison.*
- » *Kirie, septiformis gratie prepotens in munere, eleison.*
- » *Petimus, reple nos carismate, quos purgasti crimine, fidelium advocate, eleison.*

- » Le seul *Gloria* de la Vierge comme à Amiens.
- » Folio CXLVI, recto, *Concordia symbolorum* où l'on voit
- » d'un côté le symbole des apôtres divisé en douze articles dont chacun est attribué à l'un des apôtres, et
- » de l'autre le symbole de Nicée ou de Constantinople,
- » comme on le chante aujourd'hui à la messe. » (1)

Voici d'autres réflexions de D. Grenier sur la liturgie de Soissons en général, mais je ferai observer que son jugement n'est établi que sur le rituel de Nivelon et sur ce missel de 1551, et qu'il ne paraît pas avoir connu le missel du 14^e siècle.

- « La liturgie du diocèse de Soissons paraît avoir été
- » la même que celle des églises de la province. Nous en
- » donnons pour exemple le sacrement du mariage :
- » mêmes cérémonies pour conférer le sacrement, pour
- » bénir le pain, le vin et le lit nuptial. Même manière de
- » compter les dimanches non après la Pentecôte, mais
- » après la Trinité. Même litanie : *Christus vincit, Christus regnat*, les jours de solennité avant l'épître de la messe.

(1) Man. biblioth. nat. Collection de D. Grenier. Tome 145, paquet 28, art. I. B. folio 133, et tome 166, paquet 20, article 6. Histoire manuscrite de Soissons, folio 66-67.

- » Proses presque pour toutes les messes propres (1) ;
- » *Kirie farcis* à toutes les fêtes, même semi-doubles.
 - » Après l'arrivée des reliques que l'évêque Nivelon
 - » avait envoyées de Constantinople au commencement
 - » du 13^e siècle, l'on inséra quelques nouvelles fêtes dans
 - » le calendrier de cette église. Une charte de l'année 1203
 - » nous apprend que depuis peu de temps, à cette époque,
 - » l'on y faisait sous le rit solennel double fête de la Croix,
 - » double fête de saint Jean-Baptiste, double fête de saint
 - » Thomas, apôtre, double fête de saint Etienne, premier
 - » martyr, la fête de saint Marc, celle de saint Blaise,
 - » enfin la réception des reliques (2). L'épreuve de l'eau
 - » froide y était encore en vigueur au commencement du
 - » 13^e siècle. Cette cérémonie, reste de la barbarie de
 - » nos pères, était précédée par une messe propre à la
 - » circonstance ; elle avait été employée quelques années
 - » auparavant pour des habitants de Bucy-le-Long, soup-
 - » çonnés de manichéisme.
 - » Ces anciens usages sont extraits partie du rituel de
 - » Nivelon, partie du missel de Soissons, imprimé à Paris
 - » en 1531. » (3)

Dans les notes de D. Grenier, on trouve reproduits deux fois les rites du sacrement du mariage à Soissons. Les deux copies sont parfaitement semblables, mais dans la première (4), on indique qu'ils sont tirés du missel de 1531. Dans la seconde (5), on ne dit pas où ils ont été

(1) On a vu que dans le missel manuscrit de la bibliothèque de Soissons, il n'y en avait pas.

(2) La description des reliques que l'on trouvera plus loin donnera l'explication de la création de toutes ces fêtes.

(3) Man. bibliot. nat. Collection de D. Grenier, Tome 166, paquet 20, article 6. Histoire manuscrite de Soissons, folio 66-67.

(4) Biblioth. nat. Collection de D. Grenier, Tome 164, paquet 20, art. 4. B. Fol. 2.

(5) B.bhot. nat. Collection de D. Grenier, Tome 42, paquet 6, art 8.

pris, mais on a mis en tête de la copie : « De Soissons
» *de communi XI, v°* », et pour la terminer, cette autre
mention à la fin du missel : « *Ad honorem Dei omnipo-*
» *tentis, B. Marie, Sanctorum Gervasii et Prothasii totius*
» *que curie celestis : absolutum hoc presens Missale per*
» *desiderium Maheu typographum, expensis probissimi viri*
» *Reginaldi Chaudière alme universitatis parisiensis li-*
» *brarii, Redemptionis humane prima centesimo supra*
» *sesqui millesimum suppeditante ad hoc vires pastore illo*
» *sommo J. XPO optimo maximo ; cui pro presentis operis*
» *absolutione sit laus, gratiarum actio et gratia perhen-*
» *nis, amen.*

» *Satiabor, Domine, cum apparuerit gloria tua. Prov. 16.*

» *Hubertus Suffanneus Suessionis pio lectori.* »

(Suivent seize vers latins qu'il est inutile de reproduire).

J'avais d'abord cru que cette dernière mention était l'indication d'un nouveau missel de 1601, mais en remarquant que le nom de Maheu est porté par le typographe du missel de 1554, et qu'il est reproduit dans le passage que je viens de citer, et de plus que le libraire qui aurait fait imprimer ce missel de 1601 porterait les noms de Renauld Chaudière, comme le personnage condamné en 1529 par la Sorbonne, j'ai dû penser qu'il y avait eu erreur d'un mot dans la note de D. Grenier, et que l'on avait écrit *centesimo* pour *trigesimo*; que par conséquent il s'agissait toujours du même missel de 1554.

SIXIÈMEMENT. — Bréviaire de 1555.

Le livre liturgique qui viendrait après celui dont je viens de parler serait, selon Dormay (1) et le *Gallia Christiana* (2), un bréviaire du diocèse imprimé en 1555 par ordre de Mathieu de Longuejume, évêque de Soissons de 1534 à 1557. Dormay en disant : « Qu'en deux

(1) Dormay. Histoire de Soissons, 2^e volume, page 528.

(2) *Gallia Christiana*. 5^e volume, page 585.

» en-droits du bréviaire, il est remarqué que l'office du
» saint nom de Jésus avait été fondé par Jean Lamy,
» chanoine », fait supposer qu'il avait eu ce livre sous
les yeux.

SEPTIÈMEMENT. — Bréviaire de 1630.

En 1630, Simon Legras fit imprimer un bréviaire nouveau : *Renovatum ecclesie Suessionensis breviarium typis mandari curavit*, dit le *Gallia Christiana*. M. de Fitz-James, dans la préface de son bréviaire de 1742, avance que ce fut cet évêque qui, « le premier, commença à corriger » nos bréviaires », mais cette supposition doit être inexacte ; tout porte à croire au contraire que les livres liturgiques avaient été déjà modifiés par les prédécesseurs de Simon Legras. Elle semble même complètement contredite par le missel manuscrit du 14^e siècle qui devait, autant qu'on peut en juger, beaucoup différer de celui de 1551.

HUITIÈMEMENT. — Bréviaire de 1676. *Breviarium Suessionense*.

En 1676, M. de Bourlon qui fut évêque de 1656 à 1683, et qui succéda à Simon Legras, fit imprimer un nouveau bréviaire par Jean Perruard, typographe et libraire à Soissons. Je connais deux exemplaires de cet ouvrage, l'un qui appartient à M. Darcosse, l'un de nos collègues, et l'autre à un prêtre de Saint-Quentin.

NEUVIÈMEMENT. — Processionnal de 1680.

Un exemplaire de ce processionnal imprimé à Soissons en 1680 par Tenneson, typographe du roi et libraire, appartient à M. Demizel, directeur au grand séminaire.

DIXIÈMEMENT. — Missel romain avec propre de Soissons de 1687.

Il existe à l'église d'Acy un missel romain à la suite duquel se trouve « *Proprium Missalis Suessionensis* »

imprimé à Soissons chez Hanisset, *cum permissu*, en 1687. Ce qu'il y a de remarquable dans cette date, c'est que Soissons n'avait pas d'évêque à cette époque. Huet, évêque d'Avranches, avait été nommé, mais n'était pas venu prendre possession.

La bibliothèque du séminaire possède aussi un exemplaire de ce missel.

ONZIÈMEMENT. — Livre d'église de 1698.

J'ai trouvé à la bibliothèque nationale un livre d'église imprimé en 1698 par ordre de M. de Sillery, successeur de M. de Bourlon. C'est la liturgie du bréviaire et du missel qui précèdent, appropriée à l'usage des laïcs.

Ces quatre derniers ouvrages appartiennent à la liturgie donnée par M. de Bourlon à son diocèse. Cette liturgie était bien celle prescrite par les décrets de saint Pie V ; seulement on avait conservé un grand nombre de rubriques et de cérémonies en usage auparavant dans le diocèse de Soissons. Les proses étaient extrêmement multipliées.

En adoptant ce système, c'est-à-dire, la liturgie de Pie V augmentée d'un propre soissonnais, il y avait à choisir entre deux partis : ou prendre la liturgie romaine en y ajoutant le propre de Soissons, ce qui fut fait pour le missel ; ou imprimer un ouvrage ne portant plus le titre de romain, et où fussent mêlés les éléments romains et les éléments soissonnais ; ce qui fut exécuté pour le bréviaire, le processionnal et le livre d'église à l'usage des fidèles.

Je viens de dire que dans le missel de M. de Bourlon, on avait conservé les proses de toutes les fêtes. Plusieurs de ces proses sont curieuses ; mais la plus intéressante est celle de la fête des reliques, parce qu'elle présente une sorte d'inventaire des reliques que Nivelon avait envoyées de Constantinople. Voici la description qu'en

donne l'auteur dans ses vers remplis de *conceiti* et d'an-tithèses : du bois de la vraie croix, la verge de Moïse, la tête et le bras de saint Jean-Baptiste, le chef et le doigt de saint Thomas (celui dont parle le Sauveur : *Infer digitum tuum huc*), le larynx (*organum vocis*) de saint Etienne, des reliques de Thaddée, saint Marc et saint Blaise, la tête de saint Denis l'aréopagite (1), le voile (*peplum*), le soulier (2), du lait et la ceinture de la sainte Vierge.

DOUZIÈMEMENT. — Rituel de M. de Sillery de 1694.

Un exemplaire de ce rituel imprimé à Soissons en 1694 existe à la bibliothèque de la ville.

Sous le nom de M. de Sillery, successeur immédiat de M. de Bourlon, on lit ce passage dans le *Gallia Christiana* : Il éditâ un rituel en 1694, un catéchisme en 1696, des statuts synodaux en 1700; et enfin un nouveau bréviaire. Il y a erreur quant à ce qui regarde le bréviaire, car dans la préface citée plus haut de M. de Fitz-James, il est dit que M. de Sillery voulait que l'on travaillât à composer un *autre* bréviaire, mais que la mort vint l'empêcher d'exécuter ce *excellent dessein*.

TREIZIÈMEMENT. — Missel, bréviaire, etc. de 1742.

Ce que n'avait pas fait M. de Sillery, M. Fitz-James le réalisa en 1742, et c'est sa liturgie qui a été en usage jusqu'à ce moment.

QUATORZIÈMEMENT. — Liturgie romaine avec propre de Soissons. 1752.

Enfin M^{sr} de Garsignies vient de prescrire l'emploi de la liturgie romaine dans toute l'étendue du diocèse de Soissons et Laon. On voit par cet exposé, tout incomplet qu'il soit, que la liturgie du diocèse de Soissons fut,

(1) Cette relique était conservée à l'abbaye de Longpont.

(2) Le saint soulier était à l'abbaye Notre-Dame de Soissons.

à partir du commencement du 16^e siècle, très souvent changée; il semble même que, durant le 17^e, chaque évêque voulût avoir l'honneur d'en donner une nouvelle. En effet, sur trois évêques qui se suivirent, MM. Simon Legras, Charles de Bourlon et Brulart de Sillery, les deux premiers en imposèrent une différente de celle qu'ils avaient trouvée établie, et le dernier ne fut arrêté dans le même projet que par la mort qui vint le surprendre.

Si on excepte M. de Bourlon qui adoptait la liturgie romaine, on remarquera qu'en général l'évêque qui modifiait la liturgie existante se proposait de faire mieux dans la nouvelle, et surtout de l'approprier aux idées du temps, *recenti more*, comme dit M. de Fitz-James.

Ainsi, à partir de la fin du 15^e siècle ou des premières années du 16^e, se reproduit dans les livres destinés au culte ce qui est arrivé pour les monuments. On cesse d'admirer et d'entourer d'un pieux respect l'œuvre des grands siècles qui viennent de s'écouler, et l'on obéit au besoin, alors irrésistible, de faire du nouveau. La foi si vive dans sa naïveté des 12^e et 13^e siècles n'allait plus, aux hommes déjà sceptiques de la renaissance.

Un travail qui aurait un bien autre intérêt que les sèches observations que je viens de présenter, mais qui appartiendrait, si on en avait les éléments, à l'un des savants ecclésiastiques que compte le diocèse serait, en analysant les divers livres qui se sont succédé dans l'église de Soissons, de montrer le sens et l'esprit des nombreuses modifications qu'ils ont subies.

Que savons-nous sur ce sujet? Que s'était-il passé depuis saint Sixte et saint Sixce, nos premiers évêques, jusqu'au 14^e siècle? En quoi la liturgie du 14^e siècle différait-elle de celle des premières années du 16^e? Comment ensuite Simon Legras (en 1650) avait-il modifié celle de la renaissance? Enfin la liturgie romaine sois-

sonnaise de M. de Bourlon, qu'était-elle à celle de Simon Legras ? Quant au missel de M. Fitz-James, je ferai une seule observation : il n'avait pas conservé une seule des proses de M. de Bourlon.

Il faudrait donc dans l'analyse de tous nos livres liturgiques, retrouver, suivre et indiquer ce qui a toujours été particulier à l'église de Soissons, ce qui a toujours persisté. Tant que ce travail n'aura pas été fait, il ne sera pas possible de se faire une idée précise de ce que l'on doit entendre par l'ancienne liturgie du diocèse de Soissons (1).

Dès aujourd'hui, cependant, on peut faire une observation générale, c'est que les cérémonies du culte ont eu pendant de longues années un caractère dramatique qu'elles ont entièrement perdu. Les offices des grandes fêtes de la religion : de Noël, de Pâques, de l'Épiphanie étaient souvent des scènes dialoguées représentées par divers personnages (2). Le processional manuscrit du séminaire contenait l'indication de cérémonies semblables pour la célébration de la fête de la résurrection du Sauveur dans l'église de Soissons (3).

On ne retrouve plus qu'un souvenir de ces anciens usages dans la manière dont se chante encore à présent l'évangile de la Passion, et dans la disposition des strophes de la prose *Paschali laudes* (4).

(1) Je n'ai pas besoin de faire observer que les divers changements introduits dans la liturgie ne portent jamais sur les choses principales.

(2) Voir les articles de M. F. Clément dans les *Annales archéologiques* de Didron, volume 7.

(3) Renseignement donné par M. l'abbé Gabelle, directeur au grand séminaire.

(4) Depuis que cet article est écrit, j'ai trouvé l'indication d'un rituel imprimé par ordre de M^r de Haqueville, évêque de Soissons en 1622.

Je pense qu'on trouvera ici avec plaisir les rits du sacrement du mariage tels que D. Grenier les a copiés dans le missel de 1531, (1) et tels que Nivelon les avait fait insérer dans son rituel de 1205.

✠ *Incipit ordo ad sponsam benedicendam.*

✧ *Cum venerint ad valvas ecclesie sponsus et sponsa,*
✧ *veniens sacerdos, alba et stola et manipulo ornatus,*
✧ *anulum argenteum super scutum positum, benedicat*
✧ *dicens, etc. Quo facto, sacerdos dicat : Bonnes gens,*
✧ nous avons fait les bans trois fois de ces deux gens,
✧ et encore les faisons-nous ; que s'il y a aucun ou au-
✧ cune qui sache empeschement par quoi l'ung ne puisse
✧ avoir l'autre par loy de mariage, si le dye. *Et respon-*
✧ *dent assistentes : Nous n'y savons que bien. Quo audito*
✧ *accipiat sacerdos manum dexteram sponse et ponat in*
✧ *dexteram manum sponsi et dicat ista verba nominando*
✧ *eos : Vous, Marie, et vous, Jehan, vous promettez,*
✧ fiancez, jurez l'ung l'autre à garder la foy et la loyauté
✧ de mariage et garder l'ung l'autre sain et malade à
✧ tous les jours de vostre vie, si comme Dieu l'a estably
✧ et l'escriture le tesmoigne et sainte église le garde ?
✧ *Tunc sacerdos tradat anulum sponso. Sponsus autem*
✧ *per manum sacerdotis primo ponit in pollice sponse,*
✧ *post presbiterum dicens ista verba : Marie de cest anel*
✧ te espouse et de mon corps te honore et te doue du
✧ douaire qui a été divisé (2) entre mes amis et les
✧ tiens, *in nomine patris, secundo in indice dicens : et*
✧ *fili; tertio in medio dicens : et Spiritus sancti. Amen.*

✧ *Ibique remaneat anulus.*

✧ *Postea sacerdos extensa manu super illos dicat oratio-*

(1) Mss. Biblioth. nat. Collection D. Grenier, t. 164, paquet 20, art. 4. B. fol. 2.

(2) Il semble qu'il faudrait *divisé*.

- » *nes sequentes, &c. Tunc sacerdos tenens sponsum per*
- » *manum dexteram et sponsam per sinistram, introducat*
- » *eos in ecclesiam et signet eos signo sancte crucis dicens :*
- » *in nomine patris, &c. Ac deinde celebratur Missa.*

» *Benedictio panis.*

- » *Benedic, etc. Tunc sponsus mordet in pane, postea*
- » *sponsa.*

» *Benedictio super vinum.*

- » *Potum, &c. Tunc sponsus bibit, tunc sponsa. Quo*
- » *facto, introducit eos sacerdos per manum in domum,*
- » *dicens : in nomine patris &c.*

» *In sero Benedictio thalami.*

- » *Benedic, Domine, &c. Tunc thurificet thalamum.*
- » *Postea sponsum et sponsam sedentes vel jacentes in lecto*
- » *suo benedicit dicens : Benedic, Domine, adolescentulos*
- » *&c. »*

Les observations qu'on vient de lire ne se rapportent qu'à l'ancien diocèse de Soissons. Le nouveau diocèse de Soissons comprenant dans sa circonscription celui de Laon presque tout entier, il serait à désirer qu'on fit pour cet ancien diocèse des recherches analogues aux miennes et qu'on pourrait sans doute rendre beaucoup plus intéressantes.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé FOQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONN.

SIXIÈME SÉANCE

Lundi 7 Juin 1852

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATIONS.

M. Delahaye, instituteur à Nouvion-le-Vineux, est nommé membre correspondant de la Société.

OUVRAGES OFFERTS.

Travaux de l'Académie de Reims. N° 1. 1852, de 117 pages.

Sceaux au moyen-âge. In-8°. N° 12.

M. Fissiaux offre un fragment d'une grande statue en albâtre provenant des fouilles de Ninive. Un buste, modèle par Houdon. Trois monnaies en cuivre du moyen-âge, trouvées avec un squelette près du port de Vauxrot, à 33 centimètres sous terre au-dessus d'une grévière. Il y avait aussi un marteau, un couteau, un petit glaive et une attache de ceinturon.

M. de Laprairie, qui vient de visiter la belle église de

Laffaux, regrette qu'on ait badigeonné les sculptures historiées de l'abside.

M. Billaudeau voudrait que la Société formulât expressément quel est le genre de restauration qu'elle conseillera dans les circonstances où ces sortes de travaux sont nécessaires.

M. de Laprairie répond qu'en général il faut brosser avant de badigeonner, et que quand cette dernière restauration est jugée nécessaire, il faut toujours en excepter les sculptures, afin de ne pas les empâter.

M. Vatelet dépose sur le bureau deux vases en cuivre trouvés à Molinchart; ces vases ont des pieds et des anses de même métal.

Un petit vase en poterie épaisse en forme de creuset trouvé à Faucoucourt.

Des renseignements seront donnés plus tard sur ces curieuses découvertes

M. Clouet, membre correspondant, soumet à la Société le plan d'un autel qu'il est chargé de faire confectionner dans l'église de Vic-sur-Aisne. Ce nouvel autel doit servir de pendant à un autre autel bâti il y a quelques années dans le latéral droit. Cet autel se compose de deux marches, d'un palier, d'un tombeau, d'une table surmontée d'un portique et d'une niche. Le tombeau qui surmonte l'autel est divisé en trois parties égales : le centre et deux ailes; celles-ci formant avant-corps. Elles sont toutes trois recouvertes d'un toit à double rampant, imbriqué et tronqué par la table d'autel. La façade et ses retours sont décorés d'une plinthe et d'une corniche dont la saillie est prononcée. Au centre de chacune de ces parties est dessiné un quatre-feuilles renfermant le chiffre de la sainte Vierge. Trois colonnettes isolées et placées en avant du tombeau aident à supporter la table d'autel qui, néanmoins, repose pour la plus grande partie sur le tombeau.

Cette construction, exécutée en pierre dure de Valsery,

y compris le déplacement d'une fenêtre et le raccordement d'anciennes colonnettes, a coûté moins de 600 fr. On doit ajouter que, vu à une certaine distance, il offre un aspect gracieux; ses divers plans se dessinent bien, et les jeux de lumière et d'ombre y produisent un agréable effet. Tout cependant n'est pas également irréprochable. Nous n'aimons pas les bases carrées des colonnettes, l'immense proportion des chapiteaux qui habillent le tiers de la colonne. Le portique et surtout le vide de la niche laissent beaucoup à désirer. La Société espère qu'il suffit de signaler ces imperfections pour en obtenir la rectification, et M. Clouet, qui s'est jugé lui-même avec une franche et louable sévérité, se fera un plaisir de déférer aux conseils de ses collègues, nous en avons l'entière certitude.

M. Matton, archiviste de la préfecture de l'Aisne présent à la séance, lit un travail sur l'organisation de l'assemblée provinciale de Soissons en 1787.

Un prêtre d'un rare mérite, philanthrope, ennemi du despotisme et du luxe ruineux des cours, tolérant et indulgent pour les autres, sévère envers lui seul, François de Salignac de la Mothe Fénelon honorait, dans la seconde moitié du 17^e siècle, le clergé français, par sa piété éclairée et par ses vertus. Entraîné par la sensibilité de son cœur à gémir amèrement sur les malheurs causés à son pays par les excès et l'arbitraire d'une cour ambitieuse et prodigue, Fénelon souffrait beaucoup de ne pouvoir faire connaître les sages idées qui lui venaient sur la situation de la France, et les plans qu'il méditait pour assurer à ce royaume un avenir heureux. Il regarda comme la plus grande faveur dont la Providence pût le combler, le choix que le roi Louis XIV fit de sa per-

sonne, en 1689, pour diriger l'éducation de son petit-fils, Louis, duc de Bourgogne. Fénelon ne négligea rien pour montrer à son royal élève, auquel il inspira une sympathie profonde et bien méritée, toute l'étendue de ses devoirs. Il lui apprit que c'était par des efforts constants pour faire le mieux possible que l'on parvenait à faire le bien; qu'il ne fallait pas sacrifier la prospérité d'un pays à l'intérêt, à la prodigalité et à l'ambition de quelques personnes; que la loi devait être l'expression sincère des besoins de la société; que cette société ne laissait l'autorité absolue entre les mains des rois que pour les obliger à s'en servir dans l'intérêt de tous, et que la vraie science du gouvernement consistait à réunir les forces morales et intellectuelles dont on pouvait disposer, et à les mettre en œuvre pour assurer l'existence matérielle et le bonheur de chacun.

Des maximes si pures ne tardèrent pas à indisposer les courtisans contre Fénelon. Une question de dogme offrit, pour disgracier le célèbre archevêque de Cambrai, un prétexte dont Louis XIV profita pour intimer au précepteur de son petit-fils, l'ordre de disparaître à tout jamais de la cour. Fénelon retourna à Cambrai; mais la disgrâce qui l'atteignit ne fit que rendre sa tendresse plus vive envers son élève. Il ne négligeait rien pour donner à celui-ci des preuves de son attachement. Il entretenait avec lui une correspondance très-active par l'intermédiaire de son chambellan, Louis Michaut de la Verrine, qui possédait alors dans la Thiérache, à envi on quatorze lieues de Cambrai, le fief de Leschelles, mouvant de la baronnie d'Iron. Le fils de ce seigneur, César Michaut de la Verrine (1), recevait fréquemment de Cam-

(1) César Michaut de la Verrine, écuyer, docteur en théologie, fils aîné de Louis Michaut de la Verrine, chevalier chambellan du

brai des instructions qu'il faisait parvenir au duc de Bourgogne. Celui-ci examina, par cette entremise, un plan de réforme qui ne tenait à rien moins qu'à faire disparaître de nombreux abus et à établir en France le système représentatif.

Fénélon demandait le partage des propriétés communales; le remboursement des dettes du clergé, soit par l'emploi d'une plus sage économie, soit même par la vente des biens reconnue nécessaire à sa libération; l'impôt proportionnel, même sur les domaines royaux; la suppression des privilèges d'exemption d'impôts; l'établissement de l'impôt sur le revenu; la suppression des impositions indirectes, qui gênaient le commerce et l'industrie; le libre échange, et, si la pénurie des finances ne permettait pas de l'autoriser, l'établissement de la ligne de prohibition aux frontières du royaume; une plus grande économie dans les dépenses; l'affectation du produit des fermes, des poudres, des cartes, des lettres, des voitures publiques, des spectacles au soulagement des hôpitaux et à l'extinction du paupérisme; l'application

duc de Bourgogne, capitaine au régiment de Guise, et de Marie Lefèvre de Marolles, institua le 17 mai 1706, dans les églises de Guise, Leschelles et Liesse, des missions décennales à perpétuité, fit reconstruire à ses frais l'église de Leschelles, savoir: la nef en 1716, le pavé en 1720, le clocher et le vestibule en 1721 et 1731. La commune de Leschelles lui doit aussi l'établissement d'une école gratuite, qu'il fonda le 22 juillet 1737, par acte de Dennequin, notaire à La Flamangrie. Cet acte assura au prêtre qui tiendrait cette école un logement convenable, un traitement de 500 livres et une prestation annuelle de douze setiers de blé, de trois cordes de bois, d'une corde de *laniettes* et d'un cent de fagots.

De la Verrière mourut au château de Leschelles, le 17 août 1737. Son cœur et ses entrailles, suivant le désir qu'il en avait manifesté, furent placés dans l'église de Leschelles, sous le marche-pied de l'autel de la Vierge, et son corps fut inhumé, le 27 du même mois, par l'évêque de Laon, dans la chapelle de Notre-Dame-De-Liesse.

du produit du droit de contrôle, du papier marqué au paiement des cours souveraines et des écoles gratuites, etc.

Voici quel était le système représentatif de Fénelon : les états-généraux seront convoqués tous les trois ans ; leur consentement sera indispensable pour l'établissement des impôts. Un conseil provincial, établi dans chaque généralité, remplacera les intendants, formera le cadastre, fixera l'impôt proportionnel, d'après les besoins de l'Etat, et en versera le produit au trésor public. La noblesse, le clergé et le tiers-état de chaque élection nommeront chacun trois membres dans leur ordre. Le roi choisira parmi ceux-ci une personne de chaque ordre pour former le conseil provincial. Les six autres membres élus, que le roi n'aura pas désignés pour former le conseil provincial, composeront le conseil d'élection, qui sera nécessairement présidé par un membre choisi par le roi dans la noblesse ou le clergé.

Les membres du conseil d'élection seront subordonnés au conseil provincial de leur généralité. Le remplacement de ces deux conseils se fera par moitié tous les deux ans, par voie d'élection, d'après le mode précité. Des municipalités seront établies dans chaque paroisse, afin que les conseils puissent les consulter et recevoir d'elles les renseignements qui leur seront nécessaires.

Le duc de Bourgogne étudia avec beaucoup d'attention le plan qui lui fut soumis et en confia ensuite le manuscrit à son chambellan (1), en exigeant de lui le secret le plus absolu, jusqu'à son avènement au trône. Ce prince songeait à entrer dans la voie des réformes qui lui étaient proposées ; mais la mort le surprit subitement, le 18 fé-

(1) Louis Michaut de la Verrine était fils de Philippe Michaut de la Verrine, lieutenant au gouvernement de Guise. Son corps a été inhumé dans la chapelle du rosier de l'évêché de Lescelles.

vrier 1712, et ajourna la réalisation des projets de Fénelon. Le manuscrit de ce dernier resta entre les mains du seigneur de Leschelles, qui le confia en mourant (1^{er} janvier 1720) à Camille-Michaut de la Verrine, chevalier des ordres du roi, son fils puiné. Celui-ci le conserva avec un respect tout religieux. Il lui rappelait et sa qualité de gentilhomme de la manche du duc de Bourgogne, et son intimité avec Fénelon, dont il avait partagé la disgrâce.

Camille-Michaut de la Verrine (1) mourut au château de Leschelles, le 28 octobre 1749, laissant le précieux manuscrit à son neveu, Louis-Michel-César d'Hervilly, lieutenant d'infanterie au régiment du roi, chevalier de ses ordres, marquis d'Hervilly, baron d'Iron et seigneur de Leschelles, Ohis, le Val, Lavaqueresse, Devise, Lavesnes, Sommette, Sons et Chigny.

Le marquis d'Hervilly appartenait à la meilleure partie de la noblesse française, qui résumait ses qualités en trois mots : Fidélité, prudence et courage. Ses ancêtres n'avaient jamais cherché qu'à donner aux princes de la famille de Bourbon des preuves d'un attachement sincère. Que pouvait-il faire, sinon marcher sur leurs traces ?

M^{sr} de Nicolay, évêque de Verdun, ayant appris de ce seigneur qu'il possédait des manuscrits de l'illustre archevêque de Cambrai, ne manqua pas d'en parler, en l'année 1754, à Louis de Bourbon, dauphin de France. Ce prince ayant manifesté le désir de les avoir en communication, le marquis d'Hervilly quitta aussitôt le château de Leschelles, accourut à Versailles et les lui remit. Le dauphin cherchait en secret les moyens de rendre un

(1) Camille Michaut de la Verrine naquit au château de Leschelles, au mois d'avril 1663. Son corps a été inhumé dans l'église de ce village, du côté de l'Évangile.

jour ses peuples heureux ; il comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de la bonne volonté de d'Hervilly ; il le chargea de faire le relevé exact des impositions directes et indirectes de la province de Picardie, et de s'enquérir du mode de répartition qui pourrait profiter le plus aux classes malheureuses. D'Hervilly, enchanté de pouvoir concourir à alléger les souffrances du peuple, répondit complètement à la confiance du prince. Aidé des conseils de l'évêque de Verdun et de quelques autres personnes, il alla dans chaque paroisse visiter les chaumières des pauvres ; il y trouva des malades sans secours, et des familles nombreuses réduites au dénûment le plus complet. Il rechercha avec le plus grand soin la cause d'une aussi affreuse misère, ouvrit les rôles d'impositions des paroisses où le sel était de devoir, et s'aperçut avec douleur que la classe indigente payait, proportionnellement à ses facultés, quatre fois plus que celle des propriétaires fonciers. Il examina le montant des impôts, reversible au trésor royal, déduction faite des frais de perception ; le comparant avec celui des charges réelles supportées par tous les sujets du roi, il acquit l'intime conviction que les charges excédaient d'un tiers la recette du trésor.

D'Hervilly termina en deux années ses importants travaux, et ne conclut à rien moins qu'à la proportionnalité de l'impôt ; à la suppression de la gabelle, des aides, des traites, des privilèges et immunités ; à la diminution en faveur des pauvres, des frais judiciaires, des droits de timbre et d'insinuation ; à une plus stricte économie, à une surveillance plus sévère des dépenses ; à l'établissement d'une banque nationale pour arriver plus vite à la libération complète des dettes de l'Etat, et enfin à la conversion des pays d'élection en pays d'Etat, en prenant pour base les sages institutions qui assuraient la prospérité de la Flandre maritime.

Le dauphin lut avec le plus vif intérêt les manuscrits

du marquis d'Hervilly, dont les idées gouvernementales étaient en parfaite harmonie avec les siennes. Il sentit la nécessité de modifier profondément l'administration des finances, et d'établir des conseils de province et d'élection, qui se régénéreraient tous les quatre ans. Le prince se proposait, pour mieux connaître les besoins des populations, de choisir, dans le conseil d'Etat et dans les cours souveraines, des personnes qui s'informerait annuellement dans chaque province si la justice régnait partout, si la police était bien observée, si des secours étaient assurés aux indigents malades, du travail et des aliments aux indigents valides, si les paiements à la charge des provinces étaient faits avec exactitude et régularité, si une sage économie existait dans les dépenses, si les travaux publics étaient convenablement exécutés, etc.

Le dauphin voulait, en un mot, réaliser le système conçu par Fénelon, en lui faisant toutefois subir les modifications nécessitées par les nouveaux besoins de la France; mais la mort ne lui laissa pas le temps de mettre à exécution ses projets. Cependant, comme ce prince avait nourri l'intelligence de son fils des idées de philanthropie, de progrès et d'améliorations sociales qui l'auraient lui-même, on pouvait espérer que celui-ci, après son avènement au trône de France, marcherait rapidement dans la voie des réformes. Ce fut en effet ce qui arriva. Séduit par les écrits de Montesquieu, de Diderot, de Jean-Jacques Rousseau, de d'Alembert et de Voltaire, la France aspirait à l'unité administrative et financière, et se montrait avide de liberté et d'indépendance. Louis XVI se trouvait, par son éducation, tout disposé à céder à ses exigences; mais la faiblesse de son caractère le laissant à la merci des intrigants intéressés au maintien des abus, paralysait à chaque instant ses bonnes intentions. Il supprima néanmoins la corvée, les maîtrises et

les jurandes, la main-morte et la question; mais ce ne fut pas sans rencontrer de vives oppositions; ces oppositions répandirent parmi le peuple une fermentation sourde, qui présageait les plus grands désastres. Le rétablissement de la corvée aigrit surtout les esprits, et excita entre les seigneurs et le peuple des haines qui devaient plus tard éclater en scènes de carnage et d'atrocité.

La corvée royale ne datait guère que de la fin du 17^e siècle. Il y avait alors deux classes distinctes en France : l'une qui payait les subsides et l'autre qui, faute de propriétés ou d'exploitations, ne payait rien. Les intendants des provinces pensèrent que cette dernière classe qui n'avait que ses bras et ne pouvait payer le tribut de la protection commune, soldé par l'autre, devait au moins, en compensation, utiliser gratuitement ses bras sur les chemins et sur les routes. Le despotisme des intendants ne permettait aucune réplique à cet argument qui n'était que *spécieux*. On assujettit donc à la corvée les manouvriers, et, par un abus encore plus scandaleux, les artisans et les cultivateurs qui payaient leur part des subsides.

Le roi Louis XVI était revenu aux vrais principes, en supprimant, par un édit du mois de février 1776, la corvée qui n'avait jamais été reconnue par une loi.

Les motifs de cette suppression sont énoncés dans cet édit en termes empreints d'humanité : « Il ne faut de-
» mander à ceux qui n'ont que leurs bras, ni l'argent
» qu'ils n'ont pas, ni leurs bras qui sont leur unique res-
» source pour se nourrir eux et leurs familles. »

Aussitôt que cet édit fut rendu, les intrigants se remuèrent et agirent sur l'esprit timide de Louis XVI. Ce monarque, sur leurs vives sollicitations, rétablit la corvée par une déclaration du 11 août 1776; mais il la supprima de nouveau le 31 novembre 1786. Il la remplaça par un

impôt qui ne fut uniquement établi que sur le tiers-état.

En abolissant une seconde fois la corvée, Louis XVI n'avait fait que se rendre à l'évidence. L'assemblée provinciale du Berry, organisée en 1778, avait supprimé la corvée et fonctionnait à merveille, faisant à chaque instant disparaître les abus, à la grande satisfaction du peuple. Pensant que l'établissement de parcellées assemblées dans toute la France assurerait une meilleure répartition des impôts, une plus sage économie et ramènerait l'ordre dans les finances, le monarque créa, par un édit du mois de juin 1787, des assemblées de province, de districts et de communautés dans toutes les généralités du royaume. Cet édit, enregistré au parlement de Paris le 22 juin 1787, contenait en germe le règlement du 3 juillet suivant qui établit une assemblée provinciale à Soissons, une assemblée d'élection dans cette même ville et dans celles de Château-Thierry, Clermont-en-Beauvaisis, Crépy-en-Valois, Guise, Laon et Noyon. Ce règlement créa, dans chaque paroisse, une assemblée municipale dont les curés et les seigneurs faisaient partie de droit, en conservant, bien entendu, celles qui étaient d'ancienne organisation. Dans ces nouvelles assemblées, les autres membres et le syndic chargé de l'exécution de leurs résolutions, devaient être élus au scrutin secret, par toutes les personnes de la paroisse qui payaient une cote de 10 livres au moins. Le choix des électeurs ne pouvait tomber que sur ceux qui avaient 23 ans accomplis, et payaient une imposition annuelle de 30 livres. Le nombre des membres, dans les assemblées d'élection, était fixé à vingt-quatre pour chacune des élections de Laon et de Soissons, et à seize pour chacune des autres élections. La moitié devait être choisie dans les ordres du clergé et de la noblesse, et l'autre moitié dans le tiers-état.

Ce règlement décida que l'assemblée provinciale et les

assemblées d'élection auraient chacune un président, désigné par le roi, et deux syndics, nommés par voie de scrutin : le président et l'un des syndics étaient choisis dans le clergé ou la noblesse, et l'autre syndic dans le tiers-état.

Pour la remplacer dans l'intervalle de ses séances, toute assemblée provinciale et délibérante devait constituer une commission permanente, composée de quatre membres pris, un dans la noblesse, un dans le clergé et deux dans le tiers-état, en outre de leur président et syndics. Cette commission était assujettie à rendre compte annuellement de ses travaux, par l'organe de ses syndics, à l'assemblée dont elle faisait partie.

L'assemblée provinciale du Soissonnais, composée d'un président et de dix-sept autres personnes choisies par le roi, savoir : cinq dans le clergé, quatre dans la noblesse et les huit autres dans le tiers-état, devait se compléter par l'adjonction de dix-huit membres à son choix, de façon cependant à ce que le tiers-état ait un nombre de représentants égal à celui des deux ordres réunis. Les trente-six membres de l'assemblée provinciale votaient par tête ; deux neuvièmes d'entre eux devaient appartenir à chacune des élections de Soissons et de Laon, les cinq autres neuvièmes étaient répartis également entre les élections de Château-Thierry, Clermont-en-Beauvaisis, Crépy-en-Valois, Guise et Noyon.

Par ce règlement, Louis XVI n'admettait pas deux membres de la même paroisse dans l'assemblée provinciale. Il exigeait que toutes les assemblées municipales et d'élection fussent subordonnées à l'assemblée provinciale ou à sa commission intermédiaire. Les règlements de l'assemblée provinciale du Berry devaient être suivis jusqu'au moment où il déterminerait les fonctions des diverses assemblées et leurs relations avec l'intendant de la généralité de Soissons.

Cette promesse d'un nouveau règlement, faite le 5 juillet 1787, fut réalisée, jour pour jour, un mois après. Il maintint la subordination des assemblées municipales à l'assemblée provinciale et à sa commission, désignant pour intermédiaires entre les unes et les autres, les assemblées d'élection et leurs commissions. Chaque municipalité était obligée de faire parvenir à l'assemblée, ou à la commission d'élection dont elle dépendait, ses propositions, délibérations et avis, et les comptes annuels de ses recettes et de ses dépenses. Les assemblées municipales ne pouvaient agir dans les affaires qui les intéressaient, sans autorisation de l'assemblée provinciale ou de sa commission. On leur laissait cependant le droit de répartir les impôts entre les personnes qui habitaient leur territoire, ou qui y possédaient des propriétés. Le syndic, ou un délégué de l'assemblée municipale, devait examiner les rôles du collecteur une fois chaque semaine, vérifier les recouvrements, et, s'il y avait un retard, en mentionner la cause, constater si toutes les sommes recouvrées étaient émargées sur les rôles, et existaient en entier dans les mains du collecteur, en deniers ou quittances valables du receveur de l'élection ou des adjudicataires de travaux à la charge de la communauté. Ce vérificateur était obligé de dresser un état, certifié de lui et du collecteur, des quittances, des recouvrements effectués, des paiements valablement faits et des sommes à recouvrer.

Chaque assemblée d'élection, ou sa commission intermédiaire, avait à répartir entre les communautés de sa circonscription les impositions ordonnées par le roi, et à procéder aux adjudications des travaux autorisés.

Le cadre des attributions des assemblées ou des commissions intermédiaires d'élection pouvait être élargi par l'assemblée provinciale.

Cette dernière avait le droit d'adresser des mémoires

au conseil d'Etat sur tout ce qui intéressait la province, et de lui indiquer dans quelles limites les dépenses et les travaux d'utilité publique pouvaient être faits. Lorsque l'état de ces dépenses était fixé par le conseil d'Etat, l'assemblée provinciale, ou sa commission, en faisait immédiatement la répartition entre les élections. Les dépenses ne pouvaient être acquittées que sur ses mandats. Elle était chargée du soin de régler la comptabilité des assemblées d'élection et de communautés, et ne pouvait correspondre avec le conseil d'Etat que par l'intermédiaire de l'intendant de la province. Celui-ci conservait une partie de ses anciennes attributions. Il devait aider de son expérience et de ses lumières l'assemblée provinciale et sa commission intermédiaire qui étaient tenues de lui adresser, chaque jour, une expédition de toutes leurs délibérations.

Le roi Louis XVI, conformément à son édit du 5 juillet 1787, choisit des personnes de chaque ordre pour former l'assemblée provinciale du Soissonnais, qui se réunit sous la présidence de M. Casimir Pignatelli, comte d'Egmont et de Braine, le 11 août 1787, à dix heures du matin, dans une des salles de l'hôtel de ville de Soissons.

Cette assemblée était ainsi composée :

Clergé. MM. Lecuy, abbé de Prémontré ; d'Humières, abbé de Genlis ; de Yrevin, vicaire général du diocèse de Laon ; Dubois, vicaire général du diocèse de Soissons ; et Doyen, doyen du chapitre de Guise.

Noblesse. MM. le comte de Noue ; le comte d'Allonville, maréchal de camp ; le comte de Barbançon et le marquis de Puysegur.

Tiers-état. MM. Laurent, conseiller au bailliage et siège présidial de Laon ; Pinterel de Louverny, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Château-Thierry ; Godard de Clamcey, maire de Soissons ; Laurent, maire de Crépy-en-Valois ; de Sesseval, maire de Clermont ;

Potier, seigneur du fief de la mairie à Sacy-le-Petit ; Lemaire, maître de poste à Saint-Pierre-Aigle, et Bauchart, fermier à Courjumelles.

L'assemblée siégea dans l'ordre suivant : le comte d'Egmont, président, se plaça au fond de la salle, ayant le clergé à sa droite, la noblesse à sa gauche par rang d'âge, et les députés du tiers-état en face, d'après l'importance de leurs contributions.

L'intendant de la généralité de Soissons, M. Labourdonnaye de Blossac, invité et suivi par une députation de l'assemblée, fit son entrée, se dirigea vers un fauteuil qui lui était destiné, en face du président, et prononça un discours dans lequel il exposa les excellentes intentions du roi, ses vues paternelles et bienfaisantes, et la nécessité de compléter l'assemblée par le choix de dix-huit membres. Il remit ensuite au président un exemplaire imprimé de l'édit du mois de juin et du règlement du roi du 3 juillet 1787, dont, sur la demande formelle de M. de Blossac, il fut à l'instant donné lecture par M. Laurent, secrétaire improvisé.

Le comte d'Egmont exprima en quelques mots au commissaire du roi les sentiments de reconnaissance de l'assemblée, et son ardent désir de faire le bien dans la limite de ses forces. Après cet incident, M. de Labourdonnaye se retira.

Le comte d'Egmont indiqua ensuite les travaux de la prochaine séance et invita l'assemblée à assister, le dimanche 12 août, à la célébration d'une messe du Saint-Esprit dans la chapelle de l'évêché, et à se réunir le lundi ; après quoi, il leva la séance. L'assemblée assista à cette messe et se réunit au jour fixé. Elle choisit pour greffier Jean-Baptiste Byeter, greffier en chef de l'élection de Soissons, et se compléta par l'adjonction de dix-huit membres qu'elle choisit ainsi dans chaque ordre :

Clergé. MM. d'Aigreville, abbé de Braine ; de Four-

mestraux, prieur de Bulle; l'évêque de Pergame, abbé de Longpont; et de Montazet, abbé de Chézy..

Noblesse. MM. le marquis de Causans; de Lamirault, seigneur d'Eiréaupont; le duc de Liancourt, et de Bouverot.

Tiers-état. MM. Brayer, lieutenant-général de police de la ville de Soissons; Blin, avocat à Soissons; Dubuf, avocat à Vervins; Lefebvre, propriétaire à Clermont; Margerin, greffier au bailliage de Noyon; Bourgeois, propriétaire à Guiscart; Devieville, maire de Guise; Raux, maître de forges à la Neuville-aux-Joutes; Huet-Delacroix, propriétaire à Nogentel, et Bernier (Marizy-Sainte-Geneviève).

L'assemblée élit ensuite deux syndics : M. le comte d'Allonville, pour la noblesse et le clergé, et M. Blin, pour le tiers-état; elle choisit, pour les remplacer dans l'assemblée, M. le comte de la Tour-Dupin, et M. Mennesson, avocat à Soissons.

Cette assemblée composa aussi sa commission intermédiaire de la manière suivante :

Clergé. M. l'abbé Dubois; *noblesse.* M. de Bouverot; *tiers-état.* MM. Brayer et Mennesson.

Le 14 août 1787, l'assemblée provinciale organisa ainsi les assemblées d'élection de son ressort :

ÉLECTION DE SOISSONS.

Clergé. MM. Tacheron, doyen de la collégiale de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons, et Delabat, prieur-curé de Saint-Léger de la même ville.

Noblesse. MM. de Calonne d'Avesnes, commandeur de Maupas; Dujay, seigneur de Rozoy-les-Oulchy; Carpentier, chevalier de Saint-Louis (Juvigny).

Tiers-état. De Beaufort, trésorier honoraire du bureau des finances de Soissons; Calais, premier conseiller au

bailliage ; Guynot , notaire à Soissons ; de Beauvisage , seigneur de Guny ; Bailly , laboureur à Crécy-au-Mont , et Flobert , laboureur à Chaudun .

ÉLECTION DE CHATEAU-THIERRY .

Clergé. MM. Thirial , curé de la paroisse de Saint-Crépin , et Brismontier , prieur de l'abbaye de Valsecret .

Noblesse. M. de Graimbert , seigneur de Belleau .

Tiers-état. MM. Hatrel , doyen des notaires de Château-Thierry ; Cordier , lieutenant de police à Montmirail ; Nitot , propriétaire à Chezy-l'Abbaye , et Fournier , laboureur à Bonnes .

ÉLECTION DE CLERMONT .

Clergé. MM. de Béon , abbé de Saint-Quentin ; Hauduroy , curé de Clermont .

Noblesse. M. le comte de Pradines .

Tiers-état. MM. de Sesseval , Lefebvre , Maréchal et Prévost .

ÉLECTION DE CRÉPY-EN-VALOIS .

Clergé. MM. Lamy , prieur de Saint-Lazare de Laferté-Milon , et Mahieu , chanoine du chapitre de Saint-Thomas de Crépy .

Noblesse. M. le comte de Thury , seigneur de Retheuil .

Tiers-état. M. Laurent , maire de Crépy ; Lavoisier (Crépy) , Marsaux , laboureur à Villers-Cotterêts , et Hannoteau , laboureur au Plessis-Placy .

ÉLECTION DE GUISE .

Clergé. MM. Lalouette , chanoine du chapitre d'Origny-Sainte-Benoîte , et Langlet , prieur de l'abbaye de Bohéries .

Noblesse. M. le marquis de la Tour-Maubourg, seigneur de Thenelles.

Tiers-état. MM. Desmoulins, lieutenant-général au bailliage royal de Guise; Marcadier (La Capelle); de Forcville, seigneur de Lerzy, et Davoine, laboureur à Ribeaufontaine.

ÉLECTION DE LAON.

Clergé. MM. de Beauregard, vicaire-général du diocèse de Laon, et l'abbé Croyer, syndic du clergé du même diocèse.

Noblesse. MM. de Sars, chevalier de Saint-Louis (Laon); de Fay, seigneur de Quincy, et de Noue de Villers, seigneur de Révillon.

Tiers-état. MM. Cadot, maître particulier des eaux et forêts à Laon; de Védé-Lefebvre, chevalier de Saint-Louis, maire de La Fère; Bourgeois (Sainte-Preuve); Meusnier (Dornicour), et Cuvillier aîné (Courtecon).

ÉLECTION DE NOYON.

Clergé. M. de Villedou, vicaire-général du diocèse de Noyon.

Noblesse. MM. le comte de Flavigny, seigneur de Liez, et Desmarets, seigneur de Beaurins.

Tiers-état. MM. Sauvel et Gueulette, notaires; Demory et Bruon, avocats.

L'assemblée provinciale fixa la convocation des assemblées d'élection au 24 septembre, de l'assemblée générale de la province du Soissonnais au 3 novembre 1787.

Le 14 août de cette même année, elle détermina le traitement des syndics provinciaux, des membres de la commission intermédiaire et de ses employés, et indiqua par des instructions détaillées, la marche que cette commission devait suivre. On la pria de recueillir tous les

documents qui seraient de nature à pouvoir éclairer l'assemblée sur l'état des chemins et des travaux publics, sur la répartition des impôts, sur les moyens les plus économiques de correspondance, etc.

Le 16 août, elle ajourna ses travaux au mois de novembre suivant. La commission intermédiaire qui lui succéda le lendemain, s'occupa presque uniquement à réunir des renseignements de toute nature pour les lui transmettre, et à se faire adresser les procès-verbaux de nomination des membres des assemblées municipales. Elle ne se réunissait que le samedi de chaque semaine, à l'hôtel de ville, et pouvait à peine occuper son greffier et ses deux commis.

L'assemblée provinciale ouvrit une nouvelle session, le 17 novembre 1787. M. de la Bourdonnaye de Blossac lui communiqua les instructions royales, datées du 5 du même mois. Ces instructions augmentaient considérablement les attributions de l'assemblée provinciale et de sa commission intermédiaire. Elles leur accordaient la faculté de correspondre directement avec les ministres, de déterminer la forme de répartition et de versement de la contribution des routes, de procéder à la réception des travaux. Le personnel des ponts-et-chaussées était placé sous leurs ordres.

L'assemblée provinciale tint sa dernière séance le 17 décembre 1787. Le procès-verbal de ses délibérations a été imprimé (1) le 2 février 1788, par M. Louis-François Waroquier, imprimeur à Soissons, et a été tiré à 250 exemplaires, contenant chacun 667 pages in-4°. On voit à la fin de ce procès-verbal les instructions laissées par l'assemblée provinciale à sa commission intermédiaire,

(1) Le procès-verbal des premières séances de l'assemblée provinciale du Soissonnais a également été imprimé par M. Waroquier.

pour la guider dans le chemin difficile qu'elle allait parcourir. Ces instructions semblent destinées à préparer les esprits à la réalisation des réformes qui, quinze mois après, seront réclamées par chacun des trois ordres et surtout par le tiers-état.

L'assemblée provinciale engageait sa commission à recueillir les éléments nécessaires à la réunion des petites paroisses, à provoquer près du gouvernement l'abaissement du cens exigé pour être électeur et éligible, et à organiser les municipalités de la manière suivante : les deux tiers des membres de l'assemblée municipale assisteront aux délibérations et les signeront ; si quelques personnes ne savent signer, il en sera fait mention ; le registre destiné à la transcription des délibérations municipales sera placé dans un coffre à double clé, dont l'une pour les membres de l'assemblée, l'autre pour le syndic ; celui-ci transcrira, sur un registre spécial, les ordres qu'il recevra, avec leur date en marge, et les déboursés qu'il aura faits pour le compte de la communauté ; ce registre sera présenté le premier dimanche de chaque mois à l'assemblée municipale, afin qu'elle puisse approuver les dépenses faites conformément aux autorisations de leur bureau intermédiaire ; le syndic adressera à ce bureau, tous les trois mois et tous les ans, l'état des dépenses de sa communauté ; l'état annuel, accompagné des pièces justificatives de la gestion du syndic, sera arrêté par le même bureau et soumis à l'assemblée provinciale.

Cette assemblée invitait aussi sa commission à faire imprimer un mémoire intitulé : *Avis proposé aux cultivateurs sur les moyens de se préserver du blé noir ou carie, par les cultivateurs membres de l'assemblée provinciale du Soissonnais* ; à prendre des renseignements sur la race ovine, les défrichements, les biens communaux, les rivières navigables et les chemins, l'avantage

qu'ils produiraient, les améliorations qu'on pouvait espérer et les dépenses que ces améliorations entraîneraient.

La commission intermédiaire du Soissonnais devait s'enquérir comment on pourrait supprimer la mendicité, rendre la condition des pauvres moins dure, et réformer les impôts.

Les instructions de l'assemblée provinciale réglaient de la manière suivante le service des travaux publics : la commission se fera communiquer par l'intendant l'état des routes, les baux d'entretien, les plans, devis et adjudications, pour les déposer au greffe de l'assemblée provinciale. Elle adressera au contrôleur-général des finances les plans et devis, dressés par l'ingénieur-en-chef, des travaux à exécuter en 1788, avec un état des dépenses reconnues nécessaires ; constatera la situation des ponts-et-chaussées, les améliorations qu'on doit apporter dans ce service, fera établir des cantonniers sur les routes, etc.

La commission intermédiaire du Soissonnais ne se réunit que le 22 décembre 1787. Le local qu'elle occupait à l'hôtel de ville lui paraissant insuffisant, elle s'établit dans une maison appartenant à M^{me} de Tournay, rue du Coq-Lombard, et y termina ses travaux le 15 juin 1790.

L'assemblée provinciale du Soissonnais devait reprendre ses séances au mois de novembre 1788 ; mais, comme plusieurs de ses membres faisaient partie des notables convoqués à Versailles, pour le 5 du même mois, la commission intermédiaire fut obligée de continuer ses travaux sans interruption. Elle s'occupa principalement à organiser les municipalités, à asseoir et à répartir les impôts, et à faire face à la disette, présagée par la grêle du 15 juillet 1788 et le rigoureux hiver de 1789, qui réduisirent le Soissonnais à la plus affreuse misère.

Novice encore dans la science administrative, mais

animée du désir sincère de faire le bien, la commission intermédiaire du Soissonnais agit avec prudence; malgré toute la circonspection dont elle fit preuve, elle ne put toujours calculer avec une précision exacte les effets du mécanisme qu'elle devait mettre en mouvement; mais, comme les bureaux intermédiaires d'élection, placés plus près qu'elle des obstacles, lui indiquaient souvent les moyens à employer pour donner plus de force aux rouages administratifs, continuellement entravés par les municipalités, elle put faire face à de sérieuses difficultés.

Le peu de connaissance que les habitants des campagnes avaient des affaires, leur inaptitude au travail qu'on exigeait d'eux, jointe à leur défiance accrue par les agents du fisc, la nécessité de se livrer aux travaux agricoles, la jalousie et la mésintelligence qui existaient entre les syndics paroissiaux et les syndics municipaux, paralyaient à chaque instant l'action administrative. Les anciens maires et syndics paroissiaux ne montraient aucun empressement à rendre leurs comptes, et refusaient la remise des titres qui leur avaient été confiés par leurs prédécesseurs. Il y avait dans la plupart des communautés conflit entre les anciens maires ou syndics et les municipalités nouvelles. Les premiers se pavanaient des ordres qu'ils recevaient de leur subdélégué et ne craignaient pas de dire que *les nouvelles municipalités n'étaient que des amusettes, qu'elles ne tiendraient pas* (textuel). Ils se trompèrent pourtant; car le contrôleur des finances décida, le 12 février 1789, que les anciennes municipalités disparaîtraient, et que le syndic municipal serait considéré comme le seul agent de sa communauté. C'était une réforme prudente. La commission intermédiaire du Soissonnais en désirait une autre, qui ne tendait à rien moins qu'à restreindre le cercle des attributions municipales. Elle pensait que les privilèges accordés aux paroisses n'étaient qu'un présent inutile, au

point de vue de l'intérêt général. Il lui semblait que les municipalités embarrassaient plutôt la marche de l'administration qu'elles ne la servaient.

Fatiguée de recourir sans cesse aux expédients pour indiquer aux municipalités de quelle manière il fallait lutter contre l'aveugle opiniâtreté, l'ignorance, les erreurs, les préjugés, l'indocilité, la défiance et les tracasseries, la commission voulait détruire les obstacles de toute nature qui entravaient son action et l'empêchaient d'étudier les besoins et les ressources de ses administrés. Pour y parvenir, elle provoqua d'abord la réunion des petites paroisses à d'autres plus importantes ; mais ses tentatives ayant échoué devant les intentions du gouvernement, qui voulait que chaque communauté conservât sa municipalité et ses intérêts particuliers, la commission intermédiaire n'osa plus rien entreprendre. Elle se résigna à faire connaître aux municipalités la science administrative. Ce n'était pas chose facile ; car les personnes les plus éclairées se tenaient à l'écart : la plupart des seigneurs, parce qu'ils ne résidaient pas dans leurs fiefs, et les curés, par la crainte de compromettre la dignité de leur caractère.

Ces difficultés ne furent rien comparativement à celles que le défaut de subsistances occasionna. La grêle du 13 juillet 1788 détruisit une grande partie des récoltes et répandit une véritable consternation dans le Soissonnais. Les élections de Clermont, de Crépy-en-Valois, de Laon, de Noyon et de Soissons furent principalement victimes de ce fléau. Le peuple des campagnes épuisa en peu de temps ses ressources ; le prix du blé augmentait sensiblement ; les marchands de farine accaparaient les grains ; les fermiers s'empresaient de racheter les redevances des propriétaires ; les blés passaient à l'étranger, malgré la défense d'exportation faite par le conseil d'Etat, le 7 septembre 1788. De là, des soupçons

injurieux et des murmures contre le gouvernement, qu'on accusait de favoriser ces manœuvres. Le rigoureux hiver de 1789 vint mettre le comble aux désastres du Soissonnais, en faisant périr les arbres à fruit et les blés. Beaucoup de malheureux journaliers se virent contraints de partager la nourriture des animaux. On conçut de vives alarmes, que la nécessité de pourvoir à l'approvisionnement de Paris, augmenta à chaque instant. Cependant, la commission intermédiaire réussit à faire alimenter, tant bien que mal, quelques marchés; mais, malgré sa sollicitude envers ses administrés, la misère devint excessive vers la fin de mai; une fermentation sourde troubla partout la tranquillité; le peuple s'atroupa et ne craignit pas de piller sous divers prétextes les grains qui circulaient. La commission, voulant prévenir le retour de pareils désordres, accabla les ministres de demandes de secours.

Le 7 juin, elle obtint de M. de Montaran 500 quintaux de riz et 6,000 livres. Ce secours ne suffisait pas à des besoins qui devenaient chaque jour plus impérieux. La commission se vit obligée d'acheter, moyennant 464,000 livres, aux marchands de blés de Soissons, 1,600 muids de froment, pesant ensemble environ 3,120,000 livres.

Le lendemain, 8 juin, un courrier, porteur de lettres de MM. de Villedeuil, de Crosne, de Montaran et Necker, accourut à Soissons. Ces lettres faisaient connaître les besoins pressants de Paris et apprenaient à l'intendant qu'il avait été question, en conseil des ministres, d'enlever de vive force ce qui pourrait se trouver de grains dans les greniers de Soissons, afin de pourvoir plus vite à l'approvisionnement de la capitale. Ces fâcheuses nouvelles inquiétèrent vivement la commission intermédiaire et M. de Blossac. Celui-ci, voulant défendre les intérêts de sa province, partit pour Versailles, immédiatement après la réception des dépêches, avec trois membres de

cette commission. Ils arrivèrent ensemble le soir du même jour. M. de Blossac alla aussitôt s'entretenir avec Necker, qui reçut le lendemain à neuf heures du matin les députés de la commission intermédiaire. On conféra longuement sur la situation du Soissonnais, sur ses ressources et l'étendue des secours qu'on en pourrait tirer. Après de longs pourparlers, il fut convenu que la commission intermédiaire prendrait les mesures que les circonstances exigeraient, enverrait immédiatement à Paris 300 muids de blé et opérerait le recensement des grains de sa province, afin de combler le vide qu'un tel envoi ferait.

Le 12 juin, les députés étaient de retour à Soissons. La commission dont ils faisaient partie fut assaillie de nombreuses demandes. Elle n'y répondit qu'avec la plus grande circonspection. Voulant connaître exactement les besoins de sa province, elle chargea les curés, les correspondants de ses bureaux intermédiaires d'élection et les syndics, du recensement des grains; mais ce travail fut fait avec si peu de soin et tant de mauvaise volonté, qu'elle ne put se rendre compte des ressources qui existaient. Les syndics, désirant conserver les grains de leurs communautés, la trompèrent par de faux états dont elle apprécia bientôt la juste valeur. Les grains, diminués de prix par suite d'une belle apparence de récolte, sortirent comme par enchantement des endroits où la cupidité et la crainte les avaient fait cacher; de sorte que le blé, vendu au mois de juin à raison de 20 livres 16 sols le quintal, ne valut plus, dans le cours du mois suivant, que 12 livres.

Les calamités de toute nature éprouvées en 1787, l'esprit d'insurrection vivement excité par la misère, la fausse persuasion que le peuple avait de ne plus devoir d'impôts, produisirent une énorme différence entre le budget des recettes de 1788 et celui de 1789. Il y eut, au

mois de décembre de cette dernière année, un arriéré considérable, surtout dans l'élection de Château Thierry. Malgré ce fâcheux concours de circonstances, la commission intermédiaire du Soissonnais chercha à assurer le bien-être de sa province ; mais elle ne fut pas toujours à la hauteur de sa mission. Aussi laissa-t-elle à l'administration départementale, qui lui succéda au mois de juin 1790, une situation difficile, sinon périlleuse.

M. de Villefroy demande la permission d'entretenir encore un instant la Société des découvertes faites à Nizy-le-Comte par la Société académique de Laon, et s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Le *Journal de l'Aisne* (1) vient de publier relativement à ces découvertes un travail de M. Ed. Fleury, intitulé : *Visite à Nizy-le-Comte*.

Il y fait connaître d'une manière très-intéressante les résultats obtenus par la Société Laonnaise dont il est un des membres actifs. Les recherches et les fouilles heureusement et habilement dirigées ont révélé des ruines plus importantes que ne me l'avaient fait supposer les faits contenus dans le premier rapport de MM. Rouit et Bretagne, dont j'ai eu occasion de vous parler au sujet de la discussion élevée sur le sens de l'inscription tracée sur notre pierre de Nizy-le-Comte.

M. Ed. Fleury témoigne quelque mécontentement contre la notice que je vous ai soumise alors en ce qu'elle n'aurait pas assez apprécié les résultats de ces fouilles.

Je me suis empressé d'écrire à M. Ed. Fleury que j'étais heureux de pouvoir féliciter la Société académique de

(1) Numéros des 20, 22, 23, 25, 28 et 30 mai dernier.

Laon de l'importance de ses découvertes. Mais le seul et véritable point important de ma discussion consistait à établir que l'inscription dont il était question ne prouvait pas à Nizy l'existence d'un théâtre, et qu'il fallait distinguer deux espèces de *proscenium*. J'ajoutai donc que je voyais avec plaisir que cette distinction ne me paraissait pas contestée, puisqu'il avait renoncé à soutenir l'existence du théâtre romain, annoncé par le rapport que j'avais combattu.

De plus, dans son exposé, M. Ed. Fleury a parlé de petites figures grossièrement sculptées de l'époque gauloise, représentant toutes uniformément un homme revêtu comme d'une simple blouse et paraissant tenir une bourse. Il suppose que ces sculptures appartenaient à des pierres tombales, et professe l'opinion que ce ne sont pas des bourses que tiennent ces personnages, mais bien des phallus par lesquels on aurait voulu jusque sur les tombeaux rattacher l'idée de la vie à celle de la mort.

L'identité de la description que M. Fleury fait de ces figures avec le mercure gaulois tracé sur le revers de notre pierre votive du monument de *Camiorice* (1) est si frappante, qu'elle me ferait soupçonner que ce pourrait être l'image tutélaire de leur dieu dont les Gaulois de Venectum auraient décoré leurs habitations; ou bien, si réellement ce sont des pierres tumulaires d'un genre quelconque, que ces anciens peuples gravaient habituellement sur les sépultures l'image du dieu chargé de conduire les âmes aux enfers; ou bien encore dans une autre hypothèse, et en admettant avec M. Fleury que ce soit la représentation des défunts, qu'ils portaient à la main les pièces de monnaie destinées à leur rançon pour le passage aux enfers.

(1) Voir sur ce monument les publications in-4^o du Comité archéologique de Soissons.

J'ai donc adressé à M. Ed. Fleury un dessin de notre *Theutatès* gaulois (le *Mercur* des Romains) (1), afin qu'il pût juger lui-même ce qu'il avait à penser de sa conjecture et de la mienne.

Or, voici sur ces deux points, l'un relatif au théâtre romain et au mot *proscenium*, l'autre à l'explication des petites figures gauloises, la réponse que j'ai reçue de M. Ed. Fleury :

« Monsieur, dans l'article, dont vous avez bien voulu
» me dire qu'il vous avait intéressé, je n'ai prétendu dé-
» montrer que ceci : Sur l'emplacement du Nizy actuel,
» il a existé jadis une ville très-considérable et riche en
» monuments. Si j'avais à refaire cette étude, j'y serais
» aujourd'hui plus voisin de l'affirmation qu'il y a huit
» jours. Ce n'est plus seulement un grand monument
» public que je reconstruirais, mais peut-être deux. En
» effet, dans l'emplacement où a été trouvée la pierre
» votive, emplacement où l'on n'avait point découvert de
» substructions, on vient d'en mettre à jour de tout aussi
» considérables qu'à droite de la route, et qui sait ce qui
» sortira des fouilles pour lesquelles nous demandons de
» l'argent ? A l'heure qu'il est, je ne nie donc plus le
» théâtre. J'attends. Mes recherches dans tous les traités
» spéciaux me prouvent, du reste, depuis huit jours, que
» *Proscenium* ne peut appartenir qu'à théâtre, je vous
» donne cette comparaison comme idée précise selon
» moi, de même que *Jubé* ne peut appartenir qu'à église.

(1) *Theutatès*, dieu de la Germanie et des Gaules auxquels nos ancêtres immolaient, dit-on, des victimes humaines, était le *Mercur* des Romains. Suivant Scaliger, ce *Theutatès* des Germains était aussi le *theut* des Egyptiens (divinité à laquelle ils attribuaient l'invention de tous les arts).

Le rapport de ce mot *Theut* avec le *Théos* des Grecs, d'où *Deus* en latin ne doit pas échapper. Quelques savants vont même jusqu'à en faire dériver les mots *goth* et *gott* des Allemands et des Anglais.

» Un théâtre n'avait pas toujours un *Proscœnium*, comme
» toute église n'a point un jubé ; mais ce jubé est un
» monument d'ornementation intérieure qui force à con-
» clure à une église comme *proscœnium* à un théâtre. Il
» ne peut pas plus y avoir de *proscœnium* sans théâtre
» que de jubé sans église. A *Vennectum* , il y avait un
» théâtre que *Lucius Magius Secundus* a embelli et orné
» après coup d'un *proscœnium*. Je laisse cette discussion
» à de plus capables.

» Quant aux pierres que j'appelle *tombales*, elles sont
» parlantes. Je persiste et je prouve par superposition.
» Si je prends de certains tombeaux romains , je ne dis
» pas tous , car il y en eut de diverses formes, je les
» trouve dans la forme, dans la dimension, dans les li-
» gnes, dans le dessin, exactement semblables à nos
» pierres sculptées. Seulement sur celles-ci l'art a dé-
» généré entre les mains de l'artiste imitateur, mais bar-
» baro et novice ; là est toute la différence. Certaines
» pierres, admises comme évidemment gauloises et res-
» semblant identiquement aux nôtres, me forcent à une
» interprétation qui ne laisse pas subsister l'ombre d'un
» doute, car elles ont des inscriptions funéraires. Mout-
» faucon en est plein, ainsi que Caylus. Il nous est im-
» possible d'admettre le *Theutatès*, explication tirée de
» longueur et de trop loin. En effet, sur des pierres nom-
» breuses trouvées en Lorraine, en Bourgogne, dans les
» Ardennes et qui portent des effigies gauloises comme
» les nôtres et celle dont vous m'avez envoyé le dessin,
» non-seulement on voit une ou plusieurs images d'hom-
» mes souvent nommés et désignés, même par la rue de
» la ville qu'ils habitaient, mais on remarque des femmes
» dont les noms ou de fille, ou de femme mariée,
» ou de veuve, sont cités dans l'inscription mortuaire avec
» les mots sacramentels D. R. Et ensuite notre pierre à
» trois personnages représenterait-elle trois Theutatès...

- » L'explication la plus rationnelle, c'est la mode ou cou-
- » tume se perpétuant jusqu'à nos jours, à travers les
- » siècles et sans interruption, de dessiner sur la tombe
- » l'effigie du mort. »

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, par ces explications de M. Fleury, quoiqu'il insiste principalement sur ce que ces pierres sont tumulaires, il ne paraît pas renoncer à l'opinion qu'il a proposée au sujet des petites figures qui les décorent; et de plus il revient sur la concession qu'il semblait nous avoir faite au sujet du théâtre supposé par MM. Rouit et Bretagne. Le mot *proscœnium* lui paraît indiquer indispensablement un théâtre, tandis que j'ai cité, en m'appuyant sur les observations de M. l'abbé Devic, une autre espèce de monument appelé aussi *proscœnium*. Il reste donc entre nous une question de fait : celle de savoir si les *proscœnium*, reconnus et décrits par M. l'abbé Devic, existent ou n'existent pas, s'il a mal vu et mal jugé. Or, jusqu'à preuve contraire, il m'est permis de persister à croire que notre savant et judicieux correspondant ne s'est pas trompé dans ses appréciations et ses récits. D'autant plus que, indépendamment de ce fait, j'ai donné les raisons particulières qui me portaient à reconnaître dans l'inscription de Nizy-le-Comte l'indication d'un *proscœnium* étranger aux théâtres. A la vérité, ce mot, ainsi entendu, se trouve détourné de son sens primitif; mais c'est là ce que nous voyons habituellement dans l'application d'une foule d'expressions. Le mot *jubé* lui-même, synonyme de *tribune*, employé d'abord dans l'intérieur des églises, se trouverait transporté ailleurs qu'il n'y aurait rien d'étonnant (1). Ainsi, la

(1) Il m'a été assuré qu'à Schlestadt, on appelait *jubé* une espèce de tribune destinée aux publications et annonces, et dont on voyait encore les restes sur la place publique.

question reste la même pour les *jubés* que pour les *proscœnium*, et je n'ai rien à changer ni à ajouter à ce que j'en ai dit.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Lundi 3 Juillet 1852.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATION.

M. Emile Cheraire, de Paris, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

Les Sceaux du moyen-âge. 2^e année. 1^{er} numéro. In-8°.

Notes sur l'organisation judiciaire de la Généralité de Soissons, par M. A. Matton. In-8°, de 23 pages.

Mémoire sur les chartes du diocèse de Laon au moyen-âge, par le même. In-8°, de 16 pages.

Mémoire servant de réponse pour dame Marie Harenader, veuve de messire Jean-Paul de la Fitte, dame de Vaubuin, contre M. le cardinal d'Estrées, abbé de Longpont. In-folio de 12 pages offert par M. Suin au nom des héritiers de M^{me} de Barins.

COMMUNICATIONS.

La Société archéologique de Namur écrit que, désirant vivement entrer en relations avec les sociétés savantes qui s'occupent de la conservation des monuments anciens, elle propose l'échange de ses publications avec celles de la Société de Soissons.

Cette proposition est acceptée avec empressement.

L'institut de France et l'académie nationale de Bordeaux accusent réception du rapport présenté à M. le ministre de l'intérieur, au nom des Sociétés savantes de la France départementale, relativement à la création d'un musée monumental d'architecture du moyen-âge. Cette dernière félicite la Société Soissonnaise sur cette démarche qu'elle approuve hautement et qu'elle appuyera au besoin.

La Société académique de Saint-Quentin donne avis qu'elle a porté à son budget une somme de 500 francs pour sa part présumée de la dépense que doit nécessiter la publication d'un recueil de toutes les inscriptions du département.

La Société archéologique de Soissons est sur le point de commencer cette importante publication ; mais par suite d'arrangement avec la Société de Laon, elle se charge de tout ce qui a rapport à l'ancien diocèse de Soissons. Il serait donc plus naturel que la Société de Saint-Quentin se rattachât à celle de Laon, qui pourra enclaver dans ses recherches la partie du diocèse de Noyon dont Saint-Quentin fait partie.

M. Suin traite de vive voix un point historique qui intéresse le Soissonnais, et attaque la tradition locale qui prétend que Henri IV et le duc de Mayenne, après leur réconciliation, ont couché ensemble dans le château de Vaubain qui appartenait à ce fameux chef de la ligue.

M. Suin montre, preuve en main, que la paix ne fut rendue publique qu'en janvier 1596 par un édit daté de



Dess. et del. par P. Delbarre.

Imp. Lemerier, Paris.

ÉGLISE DE MERY-MOULINS.

Folembray dans la forêt de Coucy, et que ce ne fut que vingt-deux mois après, le 18 novembre 1597, que Mayenne acheta la terre et seigneurie de Vaubain. M. Suin pense donc que le séjour d'Henri au château de Vaubain est postérieur de plusieurs années au fait de la réconciliation de ces deux grands guerriers.

Une discussion s'engage qui tend à prouver que Vaubain, sans appartenir au duc de Mayenne, aurait pu cependant être choisi pour le lieu du rendez-vous entre ces deux ennemis. Il était même plus naturel qu'ils acceptassent une maison neutre pour y traiter des conditions de la paix et surtout rendre leur réconciliation plus parfaite.

M. Delbarre adresse une notice sur l'église de Mézy-Moulins.

MESSEIERS,

L'année dernière, au moment où j'appelais la sollicitude de la Société sur l'état déplorable du château de Château-Thierry, notre honorable collègue, M. Lecomte, élevait aussi la voix pour signaler l'abandon et le délabrement où on laissait un des plus jolis édifices de notre arrondissement, celui qui, après l'église d'Essomes, mérite le plus de fixer l'attention des hommes éclairés, qui ont à cœur de conserver à la postérité les monuments du passé; je veux parler de l'église de Mézy-Moulins. M. Lecomte, n'ayant fait que passer à Mézy n'avait pu vous donner que des renseignements sur l'état actuel du monument, j'ai cru, Messieurs, qu'il vous serait agréable d'avoir une notice un peu plus complète. M. Souliac, mon collègue et ami, que l'on trouve toujours un des premiers sur la brèche, prêt à défendre les intérêts de l'archéologie et de l'art, a bien voulu me communiquer les renseignements qu'il possédait sur Mézy.

Mézy, Mesi, *Meziacum ad Molinum*, est un petit village du canton de Condé-en-Brie. Son nom paraît être formé d'un mot latin *Messia*, moisson; d'autres le font dériver de *Mansio*, demeure, habitation, séjour. La première étymologie me paraît la plus naturelle, et en même temps plus vraie, car Mézy est en effet situé dans une plaine très-fertile; cependant la seconde ne manque pas non plus de vraisemblance, et si on ne doit pas y ajouter une entière confiance, on doit du moins avouer qu'elle est assez ingénieuse. Une tradition qui, du reste, est assez répandue, voudrait qu'il y ait eu non loin de l'église un couvent que l'on croit généralement avoir été une maison de Templiers; on montre même l'emplacement où aurait été construite cette habitation religieuse, et quoiqu'il n'y ait aucune preuve positive à l'appui de cette assertion, on est, malgré soi, assez disposé à y ajouter foi, surtout quand on considère l'importance de l'église, sa situation, la richesse de ses détails, les ruines qui l'entourent, son éloignement de la plus forte partie de la commune, et enfin le style bien prononcé du 15^e siècle dans lequel elle est construite.

Notre-Dame de Mézy a la forme des anciennes basiliques, l'abside en hémicycle octogone. La porte principale, flanquée de chaque côté de deux colonnes cylindriques aux chapiteaux ornés de larges feuilles contre lesquelles sont accolées d'autres feuilles plus finement découpées, est surmontée d'une arcade en ogive composée de deux tores recouverts d'un amortissement formé par le farnier qui court en cordon autour de l'édifice; au-dessus de cet amortissement règne une corniche en retrait par le haut portée par des petites pierres carrées figurant des bouts de solives taillés en biseau, et qui pourraient avoir servi à supporter une galerie qui n'existe plus à présent. Un second farnier sépare cette corniche d'une jolie rosace dont les compartiments découpés for-

ment autant de colonnettes aux chapiteaux sculptés. Une seconde rosace, également divisée par des meneaux, mais beaucoup plus petite, est placée au milieu du pignon, et servait sans doute à éclairer les combles. La porte latérale du midi avait un porche dont les voûtes en ogive étaient soutenues par des colonnes qui ont disparu, mais dont on voit encore quelques débris ; le double massif de grès qui servait à s'asseoir. La corniche de la porte principale est supportée par des petites pierres carrées et amincies, celle de l'abside est plus riche ; elle représente des feuilles enroulées ou arrangées par bouquets, ou des crosses épanouies.

Les murs construits en moyen appareil sont soutenus à l'abside par des contre-forts qui leur sont adhérents, ceux des collatéraux se projettent contre la nef au moyen d'arcs-boutants dont les demi-cintres vont s'appuyer sur d'autres contre-forts adhérents aux murs de la nef ; ils sont surmontés d'un clocheton terminé par une espèce de houppe ; dans les tympans des pignons sont sculptés des bustes, des moines, des têtes d'hommes et d'animaux et des croix ; l'un d'eux porte le millésime de 1685 qui est probablement l'année de la reconstruction du clocher écroulé en 1680. Selon une note trouvée dans les registres de la commune et qui rapporte ce fait, il est dit que le clocher de Mézy était un des plus beaux de ceux de la rivière ; il est bien à regretter qu'on ne l'ait pas pris pour modèle lors de la construction de celui qu'on a élevé sur les ruines qui n'est qu'une masse informe, sans grâce et qui contraste singulièrement avec le reste de l'édifice.

INTÉRIEUR.



Deux rangs de colonnes partagent l'édifice dans sa longueur jusqu'à l'entrée de l'abside et forment la nef

et les bas-côtés ; leurs chapiteaux sont ornés de larges feuilles plus ou moins recourbées à leur extrémité, mais si disgracieuses qu'elles accusent un ciseau peu exercé ; cependant quelques autres sont plus finement sculptées ; ils sont couronnés d'un tailloir octogone et où s'élancent des faisceaux de colonnettes annelées qui vont soutenir les nervures des voûtes ; les bases sont peu élevées et placées sur un soubassement plus large, mais brut. Quant aux fenêtres, elles sont toutes unies, sans aucune division, mais tellement rapprochées qu'on ne s'aperçoit presque pas de l'absence de ces gracieux meneaux qui ornent ordinairement les fenêtres des églises aussi importantes que celle de Mézy ; celles de l'abside ont seules des petites colonnettes latérales. Une fort jolie galerie ogivale percée à jour rompt la monotonie de l'édifice ; ses colonnettes sveltes et élancées sont ornées de chapiteaux entourés de feuillages ; il est à regretter que la chute du clocher en ait supprimé une partie sous le chœur et qu'elle n'ait pas été rétablie. L'autel, autrefois doré, est assez richement sculpté ; deux anges d'un assez bon style sont placés de chaque côté du tabernacle. Quant aux boiseries du sanctuaire dont les colonnes cannelées étaient aussi dorées, elles n'offrent rien de remarquable. Outre une belle statue en pierre de la Vierge, hardiment drapée, mais qui malheureusement a subi de fortes altérations par suite de réparations mal entendues, l'église de Mézy possède encore des ornements sacerdotaux fort curieux ; deux chasubles entre autres ont attiré mon attention. Sur l'une, en velours violet, on voit un saint Jean-Baptiste tenant un livre à la main ; plus bas un personnage armé d'une épée, et à côté une autre figure, mais plus douce, tient aussi une épée ; elle a une croix de saint André sur la poitrine ; plus loin un saint tient un livre, et un autre personnage qui m'a paru être une femme apporte la communion dans un petit vase.

Dans la seconde chasuble qui est en velours rouge, cette dernière figure se trouve répétée ; au-dessus un homme semble parler à un évêque mitré qui paraît détourner la tête ; plus loin deux hommes qui se regardent ont un bâton, un livre et une équerre à la main ; plus bas on voit une femme, un bourreau et un évêque une tiare sur latête.

Une petite dalle en marbre placée dans la sacristie est la seule tombe que renferme l'église. En voici l'inscription :

Ci gist,
M. Lois Lesvr cvré
de Mesi qvî après avoir
gouverné cette paroisse
avec beavcoup de zèle
et de charité pendant
qvarante-sept ans,
et mis toute sa vie
à orner et enrichir
la maison dv Seigneur,
est décédé le onze
octobre 1755 âgé
de 80 ans.

Requiescat in pace.

Comme vous le voyez, Messieurs, l'église de Mézy mérite encore un peu d'égards, et peut-être ferait-on bien de demander un secours au gouvernement ; cependant s'il nous fallait choisir entre Essommes, il vaudrait encore mieux réparer cette dernière dont l'état inspire de graves inquiétudes. Lors de son dernier voyage à Château-Thierry, M. le préfet a témoigné le regret de n'avoir pas eu le temps de visiter cette curieuse abbatale, mais il a promis de la venir voir avec d'autres monuments du

département. Cette promesse de la part d'un homme aussi éclairé et aussi bienveillant pour les arts que M. le préfet, doit être pour nous un encouragement, et peut-être la Société ferait-elle bien de s'adresser directement à lui.

Je ne quitterai pas Mézy sans vous donner la description d'une croix en pierre placée dans le cimetière et qui est une des plus curieuses de l'arrondissement. Elle se compose d'une colonne cylindrique d'un seul morceau de 3 mètres 40 centimètres, 20 centimètres de diamètre, s'élevant sur quatre gradins circulaires et entourée d'une table de 1 mètre 17 centimètres de long sur 94 centimètres de large et 14 d'épaisseur. Cette table est soutenue par quatre colonnettes également d'un seul morceau de 80 centimètres de haut, le soubassement compris, et ornées de chapiteaux sculptés. A ces colonnettes sont accolées en forme de cariatides quatre figures ; la première est voilée, relève un pan de sa robe d'une main et de l'autre tient un livre qu'elle appuie sur sa poitrine ; la deuxième, voilée aussi, semble ramasser ses vêtements dans ses bras ; la troisième représente un ange ; ses ailes tombent le long du fût ; il a de grands cheveux, des vêtements sans draperie ; la quatrième est un saint Michel terrassant le démon sous la figure d'un dragon. Ces quatre personnages ont environ 50 centimètres de hauteur et s'appuient sur des ressorts en cul-de-lampe. La colonne était autrefois surmontée d'une croix en pierre qui a été remplacée par une autre en fer.

La Société décide ensuite que, le jeudi suivant, elle fera une excursion archéologique au château de Fère-en-Tardenois, et qu'elle tiendra une séance publique dans la mairie de cette ville.



RUINES DE FÈRE-EN-TARDENOIS.

RAPPORT

*De M. l'abbé POQUET, sur l'excursion archéologique
aux châteaux de Fère et de Nesles.*

Le jeudi 8 septembre, la Société archéologique de Soissons arrivait dans la matinée en présence des ruines imposantes du château de Fère-en-Tardenois. Plusieurs archéologues et artistes de la capitale avaient bien voulu se joindre aux membres de la Société pour étudier ensemble le vieux manoir des familles de Dreux, de Chatillon et de Montmorency.

Chacun put constater que cette curieuse forteresse était composée de deux parties bien distinctes, l'une du commencement du 15^e siècle et l'autre du 16^e.

La première partie est une espèce de motte isolée de la colline voisine et défendue par neuf tours, flanquée d'un glacis accompagné de larges fossés. La seconde partie comprenait une avant-cour qui entraînait en communication au moyen d'une magnifique galerie, précédée d'une porte monumentale que la finesse de ses sculptures a fait attribuer au ciseau de Jean Goujon.

En sortant du château, la Société trouvait, grâce à la générosité de son digne président, un magnifique déjeuner préparé sur la pelouse.

Dès que ce déjeuner champêtre auquel chacun avait fait honneur fut terminé, la Société se remit en route pour Fère où elle visita l'église et quelques maisons antiques. Elle admira la place publique qui semble attester un lieu d'entrepôt assez considérable.

L'église est du 16^e siècle et contient une foule d'objets très-curieux en sculptures, peintures, boiseries et vitraux.

A deux heures, la Société entrait en séance. M. d'Aubanel, maire ; M. le doyen et ses vicaires ; M. Lefèvre, juge de paix ; M. Moreau, riche propriétaire, et une foule d'autres personnes occupaient la salle.

M. le président ouvrit la séance par un discours où il fit ressortir l'avantage des études archéologiques et le but que la Société se proposait dans ces sortes d'excursions.

MESSIEURS,

C'est sans doute pour la première fois qu'une Société s'occupant d'arts, de sciences ou de lettres, vient tenir une séance parmi vous. Jusqu'à présent, du moins, la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, n'avait pas demandé à la ville de Fère de vouloir bien la recevoir et lui prêter un concours bienveillant.

En nous décidant à venir visiter votre ville et votre vieux château, nous avons compté sur un accueil hospitalier, mais nous étions loin de nous attendre à l'empressement que tant de personnes ont mis à se joindre à nous.

Quoique depuis quelques années on ait beaucoup parlé d'archéologie, et que l'on sache par conséquent quel est le sujet ordinaire des travaux des Sociétés qui prennent ce titre, il me paraît convenable de vous exposer en quelques mots le programme de notre Société ; mais, auparavant, permettez-moi de vous faire la biographie très-courte, du reste, des diverses Sociétés archéologiques qui ont existé dans notre pays.

En 1841, M. Desmousseaux de Givré qui portait un grand intérêt à tout ce qui intéresse l'histoire et les monuments du département qu'il administrait, créa, près la

préfecture de l'Aisne, une commission archéologique dont les membres pris dans les divers arrondissements devaient représenter le département tout entier.

Cette commission fonctionna très-bien tant que M. Desmousseaux de Givré fut là pour soutenir son zèle ; mais lorsqu'il eut quitté Laon, le nouveau préfet, ne partageant pas ses goûts, engagea la commission à se convertir en une société archéologique qui ne fût plus dépendante de l'administration. C'est ce qui fut réalisé aussitôt, et ce que l'on pouvait prévoir, arriva ; l'ardeur de la nouvelle Société ne fut pas de longue durée. Un grand nombre de ses membres habitait à des distances éloignées et ne pouvait se rendre régulièrement aux séances ; enfin, au bout d'une année, la Société n'existait plus.

C'est alors que plusieurs archéologues de Soissons se décidèrent à fonder, dans cette ville, un comité archéologique. Bientôt une seconde Société se forma ; mais on ne tarda pas à reconnaître qu'il y avait convenance et avantage pour les deux Sociétés à se réunir, et c'est la Société formée de cette fusion qui est aujourd'hui à Fère.

Elle a pris pour but de ses travaux et pour objet de ses recherches, les faits historiques et la description des antiques monuments qui couvrent le pays.

Le champ est incépisable dans un département où l'histoire commence d'une manière authentique soixante ans avant Jésus-Christ par la soumission de Soissons à César, et se continue, ramenant souvent des événements importants, jusqu'à la bataille de Craonne et le siège de Soissons en 1814, et où les monuments de tout genre, cathédrales, églises d'abbayes et de campagne, châteaux-forts, tels que ceux de Coucy, La Ferté-Milon, Château-Thierry et Fère, ont été scellés avec une merveilleuse prodigalité.

Je crois, Messieurs, que l'on ne se rend pas assez compte du rôle que les monuments jouent dans notre

propre existence. Sans que nous nous en soyons aperçus, ils se sont liés à toutes nos idées, à tous nos sentiments, et ils éveillent des pensées qui ne seraient jamais nées dans un pays sans passé.

Quand on voyage en Amérique, cette terre nouvelle où rien ne parle des siècles écoulés, l'absence de monuments antiques, même dans les plus grandes villes, impressionne péniblement et laisse l'âme dans un vide qu'elle ne peut remplir.

Que de choses au contraire nous racontent la vieille église où tant de générations sont venues s'agenouiller, et les ruines du château où tant de guerriers sont venus mourir !

Ah ! Messieurs, ne rougissons pas de vanter et d'admirer un pays si riche de toute manière.

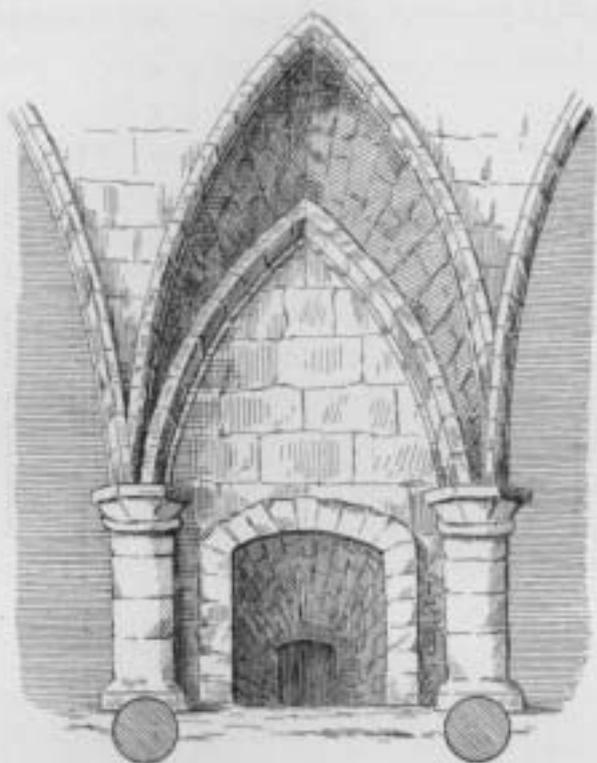
Je sais que depuis quelques années il est devenu en quelque sorte de bon goût de s'élever contre ce que l'on appelle le *patriotisme de clocher* ; mais j'espère que vous trouverez avec moi que c'est un travers de se moquer de cet amour particulier que l'on porte aux lieux où l'on a vécu, où tout est souvenir, où tout parle au cœur et à l'imagination ; car ce petit coin que nous habitons est une portion de la grande patrie, et plus nous l'aimerons, plus la France elle-même nous deviendra chère.

M. l'abbé Poquet a lu ensuite une notice très-détaillée sur le château et l'église de Fère-en-Tardenois.

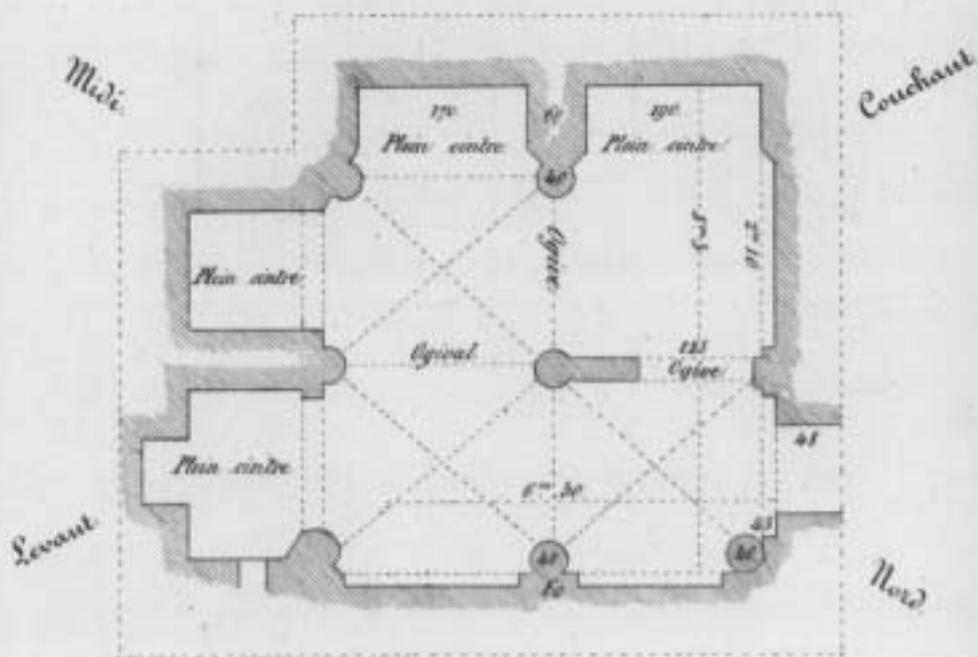
M. Delbarre a fait circuler un grand nombre de dessins représentant le château ancien, l'aspect des ruines à vol d'oiseau et les divers fragments intéressants de cette belle forteresse, l'intérieur de l'église, une planche de blasons représentant les armoiries de la ville et celles des diverses corporations de métiers.

Le même membre a donné lecture d'une notice histo-

Porte d'entrée des Caveaux dans le Cellier.
Lettre B.



Plan de la Crypte de Coincy,
sur une échelle d'un centimètre pour mètre



rique sur la crypte de l'abbaye de Coigny, envoyée par M. Souliac.

Toutes nos provinces de France, dit M. Souliac, sont peuplées de vieux monuments qui se recommandent à notre admiration, autant par la grandeur des souvenirs qui s'y rattachent que par la magnificence de leur architecture. Au milieu de ces ruines amoncelées de toutes parts, nos gloires nationales y trouvent d'éloquents interprètes, et sous le rapport historique et sous le point de vue des beaux-arts.

Parmi ces vieux monuments, il en est un qui frappe plus vivement notre curiosité ; sa situation est féconde en souvenirs. Nous voulons parler du prieuré de Coigny.

Le petit bourg de Coigny, situé à 15 kilomètres de Château-Thierry, sur la route départementale de Fère-en-Tardenois, possédait autrefois un prieuré d'hommes, ordre de bénédictins de la réforme de Cluny, que Thibault, comte de Champagne, et Adélaïde, son épouse, fondèrent en 1072. Cette fondation fut confirmée par le pape Grégoire VII en 1076. Ce monastère fut administré par des hommes d'une haute intelligence et qui ont laissé un grand souvenir de leur talent et de leur énergie.

Cependant ces religieux ne jouirent pas toujours de cette vie tranquille et pure. Les dissensions qui surgirent en France à différentes époques troublèrent plus d'une fois le respect dû au temple de Dieu ; ces cruelles épreuves, au surplus, n'étaient encore que le prélude des calamités affreuses que les suites du temps leur réservait, et qui obligèrent ces religieux à se mettre à l'abri des atteintes de l'étranger qui dévastait et pillait tout.

Ces déprédations les contraignirent en effet à fortifier leur monastère, afin de pouvoir soutenir une attaque contre ces vandales.

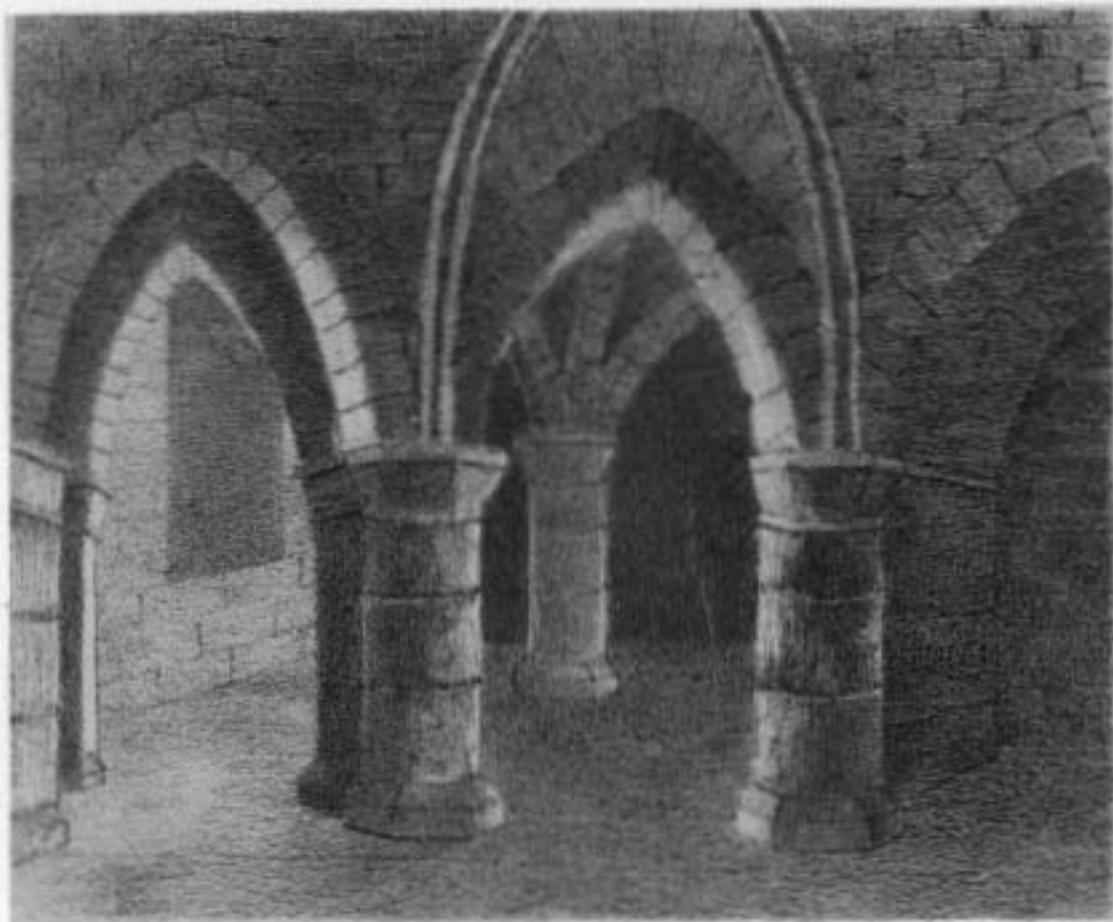
Une de ces invasions eut lieu en 1650. Les ennemis

venaient de s'emparer de Braine, de brûler Mont-Notre-Dame; ils se dirigèrent alors sur Coincy. En se présentant devant le monastère, ils sommèrent d'abord les religieux de se rendre. Cette proposition ne fut pas acceptée. Les religieux se trouvèrent donc réduits à se défendre; aussi le firent-ils avec courage et acharnement.

A leur tête se trouvait le prieur claustral dom Antoine-Hugues Bataille, né à Crépy. Cet homme, à ce qu'il paraît, avait été élevé dans des idées guerrières; aussi se défendit-il vaillamment et donna-t-il l'exemple du courage, sans s'intimider du nombre des ennemis. Mais trop inférieurs aux assiégeants, ils auraient succombé si on ne leur avait, sur-le-champ, prêté main-forte. Ils furent donc obligés de demander des secours au gouverneur de Château-Thierry, nommé Desprez. —Voici la lettre :

« Monsieur, nous sommes assiégés dans notre monastère par 1000 à 1200 des ennemis, tant d'infanterie que de cavalerie. Nous n'avons voulu déferer à la sommation réitérée trois fois par leurs trompettes, et soutenons leurs efforts gaiement et courageusement. Il y en a déjà des leurs sur le carreau. Nous sommes tous résolus de mourir pour notre roi. Mais crainte que deux gros escadrons que nous découvrons vers Ville-neuve et le chemin de Fère, et dont on entend les trompettes sonner la charge (aussi bien que celle de nos attaquants) ne viennent les renforcer, nous vous supplions très humblement de nous envoyer du secours promptement, s'il est possible, et de la poudre; on la payera. Ils ne peuvent nous forcer. On les épouste chaudement. Je retourne appuyer nos gens, et suis, Monsieur, votre serviteur et orateur, dom Antoine-Hugues Bataille, humble prieur claustral de Coincy.
» A Coincy, le jour de Sainte-Croix 1650. »

Ce renfort donna l'alarme aux assiégeants et les cou-



Vue générale de la crypte.

Fig. Lemerier, Paris.

CRYPTE DE COINCY

traignit de fuir en toute hâte. La faveur de la nuit les préserva d'une défaite complète. Le prieur se maintint donc à son poste, tandis que ses voisins les mieux fortifiés, et quoique défendus par des militaires d'une expérience consommée, subirent le joug de l'ennemi.

Cette courageuse résistance semble avoir empêché les Espagnols de s'avancer jusqu'à Château-Thierry.

Le monastère de Coigny tomba avec l'orage révolutionnaire de 1793. Vendu comme bien national, il fut morcelé en différentes propriétés, et aujourd'hui ses ruines éparses ne donnent plus qu'une triste idée de sa splendeur passée. Journallement des découvertes nous mettent à même de juger de son importance. D'un côté, ce sont des souterrains profonds ou des couloirs qui communiquent à des bâtiments qui ont dépendu du monastère. D'un autre côté, ce sont des caves, des murailles et une vieille tour qui faisaient partie de la fortification. Le dessin que j'ai l'honneur de vous soumettre est le résultat de mes recherches dans les travaux faits sur la route départementale de Fère à Château-Thierry. Cette route passe à cent mètres environ des ruines de ce monastère, séparé par un ru qu'elle traverse sur un pont en bois. En fouillant le sol près du pont, on découvrit cette construction. M. Bouvier, conducteur des ponts-et-chaussées, a eu l'obligeance de m'en faire part, et il fit débayer l'encombrement qui existait; après quoi, il m'a été facile d'analyser cette construction dans toutes ses parties. J'ai pu reconnaître une de ces chapelles souterraines très-bien conservée, et dont les issues se trouvent murées de toutes parts. Cette crypte est d'un style sévère, ogival primitif mêlé au plein-cintre, présentant un parallélogramme de 6 mètres 50 centimètres de long sur 5 mètres 50 centimètres de large. Sept colonnes trapues, couronnées de chapiteaux grossiers en forme de cône renversé avec tailloir, bordé d'un énorme tore, sup-

portent les voûtes et les retombées des nervures taillées en biseau. Les bases de ses colonnes sont peu élevées et taillées à huit pans en radoucissement sur les colonnes. Le tout est en pierres calcaires d'un petit et moyen appareil. Le dallage est encore bien conservé. Je l'ai visité avec attention pour voir s'il ne s'y trouvait pas quelque tombe ou quelques inscriptions. Je n'ai rien découvert de ce genre, si ce n'est une pierre qui se trouve dans l'enfoncement vers le levant, laquelle représente un autel élevé sur deux pierres à la hauteur de 1 mètre 5 centimètres. Cette pierre, d'une nature calcaire, porte la dimension suivante : longueur 1 mètre 30 centimètres, largeur 85 centimètres et l'épaisseur 25 centimètres. Elle est très-bien taillée sur la face et ses côtés. Au centre de la table se trouve une croix empâtée, refouillée profondément.

L'arcade où se trouve cet autel est en plein-cintre ayant 1 mètre 58 centimètres de largeur sur 1 mètre 20 centimètres de profondeur. Elle se trouve éclairée par une fenêtre en forme de soupirail située au nord, et au couchant dans l'épaisseur de la muraille existe une petite niche carrée.

Dans cette excursion archéologique, j'ai eu l'occasion de visiter une maison de Comcy appartenant au sieur Caron Alexis dont l'emplacement dépendait de ce monastère. Le propriétaire me fit voir une construction dans le même style que la crypte dont j'ai parlé plus haut, si ce n'est que le plein-cintre ne se fait pas remarquer dans ses arcs-doubleaux ; c'est, je le présume, un cellier qui servait à emmagasiner les denrées de tous genres, ainsi que les dîmes. Ce vaste emplacement est voûté en ogive avec nervures à biseaux supportés par douze colonnes cylindriques dont dix se trouvent accolées des murs presque dégagés et forment tangente. Elles ont



2 mètres 80 centimètres de hauteur sur 70 centimètres de diamètre.

Dans ce même cellier et vis-à-vis la porte d'entrée se trouve une autre porte qui conduit dans une cave profonde, divisée en plusieurs caveaux ayant un couloir au centre. Ces constructions de caves sont en plein-cintre, de pierres calcaires d'un moyen appareil.

Il m'a paru, d'après ce que j'ai remarqué, que cette cave était diminuée en grande partie, comme on peut le voir sur le plan. Plusieurs caveaux sont rebouchés, et de plus on remarque que la construction se prolongeait bien plus avant. Au reste, le mur fait d'après coup au fond de chaque caveau laisse voir les traces d'une continuation de profondeur.

J'observerai que l'embranchement qui descend dans les caveaux se trouve comblé à un mètre environ; cela provient de l'exhaussement que l'on a fait dans le cellier, ce qui donnerait vingt-trois marches pour descendre au lieu de dix-sept.

Avant de terminer ce rapport, Messieurs, j'ai encore à vous entretenir d'une autre découverte dans une maison particulière qui est bâtie sur d'autres souterrains. C'est encore près le pont et le long du ru que se trouvent ces constructions. Le propriétaire me fit descendre dans un trou que l'on a fait dans une voûte, vu qu'il n'existe pas d'entrée directe; là, il était difficile de bien reconnaître l'étendue de ces caves, à cause d'un encombrement de matériaux qui rendent l'accès peu praticable. Cependant j'ai pu me rendre compte, en visitant avec attention le prolongement de ces voûtes, qu'elles se dirigeaient directement sur la crypte et paraissaient n'être qu'un couloir voûté en plein-cintre allant du midi au levant. Toute cette construction est en pierres de grès de moyen appareil dans un bon état de conservation.

M. l'abbé Pêcheur donne quelques détails sur Antoine Fochain, de Chauny.

La ville de Chauny, l'une des plus importantes du département sous le rapport historique a produit quelques hommes remarquables. M. Devismes, dans son *Manuel historique*, cite comme lui ayant appartenu Bonaventure Racine, savant érudit et auteur ecclésiastique; Louis Vrevin, conseiller d'Etat qui a écrit l'histoire de la ville; Charles Witasse, théologien; Lamorlière, historien et généalogiste; et enfin Favereau, militaire distingué dans ces derniers temps. A ces noms, nous ajouterons celui de Antoine Fochain qui vivait au 16^e siècle. C'est Brantome qui nous fait connaître ce personnage. Il fit, à la demande de Marie Stuart, une rhétorique française « que nous avons encore en lumière, dit cet historien, afin qu'elle l'entendit mieux et se fit plus éloquente en français comme elle a été, et mieux que si dans la France même eut pris sa naissance. » (Brantome. *Dames illustres*; œuvres complètes. Tome v, page 84. Edit de 1825). Fochain eut donc l'honneur de contribuer à l'éducation de cette princesse célèbre qui cultiva les lettres avec succès et fut en rapport avec tous les beaux esprits de son temps. C'est en vain que nous avons cherché le nom de Fochain dans les biographies; mais les courtes paroles de Brantome consignées dans votre recueil suffiront pour le sauver de l'oubli.

M. Suin donne une note sur le château de Vauxbuin, près Soissons :

De tous les villages de la banlieue de Soissons, le plus connu, le plus agréable, c'est Vauxbuin, justement renommé par la magnificence de son site, la fraîcheur de ses bois, la beauté de ses jardins et par ses maisons de plaisance bien plus nombreuses que ses chaumières. Il

n'est pas un de vous, Messieurs, qui n'ait visité le château de Vauxbuin et vu le lit immense qu'on y conserve depuis si longtemps, et qu'on appelle le lit de Henri IV.

Je n'ai donc pas besoin de décrire ni le château reconstruit sans grande élégance à une époque toute moderne, ni le lit qui, par sa forme, par sa largeur, par ses solides appuis en chêne, par son lourd tapis sur lequel serpentent de capricieuses arabesques et voltigent des oiseaux fantastiques, me semble bien remonter à la fin du 16^e siècle.

D'après la tradition constante du pays, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, alors seigneur de Vauxbuin, le dernier descendant illustre de cette grande famille de Lorraine qui réclamait, au nom de son ancêtre Charlemagne, le trône de France et voulait se substituer à la royauté des Valois, aurait, à la fin de la Ligue, reçu dans le château de Vauxbuin Henri IV, le jour même de leur réconciliation. Comme grand témoignage d'amitié selon la mode du temps, le duc et le roi auraient partagé le même lit, ce lit que l'on montre aujourd'hui comme la plus rare curiosité de Vauxbuin.

Quelques personnes ajoutent que les préliminaires du traité entre le Béarnais et le chef de la Ligue avaient eu lieu dans une ferme voisine, à Cravanson, sur la route de Paris, et qu'ensuite le duc avait reçu, dans son château, le roi devenu son ami.

Cette tradition s'appuie-t-elle sur des faits bien reconnus? est-elle incontestable en tous points? c'est ce que je me propose d'examiner avec vous. Cet examen me paraît opportun, puisque, par suite d'un événement bien regrettable, bien regrettable surtout pour les pauvres de Vauxbuin et de Soissons, la mort de M^{me} la marquise de Barrins, le château vient de changer de maître, et que son mobilier doit être partagé ou vendu.

Je m'empresse de déclarer qu'à mon avis le lit est

bien de l'époque de Henri IV; qu'en songeant au soin avec lequel ce meuble a été conservé depuis si longtemps, dans une maison qui tant de fois a changé de possesseurs, et dont le mobilier a été tant de fois renouvelé, à l'intérêt avec lequel tous les nouveaux acquéreurs ont recueilli le lit de Henri IV comme une dépendance essentielle de l'immeuble, à l'importance qu'on lui a donnée de tout temps, à l'ancienneté, à la continuité des souvenirs qui s'y rattachent, je suis bien convaincu que le roi vaillant a couché dans ce lit; mais est-ce seulement dans une simple visite que, plusieurs années après le commencement de son règne, il allait faire à son ancien rival, ou bien est-ce vraiment le jour même où s'est éteint le dernier ferment de la Ligue? Il me semble que la différence est très grande, et que ce serait pour Vauxbuin et son château un bien plus grand souvenir, si réellement la réconciliation de Mayenne et du Béarnais avait eu lieu dans ce pays, si réellement la puissance incontestée, la véritable royauté de Henri IV dataient de Vauxbuin.

Dès le mois de janvier 1594, le duc de Mayenne, malgré son courage et son habileté militaire qui ne démentaient pas sa noble origine et l'avaient fait surnommer, dans la campagne du Dauphiné, le preneur de villes, ne pouvait plus résister aux armées victorieuses de Henri IV. Un des affidés du duc lui écrivait :

« Chacun est las de la guerre et ne sera plus à l'avenir
» non-seulement question de religion, mais aussi en votre
» puissance de nous défendre et conserver, ni à vous de
» faire bien à vous-même. »

Les lettres du duc à son allié, le roi d'Espagne, contenaient une *déploration de sa misère*.

Château-Thierry et La Ferté-Milon avaient été pris par les troupes royales en février 1594.

Au commencement de l'année suivante (1595), le duc envoie Lameth, son agent, auprès du roi de France, et ce

dernier répond qu'il ne veut pas traiter avec Mayenne comme chef de parti, mais que, s'il demande pardon à son souverain, il le recevra pour son parent et allié. Gabrielle d'Estrées s'intéressa vivement à la cause du duc de Mayenne. Le roi permit à son adversaire de se retirer à Châlons, en Bourgogne, où il se rendit au mois de juin. Une trêve lui fut accordée pendant laquelle le président Janin négocia l'accommodement.

Dès le mois de juillet, la duchesse de Nemours, mère du duc, prêta serment de fidélité au roi dans Soissons même où se concentrait l'existence de la Ligue. En septembre, Henri fit promulguer à Lyon l'édit portant établissement d'un présidial à Soissons, édit bientôt complété par un autre du mois de novembre, qui créa dans cette ville un bureau de finances. Du moment que la principale place de guerre des révoltés était gratifiée de quelques concessions par le pouvoir royal, le traité pouvait être considéré comme conclu. Cependant de graves difficultés restaient encore. La plus sérieuse était l'amnistie demandée par le duc pour tous ceux qui pouvaient être soupçonnés d'avoir été les complices du meurtre de Henri III. L'accommodement, disent les *Mémoires de la Ligue*, ne fut terminé qu'à Folembray dans la forêt de Concy. Il fut rendu public par un édit daté de Folembray du mois de janvier 1596, rapporté tout entier dans les *Mémoires* dont je viens de parler.

Par cet édit que le parlement refusa longtemps d'enregistrer, le roi donnait à Mayenne, pour six années, trois places de sûreté dont la principale était Soissons. Il ordonnait que dans cette ville, et à deux lieues aux environs, il n'y eût aucun autre exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine, pendant le même espace de temps. De grands avantages particuliers étaient assurés au duc de Mayenne, notamment le paiement de ses dettes jusqu'à concurrence de 350,000 écus en prin-

cipal et de 27,650 écus pour les arrérages, avec interdiction pour ses créanciers du droit de le poursuivre pendant deux années.

Le 31 janvier 1596, le duc accompagné de six gentilshommes vint trouver le roi à Mousseaux pour baiser les pieds de Sa Majesté. Il fut reçu très favorablement et soupa même le soir avec le roi. Il se retira ensuite à Soissons où il eut toujours une espèce de cour et de train royal.

Pour tous les détails historiques qui précèdent, j'ai suivi de Thou, les *Mémoires de la ligue* et Mézeray.

Ce ne fut que vingt-deux mois après l'édit de Folembray, le 18 novembre 1597, que Mayenne qui sans doute n'avait pas épuisé pour le paiement de ses dettes les 377,650 écus prélevés à son profit sur le trésor royal, acheta, devant Raoullet et Porecher, notaires à Soissons, d'Antoine d'Estrées, lieutenant général et grand maître de l'artillerie, les terre et seigneurie de Vauxbuin. La vente est faite à Monseigneur Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair et grand chambellan de France, et à M^{me} Henrie de Savoie, sa femme. Dans notre dernière séance, j'ai eu l'honneur de vous montrer leurs signatures au bas de plusieurs actes reçus par le notaire Raoullet.

L'aveu et le dénombrement de la terre de Vauxbuin par le duc de Mayenne comme nouveau propriétaire, sont du 5 novembre 1598.

Le duc conserva la seigneurie de Vauxbuin jusqu'à sa mort arrivée le 3 octobre 1611. Il y séjournait pendant l'été. Il vivait complètement étranger aux affaires publiques. *Il voyait peu le roi, tant à cause des choses qui s'étaient passées, que de son âge et de la pesanteur de son corps, étant fort gros.* Cependant le roi le consultait dans toutes les circonstances graves. Henri IV alla même le trouver à Soissons le 13 juillet 1605.

Je pense que le séjour de Henri IV au château de Vauxbuin doit se rapporter à cette visite du 15 juillet 1605, ou bien à un autre fait longtemps après la fin de la Ligue et dont l'histoire n'aurait point retenu la date ; mais alors que Mayenne était devenu propriétaire du château ; enfin dans cet espace de temps pendant lequel le duc fut le meilleur sujet du plus juste des princes.

(VOLTAIRE. *Henriade.*)

Toutes les circonstances qui ont précédé l'édit de Fo-lembray, la certitude de la date de l'acquisition du 18 novembre 1597, me font repousser la tradition locale en ce qu'elle place à Vauxbuin la réconciliation. Je ne puis admettre que le duc aurait reçu le roi dans un château appartenant au maréchal d'Estrées, l'ami particulier du roi, château dont le duc de Mayenne se serait emparé de vive force. Je ne puis admettre que Charles de Lorraine était alors locataire du château. Les princes du 16^e siècle n'avaient pas l'habitude de louer des villas pour la saison comme le font les petits rentiers d'aujourd'hui. L'on pourrait plutôt supposer que les deux illustres ennemis auraient accepté l'hospitalité d'un ami commun, du père de Gabrielle d'Estrées ; mais tous les détails de l'entrevue de Mousseaux, rapportés par Mézeray et beaucoup trop longs pour les transcrire ici, me donnent la conviction que cette entrevue n'avait été précédée d'aucune autre, soit à Vauxbuin, soit à Fo-lembray.

Aucun engagement, aucune conférence n'eurent lieu vers la fin de la Ligue à Cravanson. C'est en septembre 1616 que des conférences eurent lieu dans cette ferme entre les commissaires envoyés par la régente Marie de Médicis et Henri de Lorraine, duc de Mayenne, et d'Aiguillon, fils du chef de la Ligue, *aux noms des princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs et gentils-hommes retirés de la cour.* Le duc d'Aiguillon s'était ré-

volté non pas contre le roi, mais contre le Florentin Concini qui régnait alors sous le nom de Louis XIII. Ces conférences n'amènèrent aucun résultat heureux, et Soissons soutint un long siège au commencement de l'année 1617.

L'assassinat de Concini mit fin à ce siège, et peu de temps après, le duc d'Aiguillon quitta Soissons pour toujours. En 1618, on lui donna le gouvernement de la Guyenne. Le château de Vauxbuin devenait dès lors inutile au duc, et le 5 août 1619, il le vendit à Nicolas de Gouy, par acte passé devant Fieffé et Le Royer, notaires à Paris.

Si Vauxbuin n'a pas été le théâtre de la réconciliation de Henri IV et de Mayenne après cette longue agitation, cette sanglante guerre civile qu'on appelle la Ligue, il reste encore à ce village deux beaux souvenirs : le séjour à Vauxbuin du roi Henri et le nom du duc de Mayenne parmi ses anciens seigneurs. Ce qui m'a surtout engagé à vous lire cette note, c'est le désir de rappeler la grande figure historique du fameux *lieutenant général de l'Etat et couronne de France*. La résidence à Soissons pendant tant d'années du duc de Mayenne est l'un des faits les plus importants de notre histoire locale, si l'on songe à son mérite personnel, à l'illustration de sa glorieuse famille, au rôle considérable qu'il a joué pendant la seconde moitié du 16^e siècle, à l'éclat, à la prospérité que lui dut notre ville, aux établissements précieux dont il l'a dotée. Vous savez que le duc et la duchesse de Mayenne moururent presque le même jour, et furent réunis dans les mêmes funérailles et dans le même tombeau. Le récit de leur mort et des témoignages de la douleur publique qui les suivit est une des pages les plus touchantes de nos annales.

Soissons, la patrie d'adoption, la ville bien aimée de Charles de Lorraine semble encore porter le deuil de



TOUR DE NESLES.

ce prince. Depuis 1614, l'*Augusta Suessionum*, la capitale de Clovis n'a plus trouvé de protecteur assez puissant pour tenter de la sauver, et paraît aujourd'hui résignée à subir cette loi fatale qui veut que les cités vieillissent et meurent comme les hommes.

M. Delbarre informe la Société que des travaux de réparations vont être entrepris à l'église abbatiale d'Essommes, et qu'il serait indispensable de les surveiller activement.

La Société décide qu'une sous-commission composée de MM. Souliac, de Villermont, et Delbarre, sera chargée d'inspecter et de suivre les travaux. Un rapport circonstancié sera adressé à la commission des monuments historiques.

Plusieurs médailles, dont quelques-unes fort intéressantes, ont été communiquées à la Société. M. Williot les a déterminées séance tenante.

Après la séance, la Société s'est dirigée vers le château de Nesles, dont elle voulait visiter l'imposant donjon et les tours.

Il est évident que de semblables excursions sont propres à populariser la science, à donner une grande idée de tous ces monuments devant lesquels passent les gens de la campagne, sans se douter de leur importance et des souvenirs qu'ils rappellent. Ramener le culte du passé, le respect des choses d'autrefois, c'est opposer une digue puissante aux nouvelles révolutions qui sont au fond de la société actuelle.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'Abbé FOQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Lundi 2 Août 1852.

Présidence de M. de Laprairie.

NOMINATION.

M. Moreau, propriétaire à Fère, est nommé membre titulaire.

M. Lamberr, vicaire à Chauny, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS.

Les Recherches archéologiques d'un catalogue. In-8°, de 42 pages, par M. Ed. Fleury.

Une Visite à Nizy-le-Comte. In-8°, de 45 pages, par le même.

Sceaux du moyen-âge. N° 2. In-8°.

Société archéologique de Béziers. In-8°, de 50 pages.

Chiffres ornant la grille du puits Saint-Gaudin, offert pour le musée, par M. Alexandre, serrurier.

COMMUNICATIONS.

La Société des antiquaires de l'Ouest écrit qu'elle a adopté à l'unanimité la proposition faite au ministre par la Société de Soissons relative à la création d'un musée central d'architecture du moyen-âge, et que son président est chargé de l'appuyer de la manière la plus chaleureuse auprès du ministre de l'instruction publique.

M. Lebeau, membre titulaire, communique un manuscrit sur les élections de la Généralité de Soissons.

Le même membre dépose aussi sur le bureau quelques pièces de monnaie dont l'une, de 1701, porte sur l'exergue : *Tot araria quot cives*.

M. Lebeau fournit quelques renseignements sur une copie du cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel, qui a été longtemps entre les mains de M. Desharmes, maire d'Avenel.

La Société est vivement intéressée par ces renseignements. Elle se propose d'écrire à M. le préfet pour le prier de faire l'acquisition de ce manuscrit au profit des archives du département.

M. Matton, archiviste de la préfecture, adresse l'empreinte du sceau de l'assemblée provinciale du Soissonnais.

Ce sceau est de forme ovale ; il présente en encadrement les mots : Assemblée Provinciale du Soissonnais. Les sept écussons des chefs-lieux d'élection de la généralité de Soissons, entourés de deux branches de palmier, sont surmontés d'une couronne de comte. La ville de Soissons figure au centre du sceau de l'assemblée provinciale, comme chef-lieu, avec sa fleur-de-lys d'argent sur un fond de gueules. Autour des armes de cette ville viennent, à la base, celles de Clermont et de Crépy-en-Valois, à droite et à gauche celles de Château-Thierry



Chapiteau
de l'Eglise de Neuvion-le-Vieux



Chapiteau
de l'Eglise de Noyon-le-Vieux

et de Guise; et enfin au sommet celles de Laon et de Noyon.

Château-Thierry portait : d'azur à un château composé de cinq tours d'argent, pavillonnées et girouettées de même, posées en face, accompagnées de trois fleurs-de-lys d'or, deux en chef et une en pointe.

Guise : Semé de France au franc canton d'argent chargé d'un lion de sable criné et lampassé de gueules.

Laon : D'argent à trois merlettes de sable, posées deux et une, un chef d'azur chargé de trois fleurs-de-lys d'or.

Noyon : D'argent à une bande de gueules.

M. Delahègue, instituteur, envoie un rapport sur l'église et le village de Nouvion-le-Vineux. Ce travail est accompagné du plan, de vues et détails représentant les parties les plus intéressantes de cette belle église.

MESSIEURS,

L'accueil honorable que vous avez daigné faire à quelques petits essais que j'ai eu l'honneur de vous adresser m'enhardit à vous présenter une petite notice que je viens de faire sur sur l'église de Nouvion-le-Vineux, mon village, laquelle a été visitée il y a quelque temps par M. de Laprairie, votre honorable président, qui a dû vous faire part de l'admiration que lui a causée la beauté vraiment remarquable de cet édifice ; il mériterait à tous égards de trouver place dans les pages de votre Bulletin périodique, si une plume plus exercée que la mienne avait voulu entreprendre ce travail.

Mais en attendant que cette curieuse église trouve un artiste et un archéologue pour se charger de ce soin, je viens vous prier, Messieurs, d'accepter ce petit travail, trop heureux si je parvenais par ces quelques lignes à attirer votre attention sur un monument intéressant, et

à vous donner une nouvelle preuve de mon zèle archéologique.

S'il faut en croire l'opinion de quelques savants anti-
quaires sur l'emplacement que devait occuper le *Novio-*
dunum de César, beaucoup de probabilités se réunissent
en faveur de Nouvion-le-Vineux, petit village situé à deux
lieues au sud de Laon.

Nouvion se disait autrefois *Novion* et quelquefois *No-*
vian. En latin, on disait *Noviantum* ou *Novientum*, et
parfois *Nogentum vinosum*; mais le mot *Noviantum* qui
est le plus vieux que l'on connaisse peut très-bien être
considéré comme une abréviation corrompue de *Novio-*
dunum (1). Ce mot celtique, au dire des savants, signifie,
dit-on, montagne à croupe. Or, cette étymologie s'ap-
plique parfaitement à la position primitive du village;
car il y a tout lieu de croire qu'il a été déplacé, et que
dans l'origine, il occupait l'espace de croupe que l'on
remarque sur le flanc et aux trois quarts environ de la
hauteur de la montagne qui le domine.

Cette croupe, ou petit plateau allongé dans le sens de
l'est à l'ouest, présente en plusieurs endroits les indices
évidents du travail de l'homme. Au sud, il est détaché
du corps de la montagne par une espèce d'étroit vallon
qui ressemble beaucoup à un ancien et large fossé. A
l'ouest et au nord, il est défendu par un escarpement
formé de roches qui, ne se trouvant pas dans leur posi-
tion naturelle, paraissent avoir été posées là à dessein.
A l'est, il se relie au plateau de la montagne et à un
chemin profondément creusé dans le flanc de la colline,
et qui paraît remonter à une haute antiquité.

(1) Il n'est pas besoin de faire observer que la Société ne par-
tage pas le sentiment émis par l'auteur de la notice sur Nouvion;
sentiment, au reste, qu'il a emprunté à quelques archéologues
Laonnois.

Tous les lieuxdits environnants portent des noms très remarquables par leur signification, et semblent par cela même se rapporter à des faits anciens qui, quoiqu'oubliés de nos jours, n'en sont pas moins intéressants. Au midi, l'espace compris derrière le fossé se nomme le bois des Faillis, mot qui, en langue picarde, au rapport des érudits, signifie tués ; ce qui, sans trop d'in vraisemblance, pourrait bien rappeler l'assaut donné à *Noviodunum* par César. Ailleurs et toujours aux environs de cet emplacement, on trouve les lieuxdits le Quartier, le Palais, la Nation, la Terre-Sainte, etc.

S'il est incontestable que le nom celtique de Nouvion reporte la fondation de ce village à une époque reculée, il ne paraît pas moins certain que ce lieu a joui autrefois d'une certaine importance, soit par sa population, soit par la force de son assiette. Et à l'appui de cette commune opinion, c'est qu'un lieudit nommé l'Arbalète semble encore indiquer que Nouvion possédait autrefois une compagnie d'arbalétriers ; or, on sait que ces compagnies ne se voyaient jadis que dans les endroits d'une certaine importance.

Pour preuve de ce qui précède, c'est qu'on a découvert sur le plateau de la montagne de ce village, tout près du bois des Faillis, et à l'est de cette croupe qu'on regarde comme l'emplacement primitif de Nouvion, une grande quantité de sépultures renfermant des débris d'armes et des pièces de monnaie. Ces pièces, d'après le rapport de leurs possesseurs, étaient à l'effigie de Jules-César, Auguste, Tibère, Germanicus, Caligula, Claude, Néron, Vespasien, Titus et Domitien ; mais les plus communes étaient celles de Trajan, Adrien, Antoine, Marc-Aurèle et sa femme Faustine, Alexandre-Sévère, Gallien, Constantin jeune, Crispus et autres empereurs postérieurs et du bas-empire.

Indépendamment de ces sépultures, on a encore décou-

vert une quantité considérable de cercueils en pierre au-dessus du village, à mi-côte, près de l'église et indiquant un ancien cimetière abandonné de temps immémorial, et servant alors pour une population considérable. Ces cercueils, placés les uns sur les autres et sur deux rangs, paraissent être tous de l'époque chrétienne, car ils sont tournés de l'est à l'ouest et ne renfermaient que des médailles du moyen-âge.

Une remarque importante a été faite sur les sépultures de la montagne de Nouvion : les squelettes renfermés dans les cercueils en pierre ont paru provenir d'individus de tous les âges, à en juger par les différentes grandeurs des ossements et par les mâchoires plus ou moins dégarnies de leurs dents ; mais ceux qui reposaient simplement à un pied sous terre sur le plateau de la montagne paraissaient n'avoir appartenu, pour la plupart, qu'à des jeunes gens à cause de la possession complète de leur denture et la dimension presque toujours égale de leurs os généralement courts et gros ; et de plus, ils présentaient ceci de particulier qu'ils étaient en majeure partie placés la face en dessous et contre terre comme s'ils avaient été ensevelis précipitamment. Or, d'après ce qu'en disent les gens de guerre, c'est presque toujours ainsi que les choses se passent après une bataille, et tout porte à croire avec beaucoup de vraisemblance que ces squelettes accompagnés des débris de leurs armes et munis de pièces de monnaie, et de plus si négligemment enterrés, sont ceux des faillits, c'est-à-dire des soldats romains tués par les Gaulois à l'attaque de *Noviodunum*.

Au résumé, et quoi qu'il en puisse être au milieu du vaste champ des conjectures établies sur l'incertain du passé, il reste toutefois positif que Nouvion a été anciennement un endroit remarquable, et qu'il devait avoir encore une certaine importance au 14^e siècle, puisqu'il

est traité de ville dans une inscription gravée avec une pointe sur un mur de pignon de séparation entre la nef et le chœur dans les combles de l'église. Cette inscription, si elle n'est pas apocryphe, mérite toute l'attention des historiens et des chronologistes. Elle est ainsi conçue : « En l'an 1555, l'armé a logé par deux foy en cest vil et » a Prella et Laual et ont tout pilliez tout le pay. »

Enfin l'église elle-même, par l'importance de sa construction, milite aussi en faveur de l'opinion que ce village, aujourd'hui si modeste, a été jadis un endroit considérable ; car puisqu'il est démontre par le silence de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Laon, que l'église de Nouvion n'a pas été construite pour un monastère comme celle d'Urcel, de Crandelain, de Saint-Julien et autres des environs, il reste toujours invraisemblable que cette église, dont la nef d'ailleurs encore a été raccourcie au moins d'une arcature ou travée pour être en rapport proportionnel avec les autres parties si largement développées ; il reste invraisemblable, dis-je, que cette église, si belle par la noblesse de son architecture et la richesse de ses détails intérieurs, ait été érigée pour une humble bougade sans aucune illustration.

Mais pour nous rendre un compte plus exact de cet édifice où s'allie le roman et l'ogive, examinons en détail chacune des parties qui le composent.

Le Porche.—Ce petit avant-corps de l'édifice est d'une construction postérieure à l'église, à en juger par la maigreur de ses colonnettes qui semblent appartenir au 15^e siècle (1). Son entrée est mutilée de chaque côté ; sa voûte est simple et soutenue par deux branches croisées en X dont les extrémités terminées par des cariatides

(1) Si nous en jugeons par les dessins que nous avons vus de M. Delabègue, le porche nous paraîtrait contemporain du reste de l'édifice. (*Note du Secrétaire.*)

tronquées reposent à mi-chemin dans les angles des quatre coins. On ne peut plus distinguer la forme primitive de la clef centrale de cette voûte surbaissée qui conserve pourtant encore la figure d'une couronne dont les fleurons ont été aussi mutilés d'une manière déplorable.

Le cintre, ainsi que les archivoltés du portail, sont beaucoup mieux conservés, à l'exception toutefois des crosses saillantes des chapiteaux qui ont été brisées. L'arcature est tout-à-fait ogivale dans la jonction de ses cordons ; il n'y a que les modillons qui sont dans l'archivolte de droite et de gauche qui aient un caractère beaucoup plus ancien. Aussi s'accorde-t-on à dire que ce sont d'anciennes pièces rapportées provenant d'une partie plus ancienne de l'édifice, peut-être même de la vieille église romane qui a dû précéder sur l'emplacement de l'église actuelle. Au total, il ne manque à cette entrée que les quatre colonnes qui ont été enlevées des angles qu'elles occupaient jadis, témoins les chapiteaux qui restent encore suspendus en attendant de nouveaux supports.

La Nef. — Elle paraît être de la fin du 12^e siècle, car l'ogive commence à se faire sentir dans presque toutes ses parties ; on voit, comme une hésitation et comme un tâtonnement, c'est-à-dire un passage du style roman au style ogival, improprement nommé gothique. Cette nef, accompagnée de ses latéraux, est d'une belle élévation, en égard surtout à son peu de longueur et à la petitesse du vaisseau. Elle atteint treize mètres à partir du sol à sa voûte ; mais il est fâcheux qu'elle soit si courte, n'ayant que dix mètres de long sur six et demi de large. Elle n'a que deux travées de chaque côté, dont une, celle de droite près du chœur, supporte le mur septentrional du clocher qui paraît beaucoup plus ancien que l'église, laquelle arcade est d'une dimension bien plus basse,

plus épaisse et plus lourde dans sa forme écrasée que les autres. D'ailleurs, il paraît évident que cette arcade est d'une époque antérieure à la nef, puisqu'elle fait partie du soubassement de la tour, dont la construction est toute romane.

En somme, cette nef est, dans tout son ensemble, d'une coupe ogivale à peine prononcée ; c'est le système de transition comme à la cathédrale de Laon, et elle paraît être de la même époque, si l'on veut s'en rapporter à la similitude qu'on remarque dans les nervures de sa voûte, et surtout dans la forme des bases et des chapiteaux de colonnes qu'on voit dans les bas-côtés, et qui sont groupés dans la même position et présentent exactement les mêmes détails architectoniques.

Mais il reste toujours à regretter que cette nef offre plus de hauteur que de longueur, ce qui nuit à la grâce des proportions qui d'ailleurs sont partout bien gardées. Et quant à ce défaut de longueur pour que la nef soit en proportion avec les autres parties de l'église, si largement développées, tout porte à croire, par des preuves visibles et palpables, que cette nef a été raccourcie par suite d'événements quelconques dont il ne reste plus aucune trace historique dans la localité.

Le Chœur. — La grande arcade qui sépare la nef du chœur offre au premier aspect un changement de style architectural bien prononcé, surtout dans la réunion centrale des deux branches de l'ogive qui est très-aiguë. Cette arcade, ainsi que celle des deux grandes chapelles latérales, sont profondément creusées dans les filets qui accompagnent et séparent tout à la fois les gros cordons saillants. La voûte du chœur, qui est en forme de lanterne carrée comme un diminutif de celle de Laon, est soutenue par huit fortes branches à nervures, croisées au point central par une grosse clef simple et unie, qui contraste par cette simplicité même

avec toutes les sculptures qui l'environnent. Quatre de ces branches reposent par leurs extrémités sur une accolade de magnifiques chapiteaux. Six fenêtres pratiquées dans les trois murs de face de cette lanterne donnant au-dessus du sanctuaire et des chapelles latérales, sont construites de manière à répandre le jour sur le pavé, tout en laissant la voûte dans une demi-obscurité qui lui donne à la fois un aspect sombre et majestueux.

Les Chapelles sont d'égales dimensions, sauf la diversité des ornements de sculpture qui diffèrent partout dans l'infinité des détails dont les nombreux chapiteaux sont composés. La voûte de chacune de ces chapelles est faite en forme de calotte supportée par quatre fortes branches à nervures, réunies au point culminant par une grosse clef simple et unie, dans le genre de celle de la lanterne centrale, et qui, comme celle-là, contraste avec tous les chapiteaux richement sculptés qui ornent les angles de ces chapelles. Elles sont éclairées chacune par une grande fenêtre ogivale, haute et étroite, donnant au midi et au nord, lesquelles sont accompagnées d'une belle colonnette détachée du mur de chaque côté. Ces deux colonnettes sont chacune d'une seule pièce à la fenêtre du nord, mais elle sont divisées en deux fûts liés par un anneau saillant à celle du midi.

Une singularité qui frappe les archéologues dans l'examen de ces deux fenêtres, c'est que nonobstant l'époque du 15^e au 14^e siècle qu'on leur assigne, elles sont sans meneaux ni rinceaux dans l'intérieur, contrairement à l'usage qui existait alors, à moins toutefois qu'on ne les ait supprimés mal à propos pour donner plus de jour à l'église en y substituant des verrières blanches et unies qui, en donnant plus de clarté, ôtent en même temps la sombre majesté de l'édifice.

Chacune de ces chapelles est augmentée à l'orient d'un beau sanctuaire d'une très haute élévation, eu égard

à leur étendue. Celui de droite est dédié à la sainte Vierge, et celui de gauche à saint Jean-Baptiste, patron de la primitive église. Ils sont éclairés chacun par une fenêtre garnie d'une colonnette de chaque côté. Des cariatides sortant du mur à mi-chemin entre le sol et l'entablement des chapiteaux supportent les colonnes qui forment l'entrée de leur arcature pointue dans la forme ogivale la plus prononcée.

Le Sanctuaire. — Sa forme est un hémicycle couvert d'une voûte en dôme surbaissé, d'une hauteur beaucoup moindre que celle du clocher. Ce sanctuaire est éclairé par cinq fenêtres dont quatre en forme de lancette, sans meneaux ni rinceaux, et même sans la moindre ornementation, Elles sont séparées les unes des autres par un groupe de trois belles colonnes bien saillantes et d'une forte dimension, liées entre elles par un simple filet à angle droit. La fenêtre du fond derrière le maître-autel en marbre ne se termine pas en biseau au-dessous du vitrail comme les quatre autres, mais elle descend creusée à pic jusque sur le pavé. Cette fenêtre centrale est accompagnée d'un nouveau groupe de cinq colonnes dont les deux dernières de chaque côté fuient en perspective dans l'enfoncement. Tous les chapiteaux qui couronnent ces colonnes sont magnifiques et très-délicatement évidés. La voûte demi-sphérique est supportée par six branches dont les angles sont arrondis, et à la jonction desquelles un ange planant dans une couronne de nuages sert de clef centrale.

Le Clocher offre partout le plein-cintre dans les vingt-six fenêtres dont il est percé. Sa construction romano-byzantine paraîtrait le faire remonter au retour des premières Croisades, vers la fin du 11^e siècle. La richesse de son architecture extérieure attire toujours les regards des connaisseurs qui ne se lassent pas d'admirer le bel effet que produisent toutes ces colonnettes groupées en

faisceaux, couronnés par de jolis petits chapiteaux, tous ravissants de grâce et d'élégance, d'un travail aussi pur que délicat, représentant des végétaux, des fleurons, des animaux, les uns vrais, les autres fantastiques, des personnages, des bouquets, des festons, des nœuds, et cent autres sujets entremêlés et comme semés au hasard, rivalisant tous de grâce et d'expression.

Le rez-de-chaussée de cette tour offre encore plus que partout ailleurs les indices de son ancienneté. Ses arcades basses, épaisses et trapues ; sa voûte plate, écrasée et dénuée de branches ni nervures ; ses colonnes cablées ; enfin l'absence d'un escalier en hélice pour y monter (invention qui ne date que du siècle suivant), tout annonce que cette tour remonte assurément à cette époque reculée. Cette commune opinion paraît d'autant mieux fondée que les gens de l'art s'accordent à dire que l'ogive commençait déjà à paraître dès le commencement du siècle suivant, et qu'elle ne présente pas encore la plus légère apparence dans aucune des parties de ce vieux clocher si justement apprécié des connaisseurs.

Enfin l'église de Nouvion a le double avantage d'être magnifique dans ses détails et majestueuse dans son entier ; et soit qu'on examine chaque partie séparément, ou qu'on la regarde dans son ensemble, elle présente toujours un aspect sévère qui n'ôte pourtant rien à la grâce de ses contours.

Mais cette église si belle par la noblesse de son architecture et la richesse de ses chapiteaux si diversement multipliés réclame des réparations urgentes dans plusieurs de ses parties, que l'exiguïté des ressources de la fabrique ne saurait entreprendre. D'autre part, la commune est trop pauvre aussi pour se charger des travaux nécessités par les ravages du temps ; son budget est forcément employé en entier à des services de première

utilité communale qu'un détournement de fonds, d'ailleurs bien insuffisants, mettrait en souffrance.

En regard de cette détresse financière, le gouvernement se trouve donc seul à même de venir au secours de cette belle église qu'il a classée depuis longtemps au rang des monuments historiques ; elle en est digne par son antiquité, la beauté de son plan, la richesse de ses détails. Enfin elle se recommande par le curieux mélange de ses différents styles d'architecture qui en fait un édifice de transition du plus haut intérêt. Puisse-t-elle, Messieurs, vous intéresser assez pour solliciter les secours dont elle a besoin pour réparer ses pertes passées, et reprendre quelque chose de sa splendeur primitive.

M. Fournaise, instituteur à Roucy, adresse de son côté quelques renseignements sur Concevreux, et en particulier sur la Fosse-à-Moine et sur la butte Walin ou butte Noire, où il croit qu'a dû exister une villa ou métairie romaine.

SITUATION. — FOSSE-A-MOINE. — VILLA
OU MÉTAIRIE ROMAINE.

Dans la belle et riante vallée de l'Aisne, au milieu d'un vaste territoire composé de riches prairies qui s'étendent le long du cours sinueux de cette rivière au nord, de terres fertiles et de montagnes boisées au midi, est situé le village de Concevreux, à deux kilomètres de Roucy.

Ce lieu paraît avoir attiré anciennement les regards des hommes qui s'y sont établis, à cause des avantages que leur offrait un sol généreux, tant pour les premiers besoins et nécessités que pour les commodités de la vie.

Les découvertes qu'on y a faites récemment vont le démontrer et donner une entière évidence au sentiment qu'on nous émettons.

En 1841 et 1842, lors de la construction du canal latéral à l'Aine, dans les travaux de terrassement exécutés près de ce village, au lieudit la Fosse-à-Moine, on a mis à découvert un grand nombre de squelettes humains qu'on a reconnus appartenir à des sujets des deux sexes et de divers âges, dont un certain nombre étaient renfermés dans des sépulcres en pierre.

Ce système paraît avoir appartenu à deux époques principales, l'une romaine, l'autre du moyen-âge.

Ce qui caractérise les sépultures romaines, ce sont de petits vases en terre commune de diverses formes et couleurs, des fragments d'armes et quelques monnaies frustes et rouillées de l'époque qu'on a recueillis parmi ces restes humains.

On a aussi trouvé dans une cavité formée de pierres taillées, placées symétriquement, trois grandes urnes du genre Otta, ayant soixante centimètres de hauteur, remplies de cendre, de charbon et d'ossements calcinés, recouvertes d'une tuile très-épaisse.

Les indices qui ont fait reconnaître les sépultures du moyen-âge sont : la taille tant soit peu différente des sépulcres, le couvercle marqué de quelques croix tracées au compas, l'absence d'objets et les ossements mieux conservés et moins friables.

La désignation de ce lieudit sous le nom de Fosse-à-Moine fait supposer qu'il a été le dépôt des défunts d'une communauté de religieux établie dans cet endroit.

En effet, c'est à l'extrémité d'un vaste clos dépendant d'une maison de maître et de bâtiments servant à une exploitation agricole que se trouve ce cimetière.

Les emblèmes religieux, un christ et des saints sculptés sur des pierres trouvées par suite de travaux d'appropriation exécutés dans cette maison font préjuger qu'elle a dû leur servir de demeure.

Il existe encore dans un mur de clôture une porte

donnant accès dans le cimetière actuel au milieu duquel l'église est construite, qui leur servait sans doute de passage pour se rendre aux exercices religieux.

L'ancien cimetière a dû être abandonné au 12^e siècle, époque de la construction de l'église, et le nouveau adopté depuis pour les sépultures.

Plusieurs habitants tiennent, par dires traditionnels, qu'un couvent a existé à Concevreux.

VILLA OU MÉTAIRIE ROMAINE.

A un kilomètre environ de ce village, au lieudit la butte Walin ou butte Noire, sur le bord du chemin conduisant à Maizy, par suite des mêmes travaux, on a extrait les premières assises d'anciennes constructions, des pierres éparses dans le sol, des débris de poterie, des tuiles très-épaisses à rebords, deux pioches, deux bèches, trois haches, deux faucilles, des barres de fer ; enfin une quantité de fragments d'ustensiles et outils, et des monceaux de médailles accolées par l'oxyde.

Puis sous un dallage défoncé, construit en briques longues, larges et épaisses, posées sur une forte couche de ciment, à 2 mètres 60 centimètres de profondeur, on a recueilli, contenues dans une grande urne en terre cuite, douze cents médailles romaines, partie en moyen bronze, et quelques-unes en petit bronze et en argent, toutes frappées à l'effigie des empereurs et impératrices dont suit la liste :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| 1. <i>Vespasianus.</i> | 8. <i>Ælius.</i> |
| 2. <i>Titus.</i> | 9. <i>Antoninus.</i> |
| 3. <i>Domitianus.</i> | 10. <i>Faustina Senior.</i> |
| 4. <i>Nerva.</i> | 11. <i>Marc-Aurelius.</i> |
| 5. <i>Trajanus.</i> | 12. <i>Faustina Junior.</i> |
| 6. <i>Hadrianus.</i> | 13. <i>Lucius Verus.</i> |
| 7. <i>Sabina.</i> | 14. <i>Lucilla.</i> |

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| 15. <i>Commodus.</i> | 18. <i>Julia Domna.</i> |
| 16. <i>Crispina.</i> | 19. <i>Sev. Alexander.</i> |
| 17. <i>Sept. Severus.</i> | 20. <i>Julia Mammea.</i> |

L'enfouissement d'un aussi grand nombre de médailles romaines dans les débris d'une construction antique isolée, parmi tant d'objets divers épars dans le sol, fait présumer que cette construction a dû être une villa ou métairie romaine.

M. Gencourt blâme les travaux qui ont été entrepris dans l'église de Septmonts. Il trouve la confection de l'autel en bois du plus mauvais goût et les voûtes en plâtre de l'effet le plus déplorable. C'est là une dépense inutile et qui ne fera que hâter la chute de l'église dont les murs sont sans aucune solidité. On a ôté aussi sans raison, selon lui, une poutre sculptée qui représente, comme à Belleu, les douze apôtres.

Un membre propose de demander, pour le musée, cette poutre sculptée.

M. Decamp soumet à l'examen de la Société deux pièces en or du règne de Charles V. Ces pièces ont été trouvées à Fontenoy.

M. Suin lit une note sur un passage des essais de Montaigne et relatifs aux funérailles du comte de Gramont, à Soissons, en 1580.

**Les Funérailles du comte de Gramont,
à Soissons, en 1580.**

NOTE

Sur un passage des Essais de Montaigne.

MESSIEURS,

En lisant ou plutôt en relisant, et non pas pour la première fois, les *Essais de Montaigne*, j'ai remarqué

dans le chapitre iv du livre 3, intitulé *de la Diversion*, le passage suivant :

« Je feus, entre plusieurs aultres de ses amis, conduire
» à Soissons le corps de M. de Gramont, du siège de
» La Fère, où il feut tué ; je consideray que partout où
» nous passions, nous remplissions de lamentations et
» de pleurs le peuple que nous rencontrions, par la seule
» monstre de l'appareil de nostre convoy, car seulement
» le nom du trespasé n'y était pas coyneu. »

Je trouve aussi dans un commentaire sur les *Essais* fait par M. Victor Leclerc : « C'est après avoir conduit à
» Soissons la dépouille mortelle du comte de Gramont,
» que Montaigne partit, au mois de septembre, pour
» l'Allemagne et l'Italie. »

Vous savez, Messieurs, que, de ce voyage en Italie, Montaigne a fait une relation qui se trouve dans ses œuvres complètes.

Ceux d'entre nous qui doivent recueillir les inscriptions à publier par notre Société, s'empresseront sans doute de rechercher en quel endroit, en quelle église fut inhumé le comte de Gramont. Il me paraît résulter d'une manière évidente des lignes ci-dessus transcrites que Soissons était le but définitif vers lequel marchait ce convoi si lugubre, et que c'est bien dans notre ville que furent célébrées les funérailles du comte. Je me suis demandé pourquoi les amis de Gramont conduisaient son cercueil à Soissons plutôt que dans une autre ville ? si sa famille habitait notre cité ? si, dans le Soissonnais, elle possédait quelque fief ? Les écrivains du temps ne le font pas supposer. Le comte était tombé en combattant pour la Ligue dont Soissons était l'une des principales villes, et je crois tout simplement que la Ligue voulut inhumér, dans l'une de ses meilleures places fortes, l'un de ses meilleurs champions.

Hamilton, dans sa préface des *Mémoires* du chevalier

de Gramont, son beau-frère, le félicite de se montrer le digne petit-fils de ce fameux Gramont *dont on lit tant de merveilles dans l'Histoire des guerres civiles*. Le brave et joyeux chevalier dont vous connaissez tous les mémoires était en effet le petit-fils de l'ami de Montaigne, Philibert d'Aste, comte de Gramont tué au siège de La Fère. Ce siège fut commencé le 5 juillet 1580 par le maréchal de Matignon qui commandait 8,000 fantassins et 3,000 cavaliers, soutenus par quarante pièces d'artillerie que dirigeait le Grand Maître en personne. Presque toute la noblesse de la cour était là, suivie de magnifiques équipages ; aussi ce siège fut-il appelé *le siège de velours*. Les huguenots, enfermés dans la place, se défendirent avec beaucoup d'énergie et ne la rendirent que le 12 septembre, à la condition que les gentilshommes ne seraient pas prisonniers et pourraient aller rejoindre, à Sedan, le duc de Condé.

Il mourut, pendant le siège, huit cents hommes dans la place et deux mille dans le camp, de blessures ou de fièvres pestilentielles.

Philibert de Gramont est cité par les historiens comme le plus illustre des guerriers qui furent tués dans ce siège. Originaire du Béarn, il avait épousé, en 1567, la plus célèbre beauté de ce pays, Diane, vicomtesse de Louvigny, dite la belle Corisande d'Andoins. C'est à Diane de Louvigny que Montaigne a dédié les vingt-neuf sonnets d'Estienne de la Boétie. « J'ai voulu, lui dit-il, » que ces vers, en quelque lieu qu'ils se vissent, portassent votre nom en tête pour l'honneur que ça leur sera d'avoir pour guide cette grande Corisande d'Andoins. Ce présent m'a semblé vous estre propre, d'autant qu'il est peu de dames en France qui jugent mieux et se servent plus à propos que vous de la poésie, et puis qu'il n'en est point ainsi qui la puissent rendre vive et animée comme vous le faites par ces

» beaux et riches accords, de quoy parmy un million
» d'autres beaultez nature vous a estrenée. »

On pense bien que cette belle personne dont la baronnie d'Andoins n'était qu'à trois lieues de Pau, attira vers elle le cœur inflammable d'Henri IV. Un historien nous assure gravement que le roi de Navarre eut l'intention d'épouser cette belle veuve qu'il adorait ; mais c'est une intention que le vert-galant dut manifester à bien d'autres. Hamilton, dans son épître au chevalier de Gramont, rappelle à ce dernier son illustre aïeule :

Honneur des rives éloignées
Où Corisande vit le jour...

Mais il traite bien légèrement la vertu de la comtesse, car il fait dire au chevalier qu'il n'a tenu qu'à son père d'être le fils de Henri IV, qui voulait absolument le reconnaître.

Si cette note ne doit amener aucun résultat quant à la découverte de l'endroit où s'élevait le tombeau du comte de Gramont, elle aura du moins pour objet de rappeler le passage, à Soissons, de Montaigne, dans une circonstance mémorable. Nous notons avec grand soin toutes les visites faites dans nos contrées par les rois de France, et même par les souverains étrangers. Ne devons-nous pas faire le même honneur aux grands écrivains, aux rois de l'intelligence ?

La société avant de se séparer décide qu'elle ouvrira ses vacances par une excursion archéologique aux ruines du château de la Ferté-Milon.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE.

Lundi 4 Octobre 1852.

Présidence de M. de Laprairie.

M. Dilly, professeur de physique au collège de Soissons, est nommé membre titulaire.

DONS & OUVRAGES OFFERTS.

Travaux de l'Académie de Reims. N° 2. 1^{er} trimestre.
In-8°, de 32 pages.

*Bulletin de la Société de sphragistique de Paris. N° 3
et 4. In-8°, de 65 et 128 pages.*

M. de Vuillefroy offre une médaille d'argent d'Albert et d'Elisabeth, archiducs d'Autriche, de 1621.

M. Bryois envoie l'empreinte d'un cachet du moyen-âge.
Remerciments et classement aux archives.

CORRESPONDANCE & COMMUNICATION.

M. Matton, archiviste du département de l'Aisne, adresse la copie d'un manuscrit de M. Brayer, ancien

président du tribunal de première instance de Soissons. Ce manuscrit, qui se trouve aux archives de la préfecture de l'Aisne, fait connaître comment étaient composés, avant 1789, les tribunaux qui avaient leur siège dans la ville de Soissons

M. Decamp informe la Société qu'un acte déplorable de vandalisme vient de s'accomplir dans l'église de Courmelles. Il y avait dans plusieurs endroits de cette église de larges dalles tumulaires représentant les effigies des chevaliers et seigneurs de Ploisy, qu'à une époque déjà reculée (sans doute à l'époque où l'on détruisit la chapelle du hameau de ce nom), la fabrique plus soucieuse alors de ses souvenirs historiques, avait fait transférer dans l'église succursale. Ces tombes ont été débitées par morceaux, afin de trouver leur place dans le carrelage qu'on refait en ce moment, et sur le modèle, bien entendu, de nos salles à manger.

La Société regrette vivement que ce fait qui a été livré à la publicité et porté à la connaissance de l'évêque diocésain, n'ait pas empêché de poursuivre cette œuvre de destruction.

La Société décide qu'il en sera référé à M. le préfet, auprès duquel le secrétaire est chargé de protester au nom de la Société.

M. l'abbé Lecomte donne lecture de la première partie d'un travail intitulé : *Histoire descriptive et symbolique des vitraux de La Ferté-Milon.*

La patrie de Racine n'est pas moins remarquable aujourd'hui par ses nombreuses et riches verrières que par les ruines imposantes du château féodal qui la domine. Le voyageur qui vient d'admirer Coucy et Pierrefonds aime à visiter, à La Ferté-Milon, le témoin de grands événements politiques d'un siècle passé. Le souvenir de l'un de nos grands poètes, la maison qui l'a vu naître, l'église romane où il fut porté sur les fonts de baptême,

et surtout les grandes ruines d'un château où sont venus se briser la science des Biron, la valeur de toute l'armée française, et le génie d'un roi conquérant, Henri IV; tout cela pique sa curiosité. Mais si tous ces souvenirs et ces ruines superbes se recommandent d'eux-mêmes à l'attention de l'étranger, il est des monuments qui ont besoin de se faire indiquer. Vingt fois l'on passerait dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont sans remarquer certains chefs-d'œuvre des Pinaigriers où l'imagination du poète surpasse la palette de l'artiste. Il y a des vitraux qui sont des livres scellés; l'œil n'y voit que des scènes brillantes dont le sens échappe. Et la ville de La Ferté-Milon qui a su conserver plus de cent peintures sur verre dans ses deux églises mérite bien que l'on fasse connaître aux étrangers les richesses qui scintillent aux fenêtres de ses églises. C'est la tâche que je me suis imposée. Je commence par Notre-Dame, église de la ville.

EGLISE NOTRE-DAME.

Tour. — Notre-Dame dont j'aperçois la tour élégante s'élève à mi-côte au-dessous des sombres ruines du château. Cette partie de la ville déjà si pittoresque se trouve singulièrement embellie par la présence de cette tour carrée de style flamboyant que la renaissance a couronnée de quatre jolies tourelles suspendues à ses angles. On ne saurait dire la grâce de leurs toits pointus, de la balustrade qui les relie entr'elles, et l'élégance des cordons de choux frisés aux feuilles bouffantes que l'on voit enguirlandés sur chaque face autour des deux ouvertures cintrées où s'enfoncent de nombreux auvents. Cette tour m'a paru symboliser d'une manière frappante la lutte prolongée de deux styles en présence; car le flamboyant pur d'abord dans la base, à mesure que monte le monument, semble sortir peu à peu de son calme, se

tourmenter, et après plusieurs transformations expirer dans le plein-cintre pour disparaître sous les lourdes consoles de la corniche. Au-delà domine sans rivale la renaissance victorieuse.

Nefs. — L'église Notre-Dame ne nous offre rien de remarquable dans la construction et l'ordonnance de ses trois nefs. Elevées aussi bien que la tour à l'époque critique du style flamboyant, elles n'ont conservé de l'église primitive du 13^e siècle qu'un portail à six colonnes disposées en retraite accusant par les chapiteaux à crochet le style ogival primitif. Quant au temps où s'élevaient la tour et les nefs, l'histoire ne nous a point laissé de date précise. Toutefois, si la parfaite identité de formes est un guide sûr, il faudrait croire que les mêmes ouvriers qui bâtissaient en 1460 l'église Saint-Nicolas, pour ne la terminer que trente ans plus tard, construisirent à la fois la nef et la tour Notre-Dame. Le sanctuaire seul a une origine parfaitement connue.

Sanctuaire. — A l'époque où régnait Catherine de Médicis sous le nom de son second fils, Charles IX, les bourgeois de La Ferté se rappelant l'intérêt que cette princesse leur avait témoigné en 1552, à l'occasion de l'hôpital Saint-Michel, voulurent profiter en faveur de leur église de ses heureuses dispositions. Un autre motif se joignit encore à celui-là. Depuis la mort de Henri II, son mari, la reine-mère avait été investie du duché de Valois dont La Ferté-Milon formait la seconde capitale, et alors même elle faisait creuser le canal de l'Oureq. Les bourgeois s'adressèrent donc à cette princesse en l'année 1562, à l'effet d'en obtenir l'agrandissement de l'église Notre-Dame; ce n'était, à les entendre, qu'une simple chapelle incapable de contenir tous les fidèles. Heureux temps où la foi était encore assez grande pour trouver nos temples trop petits! La reine fut touchée du message; non-seulement elle accorda aux bourgeois

leur demande, mais elle voulut même reconstruire à ses frais toute l'église. Par ses ordres, le nouveau plan fut tracé, et dès cette année-là, on le mit à exécution. Les travaux commencèrent par le sanctuaire ; cette partie seule manquait à l'édifice ; c'était aussi la plus difficile à exécuter, car une pente rapide s'opposait de ce côté au prolongement de l'église dans la direction du levant. Mais l'architecte des Médicis fit servir cette difficulté vaincue à l'embellissement de son œuvre. Au lieu d'élever un énorme soubassement qui eût absorbé des matériaux considérables, il eut l'heureuse pensée de construire cette intéressante chapelle basse, aux voûtes tourmentées de nervures que l'on voit aujourd'hui sous le sanctuaire. Sur cette base cintrée s'éleva le chevet de l'église percé de trois larges fenêtres ; mais soit que les fonds eussent manqué, soit plutôt que déjà Catherine de Médicis eût remis le duché du Valois dans les mains de Marguerite, sa fille, reine de Navarre, l'œuvre commencée de la reconstruction se borna au sanctuaire que l'on greffa du mieux possible aux parties de l'ancien édifice.

Après y avoir suffisamment considéré le cachet de renaissance imprimé sur toutes les murailles, et avoir reconnu les inspirations apportées d'Italie en France par la famille de la fondatrice, je vous invite à profiter de l'escalier dérobé que j'aperçois le long de la chapelle souterraine pour monter à l'église. Là, nos devoirs rendus au maître qui l'habite, nous allons droit à nos vitraux. Ne vous étonnez pas si vous me voyez pénétrer au cœur des idées symboliques et religieuses. Pouvais-je mieux faire que d'imprégner mes lecteurs des idées de l'artiste ?

Vitraux de Notre-Dame.

Nef du nord.

1° DEUX ÉVÊQUES.

Dans la nef septentrionale par laquelle nous sommes entrés, je vois d'abord un fragment de vitrail du 15^e siècle ; ce sont deux évêques ou abbés debout, en habits sacerdotaux, mitre en tête et crosse en main. Ces deux personnages, sans nom et sans caractère distinctif, font peu d'effet et l'exécution en est pauvre ; mais leur âge est parfaitement inscrit dans leurs mitres déprimées et presque triangulaires, dans leurs chasubles relevées sur les bras à la manière antique ; enfin dans ces bandes étroites, semées de croix formant manipule et *orarium* ou étole. Les dalles de cette époque, comme on en voit une à Soissons dans le transept du sud, reproduisent exactement la forme de ces vêtements. N'ayant aperçu aucun emblème pour me guider à travers les innombrables évêques ou abbés invoqués par l'église, je serais téméraire de vouloir essayer des noms propres à ces deux personnages. Je n'ai même pu apprendre d'où venait ce fragment ; on ne sait pas s'il appartient à l'ancienne église Notre-Dame dont reste le portail, ou s'il faut l'attribuer à la première collégiale de Saint-Vulgis établie dans le donjon dès le 9^e siècle. On ne vous dira pas davantage, si c'est un souvenir de l'église des Templiers qui s'élevait à quelques mètres de là au pied de la colline, ou même un débris de l'église romane de Saint-Waast, cette cure primitive et cantonale dont on perd la trace dans les obscurités des temps mérovingiens. Dénué de tous renseignements, il faut donc passer outre pour nous arrêter à la verrière suivante.

SECOND VITRAIL.

C'est peut-être le plus beau de l'église, du moins c'est t

ainsi que l'a jugé un de nos anciens préfets, M. Desmousseaux de Givré. Ce vitrail inscrit dans une baie ou fenêtre flamboyante divisée par un seul meneau prismatique est surmonté d'une petite rosace qui vient s'appuyer sur l'extrémité de deux ogives trilobées. L'état parfait de conservation de cette vitre, la vivacité du coloris, l'heureuse disposition du sujet, et surtout son rapprochement de l'œil du spectateur la rendent singulièrement remarquable.

L'histoire de saint Hubert qui fait le sujet principal occupe tout le fond du tableau, c'est-à-dire les deux tableaux terminés par des ogives. Au-dessus figure le Père éternel dans la rosace supérieure; il est là comme le principe et la fin de tout le culte rendu aux saints. C'est le dieu jaloux qui ne donne point sa gloire à un autre. Si, donc, nous honorons les saints, il veut que ce soit uniquement parce que lui-même les honore comme ses amis. Si nous les invoquons, il demande qu'on n'oublie jamais que les grâces demandées, c'est lui seul qui les accorde. Cette leçon s'adressait à la fois aux fidèles ignorants et aux sectaires audacieux qui allaient commencer leur guerre contre la religion par d'infames calomnies, et devaient finir par le massacre et le pillage. L'histoire, hélas ! de tous les réformateurs en politique comme en religion...! Ce sujet du Père éternel ayant été cinq fois reproduit à La Ferté-Milon m'a paru digne d'un examen sérieux.

LE PÈRE ÉTERNEL.

Vous voyez un vieillard vénérable dont la barbe couvre la poitrine. Il est assis sur un trône d'or, vêtu d'une chape ou manteau de pourpre largement drapé, et porte sur la tête la tiare pontificale aux trois couronnes. D'une main, il tient sur ses genoux le globe terrestre surmonté

d'une croix, tandis que de l'autre il bénit l'univers. Tout ceci renferme une suite d'idées symboliques qui ne sont qu'une traduction fidèle de la sainte Ecriture.

Dieu, le père, l'ancien des jours du prophète Daniel, a de tout temps été figuré sous l'emblème d'un vieillard. Aussi dès les premiers siècles dans les catacombes, aux siècles suivants dans les riches peintures de l'Orient, et plus tard au 12^e siècle dans les verrières et aux portails de nos églises, partout comme à l'époque dont nous parlons, le Père éternel est représenté avec les attributs de la vieillesse. Ses cheveux blancs commandent le respect; les rides de son front, sa barbe prodigieuse témoignent de sa profonde sagesse et de la longue expérience de ses vieux jours. Mais qui racontera son origine? Son histoire pour nous s'arrête autour de ce monde qu'il tient sous sa main. Au-delà, c'est le domaine de son incompréhensible éternité. Aussi son ouvrage en main paraît-il d'abord comme le dieu *Pantocrator* (PANTOCRATOR) des Orientaux. Il vient de séparer la lumière des ténèbres; la terre qui sort du néant, il l'embellit, il la couvre d'habitants. Son œuvre est terminée; notre globe va prendre son essor à travers l'espace, et le Dieu créateur le bénit à son départ. A ce symbole de la création se joint celui de la *Providence* qui gouverne le monde.

Providence. — Dieu n'a pu abandonner l'ouvrage de ses mains, et son domaine éternel s'étend sur toute créature; la toute puissance de ses volontés enveloppe les temps, l'espace, l'univers. Aussi, voyez comme il pose la main sur les extrémités du monde; on voit bien que tout lui appartient, que la terre est sa propriété avec tout ce qu'elle renferme, les biens de ce monde et tous ses habitants sans exception. Voilà, je pense, sa providence universelle, son titre de Créateur et son domaine souverain clairement figurés.

Laissons-le donc maintenant ceindre la couronne et la

triple couronne. Il peut bien se glorifier d'être le roi des rois, puisque son pouvoir suprême réunit tous les pouvoirs temporels, spirituels, éternels. Que les peintres viennent donc le revêtir aussi de la *pourpre* royale, car c'est lui seul qui possède le droit de vie et de mort sur tout ce qui existe. Qu'on n'oublie pas de lui donner un *trône* magnifique à ce roi immortel, car selon David : Son trône a l'éclat du soleil. Le voilà sur son trône immuable ce Dieu créateur et conservateur du monde. Ce n'est point le *Deûm pater atque hominum rex* du paganisme. Il ne se tient pas debout, armé de la foudre, prêt à écraser ses ennemis sous les coups de sa colère ; car il bénit le monde et tous ses habitants.

Croix sur la boule du monde. — Avant le christianisme, on ne saurait croire les idées sombres que l'homme avait de la divinité. Ainsi à côté du Jupiter tonnant des Païens, les traditions orientales se présentent pleines de terreur en parlant de Dieu ; et l'on peut voir encore en Egypte, sur les propylées de l'un des grands temples de Thèbes, cette terreur de Dieu figurée dans le genre humain coupable qui demande grâce à genoux et mains jointes. Le ministre des vengeances célestes tient les hommes de sa forte main suspendus en l'air par les cheveux, et se dispose à leur trancher la tête d'un seul coup. Tel était et tel est encore Dieu chez les Païens. Chez les Juifs sous la loi de crainte et de servitude, le dieu de Sinâ n'était pas moins terrible ; il s'appelait le dieu des vengeances. Il parlait de réduire ses ennemis à lui servir de marche-pied. Aussi, avant Jésus-Christ, au seul nom de Seigneur, toute créature tremblait et frémissait d'épouvante comme le coupable Adam au fond des bois du Paradis. Il était même reçu parmi les proverbes populaires, que voir Dieu et mourir était une même chose. Le grand législateur juif avait sur ce point la même opinion que le peuple.

Il n'en fut plus de même quand vint à nous le fils de Dieu, et que, dépouillé de tout l'éclat extérieur de sa puissance et de sa gloire, il se revêtit de notre humanité. A l'aspect de ce Dieu humanisé, la créature se rapprocha pleine de confiance de son créateur, et la vue de la *croix* fut pour elle la preuve et le signe évident de la nouvelle alliance conclue entre le ciel et la terre. Aussi depuis cette époque, les craintes salutaires, mais trop exclusives que l'on avait conçues de Dieu, furent bien adoucies. Ne pouvait-on pas et ne devait-on pas appeler Dieu : *Notre père* ? Ne voyait-on pas un frère dans son fils ? Ce Dieu accouru au secours du pécheur pour le sauver des rigueurs de sa justice donnait le mot de sa longue *pa-* tience envers ses ennemis. Et, à côté de la force qu'on admirait en lui auparavant, l'on reconnut enfin avec reconnaissance la miséricorde immense d'un père lent à punir. Nous sommes donc ici en plein christianisme, et la terre jadis maudite à cause du péché est de nouveau bénie dans le désir des nations. Le sang du Sauveur l'a purifiée ; c'est une terre sainte. Il ne faut donc pas s'étonner si Dieu la bénit de nouveau depuis qu'on y a élevé la *croix* de son fils.

Ici, du domaine du père, nous passons au domaine du fils. La terre rachetée par le fils de Dieu lui appartient, et quoique son royaume ne soit pas de ce monde, cependant l'empire qu'il y exerce réellement sur les esprits est déjà l'empire universel. Ses ordres ont été fidèlement exécutés. Les apôtres ont enseigné toutes les nations ; les peuples affluent de toute part à la sainte montagne ; le sacrifice nouveau, la victime innocente s'offre en tout lieu et la terre est chrétienne. Elle est donc à titre d'achat et à titre de conquête le domaine de Jésus-Christ, et c'est pourquoi nous voyons son étendard planté sur l'orbe terrestre comme sur la brèche d'une ville emportée d'assaut.

HISTORIQUE. — Détails. Dans cette composition du 15^e siècle, quelques détails appartiennent exclusivement à cette époque, mais la plupart sont empruntés aux traditions de la statuaire et de la peinture des siècles précédents. Ainsi, le Père éternel, c'est toujours ce vieillard assis et bénissant le monde qu'il tient sur ses genoux ; seulement il n'est plus encensé à droite et à gauche par deux chérubins, le genou en terre. Quant à la croix que nous avons remarquée sur le globe terrestre, je ne puis pas me rappeler l'avoir jamais vue quelque part avant l'époque flamboyante ; mais ce dont je suis parfaitement sûr, c'est qu'avant la fin du 14^e siècle, jamais on ne vit au Père éternel qu'une simple couronne. Le nimbe crucifère fidèlement réservé aux trois personnes divines caractérisait suffisamment sa royauté éternelle. Et quand au lieu de la boule du monde, on voyait un livre à ce personnage divin, que ce personnage fût couronné ou non, l'on reconnaissait en lui non plus le Père éternel, mais bien le législateur, le docteur des nations, l'auteur de la nouvelle loi, Jésus-Christ.

Tiare. Jamais donc à ces époques vous ne rencontrez la tiare pontificale, par la raison que les papes ne l'avaient pas encore ni employée, ni imaginée. Nous apprenons en effet par l'histoire que le premier pape dont la tiare eut deux couronnes ou *règnes*, ut Boniface VIII, mort au commencement du 14^e siècle, en 1305, et que le *triregnum* ou tiare aux trois couronnes est de l'invention de Benoît XII, quarante ans plus tard ; encore cette tiare ne fut-elle définitivement adoptée que vers l'année 1370, sous le pape Urbain V, mort cette année-là. Au reste, dès que la nouvelle école eut accepté cette triple couronne pour le Père éternel, ce fut un entraînement général d'imitation dans la sculpture, dans la peinture et jusque dans la broderie. C'est ainsi que sur une chasuble de Paars près Braine, j'ai dû reconnaître le Père

éternel. Cette tiare devint même dès-lors le signe de convention du souverain pontificat sans distinction d'époque, et saint Pierre lui-même eut plusieurs fois à subir la conséquence de cette manie, comme je l'ai vu dans certains retables de Flandre. Messieurs les sculpteurs et artistes d'alors ne se faisaient aucun scrupule de pareilles licences historiques.

Avant de descendre à la légende de saint Hubert, j'ai besoin d'exprimer ici un léger soupçon à l'endroit de nos peintres verriers de l'école italienne. Il serait possible que pour satisfaire leur amour-propre national, ils aient affecté de multiplier chez nous à profusion cette conception nouvelle d'un sujet ancien. Ceci pourtant entraînerait à supposer, ce qui est très-contestable, que le grand nombre de nos peintres verriers étaient alors d'origine étrangère. Dans tous les cas, puisque toute la renaissance est une importation italienne, il faut bien admettre que tous nos artistes allant chercher à Rome leurs inspirations, devaient en rapporter les idées à la mode; et les tendances de toute l'école me font croire qu'au fond de la pensée des maîtres, ce vénérable vieillard coiffé de la tiare, vêtu d'une chape et bénissant, représente à la fois le Père éternel et le souverain pontife. L'âge toujours avancé des papes, leurs ornements pontificaux, leur pouvoir indestructible et immense sur la terre, et jusqu'à leur manière de bénir, tout se prêterait merveilleusement à cette idée singulière. Ainsi, dans cette supposition, le père commun des fidèles porté aux grands jours de fête sur la *Sella gestatoria*, aurait paru aux peintres une image si frappante de la divinité, qu'ils en auraient fait leur père éternel. Quoi qu'il en soit de cette idée bien digne du génie italien, le pape étant le vicaire de Jésus Christ et sa personnification vivante sur la terre, je suis loin de vouloir blâmer les artistes du 15^e siècle d'avoir cherché

à Rome, dans les solennelles bénédictions *Urbi et Orbi*, les inspirations de leur palette ou de leur ciseau. Ajoutons cependant que la main qui bénit a toujours été adoptée pour signifier la providence du père céleste. Les premiers chrétiens l'ont fréquemment reproduite dans les catacombes, et l'Orient est plein de ce symbole. Mais il est temps de reposer le lecteur dans la merveilleuse histoire de saint Hubert.

SAINT HUBERT.

Sur le premier plan de la verrière se détache un jeune et brillant cavalier au riche plumage, au manteau écarlate, le cor suspendu en sautoir. Ce chasseur, costumé à la française comme les élégants de la cour de François I^{er}, s'est jeté à genoux et mains jointes aux pieds d'un crucifix qui étincelle à quelques pas de là sur la tête d'un cerf. Le noble animal s'est arrêté devant lui sur la lisière du bois. A ses pieds se voit un chien évidemment atteint de la rage. Le peintre s'est ingénié à traduire une si affreuse maladie en lui donnant un air hagard, une tête sournoisement baissée, avec des regards obliques; enfin crainte d'accident, il a eu la prudence d'attacher fortement cette dangereuse bête. Près du chasseur se tient au contraire un superbe limier fièrement assis aux genoux de son maître. Il semble de son œil fixe où étincelle l'inquiétude et la surprise, s'étonner à la fois de ce qui se passe devant lui, et en même temps tenir en arrêt son confrère dont les allures lui rendent la société plus que suspecte. Derrière le cerf, vous apercevez un valet ou piqueur accouru sur les traces du gibier merveilleux qu'il a lancé; le cor qu'il tient encore à la main vient de sonner pour avertir son maître de se tenir sur ses gardes, et lui-même armé d'une pique accourt pour la défense ou

pour l'attaque. Cette scène se passe dans une éclaircie de forêt ayant vue sur une belle et riante campagne. A l'horizon de ce charmant paysage, l'œil aperçoit dans un lointain bleuâtre une de ces villes élégantes et animées du moyen-âge, toute parée de ses toits pointus, de pignons pittoresques et d'innombrables clochers. A droite au-dessus du piqueur, sur un groupe de nuages enfumés, descend un ange qui porte au cavalier agenouillé une sorte de manipule ou d'étole. Telles sont les diverses parties du sujet que contient le vitrail. Pour en avoir la pleine intelligence, il va être nécessaire d'entrer dans l'histoire et dans la légende de saint Hubert.

Historique du saint. — Les auteurs graves et consciencieux s'accordent à donner une haute naissance à saint Hubert. Dans sa jeunesse, il passa quelque temps à Soissons à la cour de Thierry III qui régnait sur la Neustrie et la Bourgogne, ou plutôt qui laissait régner sous son nom le trop célèbre Ebroïn. Plus tard, nous le voyons se ranger avec les seigneurs de Flandre autour de Pépin d'Héristal qui devint bientôt l'administrateur, le maire du palais, ou plutôt le seul roi des quatre royaumes de France. C'est à cette époque que commence l'histoire des légendaires; nous les laisserons bientôt raconter à leur manière la conversion du saint. Un fait certain, c'est que tout-à-coup dégoûté du monde, Hubert se convertit et abandonna subitement la carrière des honneurs et de la gloire humaine. Il laisse donc à Eudon, son frère, sa principauté de Flandre, et vient se consacrer à Dieu dans les mains de saint Lambert, évêque de Maëstricht. Lambert était un de ces hommes intrépides dont la haute vertu ne plie jamais devant le crime au pouvoir. Il n'avait point fléchi sous les persécutions d'Ebroïn, et encore alors il remplissait près de Pépin le rôle courageux de Jean-Baptiste, lui répétant sans cesse un *Non licet* énergique (Pépin avait

répudié Plectrude qu'il n'aimait plus pour s'unir à celle qu'il aimait, et que les écrivains du temps nomment la belle Alpaïde ; de cette union adultère naquit Charles-Martel). Pendant que le duc Pépin, emporté par sa passion, faisait assassiner le saint évêque, Hubert s'acheminait vers Rome où, à son arrivée, le pape Sergius lui donna l'onction épiscopale. Envoyé bientôt par le pontife pour succéder à saint Lambert, il en recevait, en présent à son départ, une étole qu'il garda toute sa vie comme un précieux souvenir ; on l'a conservée depuis sa mort. Le saint, de retour à Maëstricht, transfère le siège épiscopal à Liège, convertit à la fois les contrées environnantes où le paganisme régnait encore, et meurt en 727. Son corps, inhumé d'abord à Saint-Pierre de Liège, fut transféré un siècle plus tard dans les Ardennes, à l'abbaye d'Andain qui prit le nom de Saint-Hubert. Cette abbaye a été depuis lors le but d'un pèlerinage célèbre dans nos contrées, où l'on invoque le saint contre la rage. Quant à son culte et à la confiance des populations durant l'espace de onze siècles, ce sont des faits avérés qui reposent sur des actes bien authentiques de guérisons miraculeuses. En principe, il est hors de doute qu'il entre dans l'économie de la Providence d'honorer les saints après leur mort, et d'encourager les vivants à la vertu en accordant certaines grâces aux prières de ses serviteurs. Il n'y a que des ignorants qui puissent contester la chose et révoquer en doute d'un seul bond une masse de faits connus, éclatants, historiques. Mais on s'abuserait étrangement si la confiance dans la protection des saints faisait négliger les précautions qu'exige la prudence ; ce serait tenter Dieu.

Légende. — Après l'histoire, la légende. Les historiens dignes de foi n'ont pas voulu assumer sur eux la responsabilité de l'apparition merveilleuse de notre vitrail.

Aurai-je la témérité de me croire plus éclairé que les savants qui ont fondé la critique, et ont su faire bonne justice de tant de faits erronés ou dépourvus de preuves qui faisaient gémir les esprits justes ? Selon les chroniqueurs qui font naître notre saint de Bertrand, duc d'Aquitaine, Hubert, encore païen, chassant un jour au diocèse de Tongres, aperçut tout-à-coup notre Seigneur en croix et resplendissant sur la tête d'un cerf arrêté devant lui au moment où il s'appretait à lancer le javelot. A cette apparition soudaine, le jeune seigneur saute à bas de son cheval et, les genoux en terre, il fait à Jésus-Christ la prière du persécuteur Saul au chemin de Damas, se déclarant prêt à tout entreprendre pour la gloire de son nom. Il en reçoit pour réponse d'aller trouver l'évêque de Maëstricht, et d'écouter tout ce qu'il lui dira. C'est entre les mains de cet autre Ananie qu'Hubert abjure le paganisme, reçoit la grâce du baptême et quitte le monde pour s'attacher à Jésus-Christ.

Je trouve dans la chronique des évêques de Flandre, par Louis de Castillon, une expression qui peut donner l'intelligence d'une autre partie de notre vitrail. Le pape Sergius, au moment de renvoyer de Rome notre saint au siège épiscopal de Maëstricht (*trajectus ad Mosam*), honora saint Hubert d'une étole envoyée du ciel, *stola cœlitus missa honoratus*. Je ne ferai pas l'honneur à un autre légendaire que j'ai sous les yeux de citer les très-plaisantes histoires qu'il va recueillir je ne sais où, et dont il fabrique d'incomparables aventures. On n'a pas le courage de rire d'un écrivain qui respecte assez peu ses lecteurs pour associer sans pudeur et faire voyager ensemble des hommes connus que des siècles ont séparés l'un de l'autre. Entre autres choses grotesques qu'il débite sur notre sujet, saint Hubert va à Rome monté sur un ours qui lui obéit comme un mouton. Un

ange descend du ciel pour marquer le saint au front du signe de la croix ; et ce signe devient si éclatant qu'à son retour les évêques se prosternent partout aux pieds de saint Hubert, etc., etc. Il n'a pas oublié de faire passer un cerf dans son livre ; mais c'est pour le couvrir du manteau de l'abbé Hubert dont il fait un moine, et pour convertir à la foi les chasseurs émerveillés. Il faut avouer que, si les légendaires sont très-utiles en archéologie pour l'explication des vitraux et des sculptures, on a bien le droit pourtant de s'indigner de l'aplomb qu'ils affichent en nous racontant les plus stupides exagérations.

Ainsi, Hubert, encore seigneur, se convertit à la chasse. Une étoile lui est donnée à Rome ; Dieu s'en servira pour opérer quelques prodiges. On invoque le saint contre la terrible maladie de l'hydrophobie. Tel est le fond historique de la vie de saint Hubert, le résumé de notre verrière.

Origine du vitrail. — Pourquoi maintenant le choix de cette verrière à La Ferté-Milon ? saint Hubert y jouissait-il d'un culte particulier ? Il est bien démontré par les traditions locales, par des faits sans nombre et par le témoignage des historiens, et en particulier de celui du Valois, que le pèlerinage à saint Hubert de Flandre était aussi célèbre dans notre pays que les pèlerinages à saint Jacques en Galice, à saint Pierre de Rome et à Jérusalem ; et de là, nous devons conclure que nos ancêtres avaient grande dévotion à notre saint évêque. Et pourtant Carlier ne cite qu'un seul village possédant de ses reliques, avec confrérie en son honneur et grand concours de fidèles ; c'est le village de Limé, canton de Braine ; mais pas un mot en faveur de La Ferté-Milon. Je suis donc forcé de recourir à la dévotion particulière de quelqu'habitant du lieu envers son saint patron, ou bien d'attribuer notre vitrail à quelqu'as-

sociation locale. Je n'ai pu rien découvrir en faveur de la première supposition ; il ne reste que les associations. Je ne ferai pas l'honneur de notre verrière à la compagnie du jeu d'arc qui s'établit à La Ferté-Milon plus tôt qu'ailleurs, à cause des reliques de saint Sébastien apportées au château dès le 9^e siècle ; il serait absurde même d'y songer. Lors de l'invention des arquebuses, quand on laissa aux *vilains* et l'arc et les flèches pour mettre sur l'épaule cette curieuse machine à mèche, puis à rouet, qui semblait porter la foudre ; quand on organisa cette fameuse compagnie des arquebusiers de La Ferté-Milon qui ne trouva d'égale que celle de Braine, doit-on présumer qu'alors on changea de patron comme on avait changé d'arme ? Rien ne le prouve, et j'ai l'intime conviction que jamais archer, arbalétrier, arquebusier, mousquetaire, ne reconnut saint Hubert pour le patron de sa compagnie. Je dois donc me réfugier dans une autre association que je crois bien avoir existé à La Ferté-Milon ; je veux parler d'une société de chasseurs, car la ville avait droit de chasse dans la forêt. Nous avons la preuve authentique de ce fait dans l'acte de confirmation donné en 1609 par Henri IV. Cet acte porte : *Qu'il continue aux manans et habitants de la ville de La Ferté-Milon, le droit de chasse aux lièvres et connils avec les chiens et baguettes à la main sur le terroir de la dite ville, desquels privilèges ils auraient de tout temps jouy et usé.* Il est donc probable qu'avec de tels privilèges, La Ferté a dû avoir beaucoup de chasseurs expérimentés qui, réunis en compagnie ou association pour les grandes battues, auront dû prendre pour patron le saint que l'on représente toujours en chasseur. De là, à la composition de notre vitrail, il n'y a qu'un pas. Au reste, il est à remarquer que, partout où a dominé le goût de la chasse, on voit peints des sujets de saint Hubert.

Maintenant, je vous invite à franchir une sorte d'écran ou grille en bois qui entoure et ferme le chœur de l'église. Cette grille, vous la retrouverez à Saint-Nicolas-de-la-Chaussée, avec ses longs balustres délicatement sculptés en bois de chêne, surmontés d'un entablement évidé à jour dans le goût capricieux de la Renaissance. Les trois grandes fenêtres du sanctuaire vont attirer notre attention.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé FOQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Lundi 8 Novembre 1852.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Académie de Reims. Nos 1 et 2. In-8°, de 164 pages.

Livraison-spécimen des antiquités historiques de Mayence.
In-4°, de 26 pages. (Texte allemand).

COMMUNICATIONS.

M. Lebeau, qui presse l'acquisition du cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel, donne quelques détails sur ce document précieux.

Ce cartulaire manuscrit est une copie d'une pièce originale faite en 1773. Il appartient à la succession de feu M. Deharmes, ancien maire d'Avenel. Ses héritiers ne veulent pas le déplacer ni le communiquer au loin.

Ce beau manuscrit in-folio, parfaitement conservé,

est relié en maroquin rouge, doré sur tranche. Au milieu de chacun des plats de la couverture, on voit frappée en or une image de l'archange saint Michel terrassant le démon. Ce manuscrit est en papier, et les héritiers de M. Deharmes ne le céderaient pas à moins de 100 francs.

M. Suin, à l'occasion de la biographie de Lecat, célèbre chirurgien, né à Blérancourt, relate plusieurs faits particuliers à Saint-Just, et qui jettent quelque lumière sur la première action politique d'un homme qui a laissé à la postérité une triste et douloureuse célébrité. M. Suin insiste à ce sujet sur l'utilité qu'il y aurait à consulter les archives écrites pour compléter les renseignements historiques.

La Société partage cet avis de l'honorable membre, et elle voudrait que, dans un laps de temps assez court, on pût avoir un inventaire détaillé de toutes les pièces importantes qui peuvent être encore aujourd'hui renfermées dans les mairies des communes et les archives du département.

M. Billaudeau se plaint que les abords des tours de Saint-Jean soient toujours encombrées d'amas de pierres et de bois de chauffage.

L'honorable membre voudrait que l'accès en fût rendu plus facile pour les visiteurs.

M. le président dit qu'il y a dissidence entre l'Etat et la ville au sujet de la dépense à faire pour l'établissement d'une barrière en avant du portail, et telle que l'avait demandée la Société. L'Etat, qui n'est chargé que des réparations urgentes, voudrait voir la ville se charger de ces dépenses temporaires ; mais la ville qui voit dans ces dispositions un précédent fâcheux ne paraît pas disposée à en accepter les conséquences.

M. Fissiaux lit plusieurs inscriptions prises dans l'église de Faucoucourt.

Le même membre communique à l'assemblée le dé-

nombrement de la seigneurie de Faucoucourt en 1655.

La lecture en est jugée assez intéressante pour que ce document historique et où sont relatés des usages particuliers soit inséré dans le Bulletin de ses séances.

C'est le denombrement des fiefs, terres et seigneuries de Faucoucourt tenant aux terres de Sébacourt, Suzy, Cessières, Merlieux, Marsilly, Vissiniécourt, forest du Roy et aux bois de la taille Grénée, circonstances et dependances dudit fief, cens, rentes, terres et heritages et autres droitz de laditte seigneurie et sans en rien reserver que jadvoue tenir de vous mon tres redouté seigneur Monseigneur Le cardinal Jules Mazarin, seigneur par engagement des domaines de La Fère, Marle et Han, Messire Claude de Pouillet escuyer seigneur de Saint-Germain, Cheveze, Faucoucourt, Marsilly, mouvant en plain fief de vous Monseigneur a cause de vostre Chasteau et Chastellenye de La Fère.

Premierement la maison seigneuriale dudit Faucoucourt consistant en plusieurs corps de logis pavillons tours flanquées et percées de creneaux et cannonieres, granges escuries et coulombier fermée de fossez remplis deau avecq pont-levis, — *Item* la basse-cour de laditte maison seigneuriale consistante en deux pressoirs une petite maison et escurie qui ont esté brulez, — *Item* un jardin fermé de murailles tenant a laditte basse-cour devant la porte de laditte maison seigneuriale, — *Item* le grand jardin de haut dit en Cueret fermé de haies vives contenant neuf vingt verges ou environ tenant dune liziere au chemin de la Croix et Charles Depin dautre aux hoirs M. Antoine de Lamer de Laon dvn bout par haut aux terres et dautre bout a la Rue et Chaussée commune, — *Item* une maison proche

Leglize tenant a ycelle consistant en grand corps de logis couvert de thuilles grange foulerie escurie cour cave et jardin planté d'arbres fruitiers fermé de haies vives le tout contenant deux jallois ou environ tenant d'une liziere et d'un bout aux piescentes l'une desquelles conduit a leglise et l'autre à la Croisette et d'autre liziere a Charles Depin, — *Item* cent et dix jallois de terres labourables a raison de six vingt verges pour jallois laonnois en plusieurs pieces sur ledit terroir dudit Faucoucourt, — *Item* sept jallois de vignes en plusieurs pieces sur ledit terroir, — *Item* sept jallois de prez ou environ a six vingt verges pour jallois seans en la prairie dudit Faucoucourt en plusieurs pieces partyes desquelles sont environnées de saulx et fossez, — *De toutes* lesquelles choses je jouy par mes mains et m'appartiennent en vertu des asquetz et eschanges que jay fait des sieurs de Gournai et Deffincourt et de maistre Jean le Clercq de Laon, — *Item* le bois de barre contenant vingt cinq jallois laonnois et vng jallois et demy de bois au lieu dit a la taille Cardon et trente verges au bois marionnette desquels bois je jouy par mes mains, — *Item* les bois de la Bouloye, la carriere et le bois Roullier tenant et composant ensemble a la quantité de soixante quinze jallois laonnois tenant d'une liziere a la foretz de Coucy d'autre a plusieurs habitants dudit Faucoucourt d'un bout a la taille Grenée et d'autre bout aux bois de François du Breuil est autres dudit Faucoucourt, — *Item* le bois de contenant vingt deux jallois ou environ tenant d'un bout et de liziere en partie a ladite taille Grenée d'autre liziere et bout aux vignes et savares dudit Faucoucourt, — *Item* la garanne audessus et assez proche du chasteau dudit Faucoucourt contenant vingt deux jallois ou environ tenant d'une liziere et d'un bout aux vignes d'autre liziere et d'autre bout aux terres labourables dudit lieu, — *Item* le sieur Abbé et General

de Premontzé est obligé de menvoyer par chacun an au jour de saint Martin d'iver vn Relligieux de sou Abbaye portant vne carte mesure de Paris plaine deane puisée dans lestang du (1) berpone et faire serment sur le pont levis de laditte maison seigneuriale qu'il a puisée leue dans led. estang puis la jeter dans les fossez de maditte maison et me payer quatre deniers , — *Item* dans laditte seigneurye je droit de lotz et vente quy est pour chacune livre vingt deniers du prix des heritages vendus tant dans le village que tout le terroir dudit Faucoucourt, — *Item* jay droit de vesture tel que ceux qui acheptent heritage en laditte seigneurye soit par don eschanges transports ou autres acquisitions sont tenus eux faire vestir auparavant entrer esdites heritages par eux acquis, — *Item* jay droit de confiscation sur les biens des delinquans condamnez en quelque sorte que ce soit leurs biens estans assis aux terroir et juridiction dudit Faucoucourt, — *Item* jay ung droit appellé le droit de cens quy est de trente six livres par chacun an dont sont chargés les heritages assis audit terroir quy est deub au jour de saint Martin vazieme de novembre par les detempleurs diceux et a faute de payer ledit droit de cens il y a amende de quatre sols parisis contre chacun des deffailans, — *Item* jay droit de pressoirs bannaulx tels que toutes personnes despouilans vingnes dans laditte seigneurye de Faucoucourt sont tenues dasporter pressurer leur vin a mes pressoirs et payer le huitiesme pour le droit de pressurage, — *Item* jay droit de bannalité des moulins tels que tous ceux quy demeurent dans laditte seigneurye et sur le terroir dicelle et payer le seiziesme pour le droit de moulture, — *Item* tous marchand et autres

(1) Sans doute Hubert-Pont, étang près de Prémontré. *Note du Secrétaire.*

enlevant vins hors le village dudit Faucoucourt sont tenus de payer pour le droit de vinage qui mappartient trois deniers pour chacune charette et cinq deniers pour vng chariot, — *Item* toutes personnes vendantes vin dans ledit village doit pour le droit dafforage chacune piece de vin vng pain dvn sols, vng pot de vin, vn fromage, vng fagot et deux chandelles, — *Item* jay vn droit de rouage tel que toutes charette chariot et bestiaux passans dans le destour de laditte seigneurye doibvent scavoir la charette six deniers, le chariot dix deniers, le cent de bestes a laisne et pourceaux dix sols, pour chacune beste a corne vingt sols et pour marque dudit droit il y a des billions dressez sur les passages et grands chemins de laditte seigneurye, — *Item* sept estangs quy se peschent de trois ans en trois ans tenans audit chasteau et par derriere icelluy, — *Item* ceux quy viennent faire leur demeure dans ledit village de Faucoucourt me doibvent pour le droit de bourgeoisie soixante sols parisis, — *Item* jay seul droit de chasse et de garanne dans laditte seigneurye, — *Item* plusieurs heritages et maisons dudit Faucoucourt me doibvent par chacun an de rente fonciere et sursens cinquante et six cartels davoine mesure d'Anisy dix chapons vifs et emplume et huit poulets, — *Item* j'advoue droit de fondation dans leglize et chapelle dudit Faucoucourt avecq droit dy mettre mes bancs aux deux cottez du cœur de laditte eglize et mes armes en forme de ceinture par dehors et par dedans laditte eglize tant dans le cœur que nef et vitre dicelle laquelle eglize me doibt cinq sols six deniers de cens par chacun an, — *Item* est mouvant et releve en plain fief de maditte seigneurye de Faucoucourt le fief de Bimont consistant en terres labourables et vingnes seante au terroir dudit Faucoucourt quy appartenoit cydevant a Jean de Crecy seigneur de
et a present a Crecy seigneur dudit lieu, —

Sur toutes lesquelles choses cydevant declarez jadvoue droit de haute justice moienne et basse pour laquelle exeercer jay droit de mettre vn baillif procureur doffice sergent et autres officiers, — *Toutes* lesquelles choses jadvoue et reconnoist tenir de vous mon tres redoutte seigneur Monseigneur en plain fief a cause du chasteau de La Fere sauf le plus ou le moings a protestation dy augmenter ou diminuer sy besoing est et de ne prendre le plus pour le moins ny le moins pour le plus et que sil y a quelque obmission daugmenter aussy lors quil viendra a ma congnoissance le present denombrement, en temoing de quoy je signe le present denombrement et icelluy scellé de mon scel et armes le dixieme jour du mois de septembre Mil six cens cinquante cinq ; ainsy Signé. De saint Germain.

Collation de la presente coppie a este faite et icelle rendue conforme a son original en parchemin par nous Nottaires Royaux demeurans à La Fere-sur-Oyze soub-signez le vingtdeuziesme jour de janvier mil six cent Soixante et dix avant midy.

Signé Bazin et Maxurier avec paraphe.

M. Souillac, dans une Notice remarquable sur Coigny, a parlé d'un évènement peu connu, la défaite d'un parti ennemi près de Coigny.

La gloire de cette défaite, écrit M. Matton, revient à un homme dont le nom est resté jusqu'ici dans l'obscurité, encore bien qu'il appartienne à une famille originaire de Laon et anoblie par le roi Louis XI, au mois de septembre 1475, pour les nombreux services qui lui avaient été rendus à l'armée et dans la magistrature. (Régnaut Doulcet était alors lieutenant général au bailliage de Vermandois à Laon). Henri Doulcet, écuyer, seigneur de Bourg-et-Comin, engagé en 1633, en qualité de cheval-léger, dans le régiment du

maréchal de Gassion, où il acquit successivement les grades de cornette, de lieutenant et de capitaine ; après la mort de ce maréchal de France, Doulcet entra en qualité de capitaine dans le régiment de maître-de-camp à cheval de la cavalerie légère de France, régiment qui prit le nom de Clérembault, lorsque Philippe de Palluan, comte de Clérembault, fut élevé à la dignité de maréchal de France. Le gentilhomme laonnois se trouva aux sièges de Corbie, Landrecies, Hesdin, Arras, Aire, Dunkerque, Ypres, Etampes, à la bataille de Rocroy, au combat de la barrière Saint-Antoine, où il eut son cheval tué sous lui; il y fut fait prisonnier par deux escadrons de cavalerie auxquels il n'avait à opposer que trente hommes seulement, n'ayant pas eu le temps de faire franchir la barrière à son régiment qu'il commandait en qualité de capitaine-commandant. Il se signala dans différentes rencontres où il montra toujours une rare intrépidité, et obtint, en 1649, une pension de 2,000 livres en récompense de ses glorieux services, et plus tard l'insigne faveur d'escorter le ministre Colbert à son retour de l'armée de Flandre.

La paix ayant été conclue avec l'Espagne, Doulcet ne put rester inactif; il alla guerroyer en Allemagne en qualité de maître-de-camp d'un régiment de cavalerie, revint en France avec le grade de brigadier des armées du roi, qu'il avait obtenu par brevet du 29 juin 1675, et fut mis à la retraite. (le grade de brigadier était inférieur à celui de maréchal-de-camp et supérieur à celui de colonel.)

Doulcet mourut quelques années après, laissant deux enfants: Alexandre Doulcet, capitaine de cavalerie au régiment de Varenne, qui périt glorieusement au siège de Bonn, en 1689, et Charlotte Doulcet, épouse de Christophe d'Harsillemont, seigneur de Loupeigne.

Maintenant laissons parler les lettres de confirmation

ANNO: MILLE

ENNO: BIS CEN

TENNO: DVOD

ENNO: HVNC:

IN TERRIS: C

HORVM: QV

DI T: GREX:

QV ANONIQ

ORVM: T

RQIO: IDV

S: QV HII:

ANNO: MILLE
SENO: BIS CEN
TESIMO: DVOD
CESIMO: HVNC:
IN TERRIS: C
HORVM: QVE
DIT: GREX:
CANONICA
ORVM: TE
RADIO: IDV
S: M H II:

de noblesse obtenues, par Henri Doulcet, de Louis XIV, au mois de novembre 1667, et enregistrées au bailliage de Vermandois le 17 mars 1677.

« En l'année 1650, ayant été envoyé à la guerre par
» nostre cousin le mareschal Duplessis, il feist rencontre
» d'un parti des ennemis entre Oulchy-le-Chasteau et
» Armentières qui, venant de piller et ravager les environs
» de Meaux, emmenoient plus de 500 chevaux du pays,
» laboureurs, gentilshommes et autres en leur armée
» qui estoit campée à Fismes; lequel parti fust desfait
» par celuy commandé par l'exposant qui, après s'estre
» retiré à Chasteau-Thierry, renvoya tous les prisonniers
» qu'il avoit retiré des mains des ennemis, et remist gé-
» néralement tous les chevaux qu'il avoit sauvé dudit
» pillage entre les mains du sieur Desprez, gouverneur
» pour lors de ladite ville, et entre les mains des
» bourgeois d'icelle, pour estre rendu à ceux à qui ils
» appartenoient, et s'en retourna avec ses prisonniers
» par lui faits sur les ennemis en nostre ville de Reims,
» où estoit nostre armée commandée par nostre cousin
» le mareschal Duplessis. »

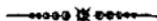
La Société décide qu'elle fera lithographier un *fac simile* de l'inscription dédicatoire qui se trouve dans la cathédrale de Soissons. Berlette, mort en 1582, dit de la pierre sur laquelle est gravée cette inscription : « Elle » est sise à costé dextre du jubé ou pulpitre de la dicte » église entre l'autel Notre-Dame et la porte du chœur ; » la dicte pierre est peinte de couleur rouge. » Elle saisit cette occasion pour recommander de nouveau à tous ses membres et à ses correspondants de recueillir au

plus tôt toutes les inscriptions qui doivent entrer dans
le Recueil qu'elle se propose de publier incessamment.

La séance est levée à cinq heures un quart.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'Abbé FOQUET.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE.

Lundi 6^e Décembre 1852.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

CORRESPONDANCE.

Une lettre de M. l'abbé Poquet exprime tous les regrets qu'éprouve l'honorable secrétaire de la Société de ne pouvoir assister à cette séance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, relative à une nouvelle subvention de 500 francs qui vient d'être accordée à la Société de Soissons. La lettre de M. le ministre se termine par les lignes suivantes :

« Je suis heureux d'avoir pu donner à cette compagnie
savante ce témoignage d'intérêt pour ses travaux. »

DONS & OUVRAGES OFFERTS.

M. le président a reçu pour la Société :

1^o Le n^o 5 (2^e année) du *Bulletin mensuel de la Société de sphragistique de Paris*.

2^o Le 3^e trimestre des *Travaux de l'Académie de Reims*. 1852. Ce numéro contient : le procès-verbal de la séance publique du 1^{er} juillet 1852 ; le compte rendu des travaux de l'année ; un mémoire fort remarquable de M. Cazin, médecin à Boulogne-sur-Mer, sur l'*Organisation d'un service sanitaire pour les indigents des campagnes*.

M. Charles Périn offre, pour le musée, dix médailles romaines et françaises, et un sceau ou cachet en cuivre qui porte pour légende : *Dilectus meus mihi*, et sur lequel l'enfant Jésus est représenté assis au pied d'un arbre, et embrassant saint Jean-Baptiste agenouillé devant lui. Ces divers objets seront étudiés et placés dans les collections de la Société.

COMMUNICATIONS & TRAVAUX.

Un membre se plaint de l'incurie qui préside à la conservation des restes si magnifiques de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-des-Vignes qui, malgré toutes les recommandations souvent renouvelées, malgré les ordres émanés du ministre lui-même, continuent à être exposés aux mêmes causes de dégradation.

M. le président entretient la Société des nouvelles et importantes découvertes que vient de faire la Société académique de Laon sur le terroir de Nizy-le-Comte. Les ouvriers retirent, chaque jour, de cette terre qui paraît inépuisable, de nombreuses médailles romaines, des fragments de marbre merveilleusement sculptés, des morceaux de poterie de toutes couleurs et de formes

très-variées, des meules à moudre le grain, des fûts de colonnes, etc.

M. Charles Périn, qui a vu une grande partie de ces antiquités, donne quelques détails sur les fragments d'une peinture à fresque découverte tout dernièrement dans les fouilles de Nizy-le-Comte ; ce genre de monument est, par sa rareté même, d'un prix infini pour la science.

Le même membre parle d'épingles en ivoire, d'un couteau à lame très-large, d'un mors de cheval et d'un vase brisé dont la circonférence ne devait pas mesurer moins de deux mètres. Tous ces objets ont été trouvés sur le même emplacement.

M. Suin lit un travail d'un grand intérêt sur le résultat de ses recherches dans les archives de la commune de Blérancourt. Il y a retrouvé, à la date du 7 septembre 1700, l'acte de baptême de Claude-Nicolas Lecat, né dans cette commune et le plus célèbre chirurgien de son temps. Malgré les immenses progrès de la science, les ouvrages de Lecat sont encore lus aujourd'hui et consultés avec fruit par tous les chirurgiens.

A une époque plus récente, le bourg de Blérancourt était habité par une célébrité non moins grande, par un homme dont le nom est resté gravé aux pages les plus émouvantes de notre histoire nationale, par le conventionnel Saint-Just. Saint-Just n'est pas né à Blérancourt, mais il y a été amené par son beau-père dès son enfance, et c'est là, dans sa maison de la rue de la *Chouette* qui existe encore telle qu'elle était en 1792, qu'il a passé tout le temps de sa vie qui a précédé son entrée à l'assemblée nationale. Jusqu'ici, les historiens n'avaient parlé de la jeunesse de Saint-Just que d'une manière incomplète, et seulement d'après des ouï-dire.

M. Suin, en retrouvant les actes authentiques de la jeunesse du célèbre président de la Convention, a comblé une importante lacune. Son travail mérite toute l'attention des personnes qui s'occupent de notre histoire moderne.

ARCHIVES DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT
DE L' AISNE.

Archives de la commune de Blérancourt.

LECAT. — SAINT-JUST.

D'après le premier paragraphe de notre règlement, nous devons rassembler tous les faits biographiques et chronologiques qui concernent l'histoire du département de l'Aisne et de l'ancien diocèse de Soissons; les bibliothèques, les dépôts publics, les archives des villes et des communes doivent avoir une large part dans nos travaux.

Il semble que nous ayons oublié les termes si précis de notre programme. Si nous avons beaucoup consulté les livres des bibliothèques, nous avons fait très-peu de recherches dans les dépôts publics; nous n'en avons fait aucune dans les archives des villes et des communes. Il semble que ces archives aient été brûlées partout comme à Soissons. Je crois cependant qu'on pourrait tirer un grand parti, pour le recueil des faits biographiques et chronologiques qui concernent notre histoire locale, de tous les papiers qui sont rassemblés dans les mairies, même dans les mairies des villages les plus modestes. Dans quelques-unes, on trouverait des titres très-anciens, plus anciens que les actes conservés dans les études des notaires, puisque ces fonctionnaires n'ont commencé à garder les minutes de leurs actes que sous François I^{er}, et pour obéir à l'ordonnance datée de

Villers-Cotterêts du mois d'août 1539, qui les obligeait à n'écrire leurs actes qu'en *langage maternel françois*, et à en conserver les originaux *pour avoir recours quand mestier serait*. Notre Société, comptant aujourd'hui un grand nombre de membres titulaires et de membres correspondants, pourrait entreprendre l'examen de toutes les archives des communes du département de l'Aisne. J'ai souvent entendu plusieurs de nos collègues, plusieurs de ceux auxquels le ciel a fait des loisirs, s'excuser de ne nous adresser aucune communication en disant que les sujets leur manquaient. On ne pourra plus nous donner une pareille excuse, si deux vastes sujets : *les inscriptions des monuments et les archives des communes* sont proposés par nous à tous ceux qui voudront faire preuve de zèle et d'activité.

Quoique mes fonctions me permettent bien rarement de donner signe de vie comme membre de la Société archéologique, quoiqu'elles m'interdisent presque entièrement les recherches qui ne peuvent avoir lieu dans la ville même, je vais vous prouver que, sans remonter au-delà du 18^e siècle, on trouve, dans les Annales des communes du département de l'Aisne, des documents d'un vif intérêt, même pour les personnes qui n'attachent qu'une faible importance à l'histoire et à l'archéologie locale. Je vais vous le prouver sans avoir recours aux villes et même aux chefs-lieux de canton, mais simplement par la copie ou l'analyse de quelques actes et procès-verbaux conservés à la mairie de Blérancourt.

Le premier volume de notre Bulletin témoigne que ce n'est pas la première fois qu'il est question, dans nos séances, du bourg de Blérancourt. Je vous en ai souvent parlé avec cette bienveillance, cette affection que chacun de nous porte naturellement au pays où il est né. Vous l'avez jugé digne de fixer votre attention, puisque vous l'avez compris dans l'itinéraire d'une de vos excursions,

puisque vous avez visité les deux portes triomphales de son ancien château, et l'hospice que les orphelins y doivent depuis deux cents ans à la munificence du duc et de la duchesse de Gesvres, puisque vous vous êtes associés au vœu de cette inscription placée dans cet hospice en face des portraits de ses fondateurs :

Sit memoria illorum in benedictione...!

Parmi les anciens habitants de Blérancourt, le duc et la duchesse de Gesvres ne sont pas les seuls qui aient laissé des traces de leur passage sur la terre, autrement que par un acte de naissance et par un acte de décès. Non loin de l'hospice, et dans une belle et large rue qui mène de la halle à l'église, on voit encore la maison où naquit, en 1700, Claude-Nicolas Lecat, le plus célèbre chirurgien du 18^e siècle, et dans une petite rue étroite et sablonneuse qui porte, depuis un temps immémorial, le nom sinistre de rue de la *Chouette* existe encore, telle qu'elle était en 1792, la maison du conventionnel Saint-Just. Etrange caprice de la renommée, et combien la postérité est injuste envers l'un de ces deux hommes célèbres à des titres si différents ! Lecat dont la vie tout entière a été signalée par d'immenses services, qui s'est placé au premier rang comme savant et comme praticien, dont le vœu le plus cher était d'être utile à ses semblables jusqu'à sa dernière heure, qui fut toujours noble et digne dans une noble et digne profession, Lecat n'est plus aujourd'hui connu que de quelques docteurs. Saint-Just, au contraire, l'un des héros de la Terreur, est connu de tout le monde ; il est célébré, poétisé par les écrivains qu'on lit avec plus d'avidité. Est-elle donc vraie cette pensée du fameux pamphlétaire de Veretz :

» On est quelque chose en raison du mal qu'on peut faire ! »

Je n'ai nullement l'intention, à propos des archives

de Blérancourt, d'écrire ici la biographie complète de Lecat, encore moins celle de Saint-Just. Cette dernière serait tout-à-fait inutile, d'après ce que j'ai dit tout-à-l'heure. Je vais seulement rappeler, en quelques mots, les principales phases de la vie de Lecat.

Nicolas Lecat naquit à Blérancourt, le 6 septembre 1700. Son père, qui lui-même était chirurgien, le destinait à l'état ecclésiastique. Bien qu'il portât le petit collet, il se mit à étudier la géométrie et l'art des fortifications, puis enfin la chirurgie dont son père lui donna les premiers éléments. Il fit de si rapides et de si grands progrès dans la partie scientifique de la chirurgie, il remporta, dans les académies, un si grand nombre de prix, que sa supériorité même le fit exclure de tous les concours. On l'avait surnommé *Pleistonicus*, l'homme aux fréquentes victoires. Ses succès, son rare talent le firent distinguer par plusieurs personnages considérables du 18^e siècle, surtout par M^{sr} de Fressan, archevêque de Rouen, qui l'engagea vivement à se fixer dans cette ville, et le nomma son chirurgien. A partir de 1728, il a toujours habité Rouen, d'où sa réputation, comme praticien et comme professeur, s'étendit bientôt avec éclat dans Paris et dans toute la France. Il a contribué puissamment au perfectionnement de son art; il a servi la science et l'humanité par ses voyages, par ses leçons, par ses expériences et par ses ouvrages. On a dit, de son *Traité des sens*, que la partie anatomique était digne de Winslon, et que la partie morale était digne de Platon. Ce *Traité* est fort agréable à lire encore aujourd'hui, même pour des gens du monde; Lecat y donne cours quelquefois à la gaieté naturelle de son esprit, et si Platon avait écrit ce livre, ce serait Platon en belle humeur. La grande préoccupation de Lecat, pendant toute sa vie, fut de rendre les opérations moins douloureuses, surtout celle de la pierre, ce mal terrible qui

jétait souvent le bon Montaigne *si avant en la mort*, et dont Boileau souffrit si cruellement dès son enfance. Le système de la taille inventé par le frère Côme était alors suivi partout. Lecat écrivit avec une grande énergie contre ce système. Il dénigra les instruments meurtriers qu'on employait, il prouva qu'on pouvait arriver à d'aussi bons résultats par des moyens moins cruels et moins dangereux; il se rendit à Paris, et comme il unissait l'adresse de la main aux plus grandes lumières de l'esprit, il sut opérer avec tant de succès qu'il entraîna l'académie royale de chirurgie, très-prévenue en faveur du frère Côme, et qui, pourtant, finit par abandonner son système pour adopter celui de Lecat.

On a beaucoup reproché, et tous les biographes reprochent encore maintenant à Lecat de s'être livré par trop, dans cette fameuse querelle, à cette verve railleuse, à cet esprit plaisant, incisif, que le chirurgien de Rouen devait sans doute à son origine picarde, défaut ou qualité que l'on retrouve encore aujourd'hui chez le plus grand nombre des compatriotes de Lecat. On lui a reproché d'avoir, au mépris de toute convenance, accablé le frère Côme d'amers sarcasmes et de personnalités blessantes. N'était-ce pas une nécessité, pour Lecat, d'attaquer par tous les moyens un système pour lequel les savants se montraient si favorables? Ne fallait-il pas qu'il fit beaucoup de bruit, qu'il mît de son côté le public qui n'aurait pris aucun intérêt à des discussions purement scientifiques. Homme instruit, Lecat savait, sans aucun doute, qu'il pouvait invoquer pour excuse l'autorité du plus grand des orateurs; il avait lu ce passage du discours pour la couronne où Démosthène donne à entendre assez clairement que les personnalités sont une des parties essentielles de l'éloquence, et qu'elles ont de plus le privilège de rendre le juge attentif. Et puis que voulait Lecat? quel résultat voulait-il at-

teindre ? la méthode qu'il cherchait à faire prévaloir était un immense bienfait pour l'humanité. La sainteté du but ne doit-elle pas faire pardonner au chirurgien d'avoir assaisonné la science de quelques phrases mordantes, de quelques facéties d'un goût douteux ? Les biographes feraient bien de ne pas suivre, dans l'article Lecat, l'habitude qu'ils ont toujours eue de se copier les uns les autres, et de ne plus allonger inutilement cet article par l'insertion des reproches dont je viens de parler.

En 1764, Lecat reçut des lettres de noblesse ; il adopta pour devise ce passage de Tacite : *Catti fortuna inter dubia, virtutem inter certa numerant*. En 1768 parut son dernier ouvrage : *Le Cours abrégé d'ostéologie*. Je ne puis mieux vous faire connaître mon illustre compatriote qu'en vous lisant un extrait de la préface de ce Cours :

« Depuis trente-quatre ans que j'enseigne, j'ai souvent
» été assez brave pour me dépouiller de tout amour-
» propre. Il y a trente ans que mes élèves me de-
» mandent cette édition. Pour que ce travail ne pût
» rien sur le temps que je donnais aux hôpitaux, à
» celui de la Charité surtout dont je m'étais fait voisin,
» j'avais soin le soir d'environner mon lit, de le charger
» même assez utilement en hiver de ma collection
» ostéologique, et j'avais gagné trois ou quatre heures
» d'étude sur mes camarades lorsque je me rendais aux
» pansements à sept heures. Puisse ce petit détail fait
» exprès pour mes élèves leur inspirer la même ému-
» lation.

» J'espère qu'on me rendra cette justice de reconnaître
» que j'emploie avec assez d'activité les dernières années
» que le ciel m'accorde ; qu'il lui plaise d'ajouter à la
» faveur de les prolonger, celle de les préserver de la
» caducité, et j'accomplirai le plus cher et le plus sacré

» de mes vœux , celui d'être utile aux hommes jusqu'à
» ma dernière heure. »

Lecat mourut à Rouen peu de temps après avoir écrit cette préface, le 20 août de cette même année 1768. C'est avec un grand plaisir que j'ai trouvé, après d'assez longues recherches, dans les actes de l'état civil de Blérancourt, l'acte de baptême de cet homme éminent.

Voici la copie de cet acte :

EXTRAIT du registre des actes de l'état civil
du bourg de Blérancourt, canton de
Coucy-le-Château, arrondissement de
Laon, département de l'Aisne. Année 1700,
page 6^e au verso.

« Le septième septembre 1700 fut baptisé Claude-Ni-
» colas , fils de M. Claude Lecat, chirurgien, et de
» dame Marie-Anne Méresse, sa femme. L'enfant né du
» jour précédent; pour parrain, Nicolas Duchemin, fils
» de Nicolas Duchemin, notaire; marraine, Catherine
» Méresse, qui ont signé.

» Ainsi signé au registre :

» DUCHEMIN, Catherine MÉRESSE et Du Bocq. »

Les ouvrages de Lecat sont encore lus et consultés aujourd'hui par les médecins et les chirurgiens; il faut, pour qu'il en soit ainsi, qu'ils aient eu pour leur temps une bien grande valeur, puisqu'ils traitent d'un art qui, depuis, a fait tant de progrès. Ces progrès si précieux, Lecat est un de ceux qui les ont préparés; et, comme l'a dit un philosophe, nous voyons plus haut que nos anciens, parce que nous sommes montés sur leurs épaules. Ce n'est point d'après les connaissances et les méthodes actuelles, ce n'est même pas d'après ses ouvrages que nous devons juger Lecat. Quoiqu'il ait beaucoup écrit, ses œuvres ont été plutôt la distraction que l'occupation de son talent. On n'aurait qu'une idée très-

imparfaite du célèbre chirurgien, si l'on croyait le trouver tout entier dans ses livres.

La postérité n'en avait pas besoin pour accepter son nom. La gloire de Dupuytren, la gloire de Lecat n'a pas à réclamer, comme une demande judiciaire, le secours d'un commencement de preuve par écrit; elle est née de la reconnaissance, de l'admiration des contemporains et repose sur la tradition des souvenirs.

Si j'ai cherché et enfin trouvé dans les archives de Blérancourt l'acte de baptême de Lecat, je n'y ai pas cherché et n'y aurais pas trouvé l'acte de baptême de Saint-Just, par la raison fort simple que, malgré les affirmations contraires des biographes, Saint-Just n'est point né à Blérancourt; mais il y est venu fort jeune, et l'a presque toujours habité, jusqu'au moment où il a été nommé représentant du peuple. Si l'on n'avait pas écrit beaucoup déjà sur ce personnage célèbre, si l'on n'avait point dénaturé ses actions, même celles de sa jeunesse, je ne vous aurais pas soumis les procès-verbaux dont je vais vous donner l'analyse; j'aurais appliqué volontiers à cet homme et à tous les coryphées de la Terreur, ce qu'Alexis Monteil dit des guerriers fameux, des héros de l'*Histoire bataille*. A quoi bon s'occuper de ces hommes farouches? Pourquoi ne pas les laisser tranquilles dans leurs tombeaux où ils sont si bien pour leur repos et pour le nôtre? En dehors des faits constatés par les procès-verbaux dont j'ai la copie, je ne donnerai aucun détail et ne me livrerai à aucune réflexion sur la vie de Saint-Just; de graves motifs m'imposent, à cet égard, la plus grande réserve. D'ailleurs, vous connaissez tous les deux volumes qu'un de nos collègues, M. Ed. Fleury, vient d'écrire sur *Saint-Just et la Terreur*, et dont il a bien voulu faire hommage à notre Société. Il ne m'appartient pas de faire l'éloge ou la critique de ce livre composé par M. Ed. Fleury, pour rendre à Saint-

Just son véritable caractère, altéré de la manière la plus complète, poétisé à l'aide de mensonges, et non sans danger pour quelques lecteurs, par plusieurs historiens, et notamment par M. de Lamartine dans son roman des Girondins. Le but de M. Ed. Fleury était de rendre au jeune proconsul sa physionomie réelle, de nous montrer la personne à côté du personnage, d'ôter à l'auteur licencieux d'Organt, au ravisseur de M^{me} Thorin son masque d'austérité et de vertu. Si notre collègue a bien accompli la tâche qu'il s'était imposée, s'il est resté toujours impartial et vrai, il a fait une œuvre très-louable et une bonne action.

M. Ed. Fleury n'a pas oublié, dans son livre, Pierre-Victor Thuillier, l'intime ami, le secrétaire et le confident de Saint-Just. Thuillier était à Blérancourt, secrétaire de la municipalité; il avait été nommé à cette fonction, le 7 février 1790.

Voici l'extrait de sa nomination :

« En conformité des articles 32 et 33 du décret de
» l'Assemblée nationale, concernant la Constitution des
» municipalités du 14 décembre dernier, sanctionné par
» le roi, il a été procédé par les soussignés composant
» le conseil général de la commune de Blérancourt,
» à la nomination d'un secrétaire-greffier et d'un trésorier,
» et après avoir mûrement réfléchi sur cette nomina-
» tion, nous avons nommé, pour secrétaire-greffier, M.
» Pierre-Jean-Louis-Victor Thuillier le jeune, praticien,
» demeurant à Blérancourt, et pour trésorier de la
» commune, M. André-François-Emmanuel Decaisne,
» notaire royal et colonel de la garde nationale dudit
» Blérancourt, y demeurant, lesquels, ici présents et
» acceptant, ont prêté serment de bien et fidèlement
» remplir leurs fonctions, et d'être fidèles à la patrie,
» à la loi et au roi.
» Fait et arrêté »

Thuillier a donc écrit toutes les délibérations dont je vais parler, mais il est évident pour moi que son ami Saint-Just n'a pas été étranger à la rédaction de plusieurs d'entre elles, notamment de celle qui est intitulée : *Procès-verbal sur l'écrit qui a été brûlé*. L'écriture de Thuillier est belle et régulière; il se brouille bien quelquefois avec l'orthographe; cependant le registre de la municipalité de Blérancourt, pendant la première partie de la période révolutionnaire est, sans aucun doute, l'un des mieux tenus de ce temps-là. Thuillier a bien gagné l'indemnité de 100 livres, par année, qui lui fut accordée par la municipalité, le 27 février 1790. Il se donnait le titre assez vague de praticien, parce qu'il était cleric de M^e Gellé, notaire, père de M^{me} Thorin, que l'austère Saint-Just enleva à son mari quand il partit pour siéger à la Convention.

Le 21 du même mois de février, les habitants de Blérancourt prêtent le serment civique. Le procès-verbal qui constate la prestation de ce serment porte, immédiatement après les signatures des autorités, celle de la famille Saint-Just.

Il est ainsi conçu :

« Ce jourd'hui 21 février 1790, la commune de Blérancourt, sans distinction d'âge, de sexe et de rang, a prêté le serment civique, et a juré fidélité à la loi, au roi et à la Constitution, et ont tous signé »

A la date du 15 mai 1790 se trouve un autre procès-verbal que je transcris ici littéralement :

« Ce jourd'hui quinze mai mil sept cent quatre-vingt-dix, la municipalité de Blérancourt étant extraordinairement convoquée, François Monneveux, procureur de la commune, a porté la parole et nous a dit que le onze du présent mois, il a été adressé à M. de Saint-Just, électeur au département de l'Aisne et demeurant audit Blérancourt, un paquet contenant trente exem-

» plaires d'une feuille ayant pour titre , *déclaration*
» *d'une partie de l'Assemblée nationale sur un décret rendu*
» *le 13 avril 1790, concernant la religion.*

» Qu'à cet envoi était jointe une lettre remplie de
» maximes odieuses , qui l'engageait à employer le
» crédit qu'il a dans ce pays , en faveur de la religion
» sapée par les décrets de l'Assemblée nationale, à pro-
» pager l'écrit contenu dans l'envoi.

» Ici l'Assemblée a demandé d'un seul cri la lettre de
» M. de Saint-Just ; ce dernier a été prié de se rendre
» à l'Assemblée et a fait lecture de la lettre qu'il avait
» dénoncée lui-même au procureur de la commune. Toute
» l'Assemblée justement révoltée des principes abomi-
» nables que les ennemis de la révolution cherchent à
» faire circuler dans l'esprit du peuple , a arrêté que la
» déclaration serait lacérée et brûlée sur le champ , ce
» qui a été fait à l'heure même , et M. de Saint-Just , la
» main sur la flamme du libelle , a prononcé le serment
» de mourir pour la patrie , l'Assemblée nationale et
» de périr plutôt par le feu comme l'écrit qu'il a reçu
» que d'oublier ce serment. Ces paroles ont arraché
» des larmes à tout le monde ; M. le maire , la main sur
» le feu , a répété le serment avec les autres officiers
» municipaux , il a ensuite félicité M. de Saint-Just en
» lui disant : Jeune homme , j'ai connu votre père ,
» votre grand-père , et votre taillon , vous êtes digne
» d'eux , poursuivez comme vous avez commencé , et
» nous vous verrons à l'Assemblée nationale ; et ont
» signé les maires et officiers municipaux . »

M. Ed. Fleury a trouvé , dans les *Annales de la Société*
des *Jacobins* , et je crois même dans le *Moniteur* , le récit
de l'incendie provoqué par Saint-Just , de la déclaration
rédigée par la minorité des membres de l'assemblée
nationale. Cette minorité protestait contre l'abolition
des lois pénales qui frappaient les non-catholiques.

M. Ed. Fleury, n'ayant pas su qu'il existait à Blérancourt des archives qui dataient de 1790 (1), a regardé comme une chose impossible que M. le maire ait pu dire à Saint-Just qu'il avait connu ses aïeux ; il a pensé que cette partie du récit était un conte qui ne méritait ni d'être démenti, ni d'être réfuté, puisqu'il est bien certain que la famille Saint-Just était, depuis peu de temps, venue des environs de Nevers se fixer à Nampcelle, et puis à Blérancourt, et qu'à cette époque Saint-Just avait deux ou trois ans.

Oui, cela est bien certain, mais il n'est pas non plus douteux que M. Honoré, maire de Blérancourt, ancien cultivateur, dont la maison touchait celle de M. de Saint-Just père, ait prononcé les paroles que lui prête le procès-verbal du 15 mai 1790, rédigé par Thuillier, l'intime ami de Saint-Just, ou plutôt par Saint-Just lui-même. Cela est bien plus vrai que les anecdotes racontées par d'anciens camarades de collège. Faut-il admettre que M. Honoré aurait voulu dire qu'il avait connu les aïeux de Saint-Just de réputation ? ou bien que M. de Saint-Just père, originaire de Blérancourt, l'aurait quitté

(1) Je savais qu'il existait à Blérancourt, comme dans toutes les communes, des archives que j'ai voulu consulter. J'ai fait le voyage de Blérancourt où je passai, en 1851, deux jours, comme je l'avais déjà fait en 1850. Je fis alors visite à M. le maire de cette ville qui me reçut, je dois le reconnaître, avec la plus cordiale bienveillance et se mit à ma disposition avec une grande bonne volonté. Sur son affirmation qu'il n'existait dans les archives de sa mairie, archives qu'on mettait alors en ordre, si je ne me trompe, rien qui concernât Saint-Just, je dus me contenter d'interroger les mémoires et les souvenirs ; plus heureux que moi, M. Suin, qui assistait à cet entretien, a retrouvé depuis les pièces importantes qu'il publie aujourd'hui et qui restitueront quelques faits à la vie de l'homme trop célèbre dont j'ai écrit la monographie.

ED FLEURY,

Membre correspondant de la Société de Soissons.

pendant quelque temps pour revenir ensuite mourir à son berceau? Les paroles de M. le maire sont toujours précieuses à recueillir; elles prouvent quelle haute idée on avait alors de Saint-Just, à peine âgé de vingt-deux ans, à qui l'on montrait déjà, dans un avenir assez rapproché, un siège à l'Assemblée nationale. Il était, à vingt-deux ans, l'homme le plus influent du pays; il régnait dans cet Yvetot. En faisant une prédiction qui, malheureusement, devait bientôt se réaliser, l'excellent maire croyait annoncer à son jeune voisin les plus brillantes et les plus heureuses destinées. Il ne savait pas quel triste sort il lui présageait, il ne savait pas à quels dangers s'exposerait ce jeune homme, il ne savait pas qu'il allait courir non-seulement le risque de devenir victime, mais un risque bien plus grand encore, celui de devenir bourreau.

Par une délibération du 22 juillet 1790, Saint-Just est chargé de représenter, à Paris, le 14 du même mois, la garde nationale de Blérancourt à la fête de la Fédération, et d'y prêter le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi.

Dans cette délibération, Saint-Just est désigné comme lieutenant-colonel de la garde nationale de Blérancourt, et commandant d'honneur de celles du canton. Cependant, je n'ai pu découvrir la nomination de Saint-Just au grade de lieutenant-colonel. Un procès-verbal du 7 février 1790 constate les nominations du colonel, du major, des capitaines, etc.; mais il n'y est question ni de lieutenant-colonel, ni de Saint-Just. Le colonel était son beau-frère, M. Decaisne. M^{me} Decaisne, sœur de Saint-Just, existe encore aujourd'hui et habite Blérancourt, où elle est entourée de l'estime et du respect de tous.

Le 14 juillet 1790, une fête patriotique eut lieu dans ce bourg à l'occasion de la Fédération. Un autel avait été élevé auprès du château sur la vaste place qu'on

nomme le Marais. Le procès-verbal de cette fête n'a point été rédigé par Thuillier ; le secrétaire de la municipalité avait accompagné à Paris son ami Saint-Just.

La garde nationale dont Saint-Just était lieutenant-colonel comptait deux cents hommes. Alors, comme aujourd'hui, quelques citoyens se montraient peu sensibles aux attraits de l'uniforme, aux charmes de la parade et du corps-de-garde. A la date du 29 mars 1790, j'ai trouvé, dans les registres, un procès-verbal dressé contre M. Gellé, ce notaire dont j'ai déjà parlé. L'irascible tabellion, sommé de monter sa garde, ne se gêne pas du tout pour répondre à M. de Saint-Just, que cette troupe *est une bande de canailles, et qu'il n'est point fait pour monter la garde avec des gueux et des coquins*. Ce dernier procès-verbal est du plus haut comique ; la gravité de notre séance m'empêche de vous en donner lecture. Il est digne d'être envoyé à cette fameuse et non moins joyeuse société des *Agathopédes* de Bruxelles, qui fit récemment tant de bruit quand le journal le *Siècle* eut l'extrême bonté de la prendre pour une société sérieuse et savante, à cause d'un article sur la maladie des pommes de terre, où l'auteur insistait pour qu'on les fit toutes vacciner.

A la date du 17 octobre 1790 se trouve le premier rapport écrit par le futur auteur du rapport contre Danton. Il s'agissait d'une transaction projetée entre la municipalité et le seigneur de Blérancourt pour un partage de biens communaux. Saint-Just avait été choisi comme mandataire de tous les habitants. Ce qui frappe le plus dans ce rapport, c'est que Saint-Just y parle avec une extrême convenance, avec beaucoup de respect du seigneur de Blérancourt. On y remarque les phrases suivantes :

• Ce choix (celui de mandataire de la commune) tomba sur moi ; on me dira que je l'ai provoqué, oui, sans

» doute, et je provoquerai sans vanité toutes les
» occasions de vous être utile, tant en public qu'en
» particulier.

» Pour moi qui n'attache, à l'emploi dont je suis
» chargé, d'autre importance que celle de vous être
» utile à quelque chose, qui ne cherche point les
» honneurs, mais le bien et l'oubli ensuite, j'achèverai
» l'ouvrage qui m'est confié, trop payé sans doute par
» le plaisir de l'avoir fait.

» Comme depuis quelque temps quelques personnes
» sont en titre de travestir mes actions, je demande,
» Messieurs, que le compte que je viens de vous rendre
» soit annexé au procès-verbal de cette assemblée qui
» doit passer à l'administration, et qu'il soit constaté que
» je n'ai rien dit de plus.»

Ces cinq dernières lignes ont été rayées sur le registre. Il en résulte que Saint-Just avait déjà des ennemis dans son pays, ou plutôt que des personnes sensées s'effrayaient, non sans raison, de l'importance que ce jeune homme avait prise dans son pays, pour s'élever ensuite beaucoup plus haut.

Le 24 juin 1791, Saint-Just fait partie d'un détachement de gardes nationaux patriotes qui, sur l'avis du district de Chauny, devait se rendre à Soissons avec armes et bagages au-devant du roi.

Le procès-verbal, très-laconique, ne dit pas dans quelles circonstances avait lieu le voyage du roi, mais la date nous le dit assez, puisque le 22 du même mois de juin, l'infortuné Louis XVI avait été arrêté à Varennes pour être ramené vers Paris.

On ne peut s'empêcher de rapprocher ce procès-verbal du discours si violent prononcé par Saint-Just dans le procès du roi. Le 24 juin, Louis XVI marchait déjà vers l'échafaud, et Saint-Just allait le voir passer; il allait au-devant du prince à la condamnation duquel il devait

prendre une si grande part ; il flairait déjà sa proie.

L'affaire des biens communaux revient encore à la date du 9 août 1791. MM. Louis-Léon de Saint-Just et Louis-François Binaut, électeurs pour le canton de Blérancourt, sont chargés de se présenter devant le bureau de paix et conciliation établi près du tribunal de Coucy, pour tenter une transaction avec M. de Grenet, propriétaire de la terre de Blérancourt. Cette transaction n'eut pas lieu, car le 7 novembre suivant, le conseil général de la commune nomme M. Louis-Léon de Saint-Just son défenseur officieux dans le différend avec le sieur Grenet, et le charge de choisir un avoué.

Le procès-verbal se termine par cette phrase naïve :

« Dans le cas où ledit Saint-Just n'aurait pas connaissance de certains faits, il sera tenu d'en rendre compte à la municipalité qui lui donnera tous les éclaircissements nécessaires. »

Le 5 février, on réorganise la garde nationale ; Saint-Just est nommé capitaine de sa compagnie (la troisième). M. Thorin, le mari de M^{lle} Gellé, est nommé capitaine de la deuxième.

Le procès verbal est signé par Saint-Just.

Le 12 février 1792, on renouvelle l'état-major de la garde nationale. Cette fois, il n'est plus question de colonel ni de lieutenant-colonel, mais seulement de deux commandants. M. Levasseur de Saint-Aubin est nommé commandant en premier ; Saint-Just est nommé commandant en deuxième. Le procès-verbal porte sa signature, sans aucune addition ; mais le 4 mars suivant, on forme la compagnie de grenadiers. Saint-Just assista sans doute à cette opération. Le procès-verbal parle de lui, et pourtant il porte sa signature : Saint-Just, L. C. (lieutenant-commandant).

Le 13 mai 1792, on plante l'arbre de la liberté. Les citoyens de Blérancourt, *revêtus de l'appareil militaire*,

s'avancent vers la halle. François Monneveux, procureur de la commune, dit que le jour où l'on prend un engagement terrible et sacré, on doit unir tous les amis des lois, pourquoi (on ne sait pas ce que fait là ce pourquoi), il prie Messieurs de l'état-major de faire mettre la garde nationale en bataillon carré, pour que M. de Saint-Just puisse se faire entendre. Saint-Just annonce qu'il a chez lui le buste de Mirabeau ; il invite tous les citoyens à le suivre pour l'aller chercher. On se rend chez Saint-Just ; on prend le buste que l'on place sur une table sous la halle, et M. Decaisne, le beau frère de Saint-Just, prononce un discours *analogue à la circonstance*, et copié textuellement sur le registre.

Ce discours est rempli de phrases à effet et de mots sonores. L'orateur a voulu donner au jargon révolutionnaire que l'on parlait à cette époque, une teinte de lyrisme et de poésie qui devait peu toucher les laboureurs et les tisserands du pays. Je crois bien que ce discours tout entier est de Saint-Just, ou du moins il est évident qu'il n'a pas été composé sans sa participation. M. Decaisne était notaire, et le style des notaires, même de nos jours, ne brille guère par le lyrisme et la poésie ; et puis M. Decaisne parle longuement de ce buste de Mirabeau tiré de la maison de Saint-Just pour paraître au grand jour sous la halle. Il n'a pas pu préparer son discours sans savoir qu'on irait chercher ce buste, qui fournit au Mirabeau de Blérancourt l'occasion d'une étourdissante prosopopée.

Le procès-verbal se termine ainsi :

« Ensuite tous les citoyens se sont retirés et se sont
» occupés de jeux et de danses. »

Je crois qu'il aurait mieux valu commencer par là.

« Et le conseil général de la commune a annoncé que
» mardi prochain, il serait dit la messe du Saint-Esprit
» pour tous les volontaires qui sont sur les frontières. »

Le discours sur la plantation de l'arbre de la liberté avait sans doute produit, sur les gardes nationaux, une impression d'autant plus vive qu'ils n'en avaient pu comprendre un seul mot; car le 8 juillet suivant, M. Decaisne, l'ancien colonel qui, dans la nouvelle organisation de la milice civique, avait eu la douleur de perdre ses splendides épaulettes et n'avait pas obtenu le plus petit grade, est nommé capitaine de la compagnie dite de Saint-Just, en remplacement de M. de Saint-Just, nommé commandant en deuxième du bataillon.

Le même jour 8 juillet, issue de la messe paroissiale, les trois compagnies de la garde nationale se réunissent; chacune d'elles désigne un député pour la Fédération qui devait avoir lieu le 14 au chef-lieu du district. Louis-Léon de Saint-Just est chargé de représenter son ancienne compagnie qui portait encore son nom.

Le procès-verbal est signé par Saint-Just.

A partir de cette date 8 juillet 1792, il ne se trouve plus, sur les registres, rien qui soit relatif à Saint-Just. Il fut nommé député le 3 septembre 1792, partit pour Paris et ne reparut plus à Blérancourt. On trouve seulement le procès-verbal ci-dessous à la date du 24 brumaire an III :

« Ce jourd'hui 24 brumaire, troisième année de l'ère républicaine, il a été remis à la municipalité, par le comité, trois clés provenant des scellés apposés chez la citoyenne veuve Saint-Just et chez Thuillier.

» Et ont signé les officiers municipaux. »

Tels sont, Messieurs, les documents bien authentiques qui nous font connaître la vie publique de Saint-Just à Blérancourt. Ce jeune homme dont le patrimoine était très-faible résidait dans un bourg, occupé seulement à s'instruire, ou bien à rendre à ses concitoyens des services gratuits. Ce jeune homme ne cherchait pas à se créer des ressources nécessaires dans une profession libérale où il aurait fait briller utilement son esprit et

son talent. Il voulait jouer un rôle dans le monde politique. Il étudiait les philosophes et les hommes d'Etat. Il avait foi dans la prédiction faite, en 1790, par le maire de Biérancourt. Il se voyait déjà sur les bancs de l'Assemblée nationale. Il restait dans son pays pour y former le noyau de la majorité qui devait, par ses votes, l'élever à la députation. Sous la belle charmille de son jardin, au murmure d'un petit ruisseau qui la borde, dans ce riant pays, dans cette vallée d'or, il préparait, pour la France vieillie du 18^e siècle, des institutions républicaines qui auraient fait sourire les plus naïfs bergers de l'Arcadie. Il étouffait dans sa modeste maison, et, mécontent du présent, *jetait l'ancre dans l'avenir et pressait la postérité sur son cœur*. Il s'exaltait avec de grands mots, il s'enivrait avec des phrases. Dévoré par la fièvre révolutionnaire, *se sentant de quoi surnager dans le siècle*, il voulait à tout prix, par tous les moyens, sortir de cette affreuse obscurité qui lui pesait, paraître au moins pour un instant sur la scène du monde, tout prêt à payer de sa vie une année, un jour, une heure d'éclat et de puissance. Il affrontait avec joie la mort, la mort violente; il avait écrit quelque part :

« Les grands hommes ne meurent pas dans leur lit ! »

Aussi ne le vit-on point faiblir au moment suprême, au moment de l'expiation; on ne le vit point pâlir lorsque, condamné à mort sur la simple reconnaissance de son identité, on lui demanda pour la forme : Es-tu Saint-Just ? Dans cette mémorable journée du 9 thermidor, il fut le seul qui mourut avec calme, avec courage. Il croyait que la guillotine était la consécration nécessaire de sa renommée, et qu'il était certainement bien un grand homme, puisqu'il finissait ainsi.

Quelle étrange aberration d'esprit ! quelle triste existence et quelle triste fin ! Comment Saint-Just n'a-t-

il pas compris que des tribuns, des rhéteurs ne sont pas des grands hommes, parce qu'ils ne meurent pas dans leur lit et n'y laissent pas mourir les autres ! Comment n'a-t-il pas dit en songeant aux illustrations de son pays :

Heureux ceux qui meurent dans leur lit après s'être recommandés à la postérité par d'éclatants services comme Lecat, ou par d'éternelles bonnes œuvres comme le duc et la duchesse de Gesvres ! Heureux ceux dont on peut dire ce que les orphelins de Blérancourt disent de leurs bienfaiteurs :

Sit memoria illorum in benedictione !

M. l'abbé Lecomte continue la lecture de son importante notice sur les admirables vitraux de La Ferté-Milon.

SANCTUAIRE.

Des trois grandes vitres du sanctuaire, une seule est intacte, celle qui en occupe le fond ; les deux autres n'ont plus que des fragments. Avant de m'occuper du grand vitrail, un mot d'abord sur trois petits sujets que je vois à ma gauche, à la partie supérieure de la fenêtre faisant face à la chaussée.

PREMIER VITRAIL. — *Enfance de Jésus.*

Le premier sujet représente la Vierge avec l'Enfant-Jésus. Cette peinture, qui n'a rien d'original, constate uniquement ce fait : qu'avant la dévotion toute moderne du mois de la sainte enfance, l'église s'est toujours plu à honorer d'un culte spécial le temps de l'enfance du Sauveur. Cette dévotion toute pleine de charme s'est conservée dans la plupart des diocèses, et le rituel de Soissons en particulier célébrait cette bienheureuse enfance depuis Noël jusqu'à la Présentation par son antienne : *O Beata infantia* de la procession. L'église de

Laon avait inséré au nombre de ses fêtes celle de Marie allaitant Jésus-Christ. On sait qu'il y avait à Reims une chapelle du saint lait qui était un chef-d'œuvre d'architecture flamboyante. Enfin dans tout le moyen-âge, les fêtes du Nord retraçaient à l'envi cette sainte enfance de notre Seigneur ; et nous voyons les sculpteurs chrétiens représenter constamment la sainte Vierge ayant son fils debout sur ses genoux. Ce sujet gracieux ne manquait pas d'instruction pour les fidèles. Marie, mère de Jésus, c'était le modèle des mères chrétiennes ; et l'on montrait aux enfants dans le petit Jésus si docile à sa mère et si pieux envers Dieu, une vivante image de la docilité aux leçons et aux exemples maternels.

SAINT NICOLAS.

A côté de cette vitre de la Vierge se voit celle d'un évêque. Tout le monde peut facilement y reconnaître saint Nicolas, en faisant attention aux trois enfants que je vois sortir à demi d'une tonne défoncée. Pourtant, je ne conseillerais pas toujours d'être aussi prompt à juger, l'on pourrait aisément donner à côté et commettre de graves erreurs quand, surtout, il s'agit de sculptures. Ainsi, j'ai vu à Saconin, près Soissons, dans le chœur de l'église, à droite, un chapiteau du 12^e siècle, grossièrement taillé, qui représente un vieillard assis, tenant entre ses genoux et serrant dans ses bras trois petits enfants complètement nus. Ce sujet n'est pas du tout un saint Nicolas comme on serait d'abord tenté de le croire, mais bien le Père éternel ou Abraham recueillant les élus dans son sein. Au moyen-âge, il était de règle, comme chacun sait, de soustraire les élus à l'étiquette du vêtement. La scène du jugement dit l'*Enfer de Brains*, qui se voit dans une des salles de la bibliothèque de Soissons, en offre la preuve. Le premier rang de personnages qui passent le long de Satan couché et enchaîné

et a pour guide Jésus-Christ, n'est composé que d'élus sans aucun vêtement, tandis qu'au-dessus les damnés poussés et tirés par les démons sont tous vêtus. Voici l'explication de cet usage : les habits sont donnés à l'homme pécheur chassé du Paradis, selon ce qui est dit dans la Genèse, et comme on le voit à Urceel dans une sculpture romane de l'église. Les vêtements rappellent donc l'expulsion du Paradis, et par une conséquence naturelle à la symbolique, on en exemptera les saints ; et leur innocence, leur angélique pureté seront tout leur vêtement. Quant à saint Nicolas, trois fois reproduit dans les deux églises, je me réserve d'en donner plus bas la curieuse légende.

UNE SAINTE MARTYRE.

Je passe donc au troisième sujet resté dans le haut de notre verrière. L'on y aperçoit une sainte qu'un ange vient inviter à jouir de la couronne immortelle, en lui présentant la palme des martyrs. Quant au nom de la sainte, il n'est pas facile de se l'imaginer. Pourtant cette sainte était certainement la patronne de la donatrice du vitrail qui a disparu. A l'aide du blason resté comme signature aux pieds de la sainte, peut-être découvrira-t-on quelle dame de la maison de France fit exécuter la verrière. Je laisse aux habiles en la science héraldique de nous dire à qui appartiennent les armoiries portant : *De France, brisé d'un chevron d'argent aux trois besans d'or* ; l'écu est circulaire. Mon peu d'expérience dans cette science hiéroglyphique me défend d'émettre une opinion. J'avais bien cru d'abord y reconnaître les armes de Catherine de Médicis qui fit élever le sanctuaire, ou celles de Marguerite de Valois, sa fille, mariée à Henri IV ; mais n'ayant pu justifier le chevron aux trois besans, malgré la sphère aux armes de France des Médicis, j'ai dû laisser à d'autres le plaisir d'une découverte et

celui de faire toucher du doigt combien la science du blason est utile et nécessaire, même à l'histoire.

Pour nous, quittons ces débris d'un intérêt médiocre pour donner toute notre attention à la plus vaste verrière qui existe à La Ferté-Milon.

SECOND VITRAIL.

Devant vous, au fond du sanctuaire et dominant le maître-autel, vous avez une de ces grandes vitres de la renaissance dont la hauteur approche vingt pieds sur environ douze de largeur. Trois meneaux de pierre la partagent de haut en bas et sont terminés dans la partie supérieure par trois compartiments qui vont rejoindre le cintre de la fenêtre. Tel est le cadre dans lequel sont venus se superposer trois genres de sujets de belle conservation, et surtout remarquables par la vivacité du coloris. Sous la partie cintrée, vous voyez l'histoire de Jésus mourant sur la croix; au-dessous, dans toute la largeur de la fenêtre, est le peuple israélite au désert, l'histoire du serpent d'airain; enfin, à la partie inférieure, quatre personnages en pied de grandeur naturelle : saint Jean-Baptiste, l'Ecce Homo, sainte Anne et saint Nicolas. Venons aux détails et commençons par le haut.

JÉSUS MOURANT.

Au milieu se trouve Jésus en croix; dans le compartiment placé à sa droite est la sainte Vierge en pleurs aux pieds du gibet de son fils; et à gauche du côté de l'épître, on reconnaît saint Jean l'évangéliste dont la douleur et la jeunesse font hésiter un instant entre lui et quelque sainte femme. Le peintre a donc saisi le moment de cette scène mémorable où Jésus-Christ, du haut de sa croix, donne le soin de sa mère à son disciple

bien-aimé, et confie saint Jean et avec lui tous les hommes aux sollicitudes de sa divine mère.

A considérer isolément ce sujet, on ne peut douter que l'artiste n'ait eu la pensée de développer à nos yeux quelque grande preuve de l'immense charité de notre Sauveur. En effet, la marque d'une affection sans limites, c'est de donner sa vie pour ses amis, et Jésus la donne; c'est de leur léguer ce qu'on a de plus cher, et il nous donne sa mère; c'est de confier la défense de ceux que l'on aime à des mains sûres, et il nous confie à la sainte Vierge. A ce point de vue, le vitrail était déjà plein de touchantes leçons; on y devait puiser l'amour de Dieu et la vénération, la confiance envers la mère du Sauveur devenue la nôtre. Mais il est un autre ordre d'idées auquel appartient cette partie de notre verrière, car ce n'est point par hasard que l'on a constamment placé au-dessus de l'autel principal la mémoire du grand sacrifice du calvaire.

Il était de tradition et comme passé en loi, dans les décorations peintes comme dans l'architecture de nos églises, de réserver le souvenir de cette grande expiation pour la partie du temple appelée chevet, là où la tête du Christ reposait sur l'autel; ses membres, les fidèles remplissant le reste de l'église. Et de même que, dans la liturgie, on ne fait point de prière à Dieu sans apposer au bas la signature du Sauveur: *Per Dominum nostrum J.-C.*, de même Jésus en croix, ce signe du chrétien que le missionnaire élève en vue des peuples sur les plages lointaines comme le sommaire de la religion, a de tout temps rempli l'âme du fidèle et frappé ses regards. C'est ainsi que dès l'origine du christianisme, les premiers fidèles profondément émus au souvenir de la passion et de la mort d'un Dieu homme venu pour les sauver, commencèrent à faire leurs prières, le visage tourné vers Jérusalem. Cet usage symbolique orienta les églises,

plâça l'autel du côté où s'était élevé l'autel du calvaire ; on y vit le prêtre tourné vers l'orient, lever les bras vers la sainte Montagne ; de plus, comme il montait y renouveler le même sacrifice, on lui mit sur les épaules la croix de son maître. Tout dans le sanctuaire en face des fidèles devait donc rappeler le grand mystère de la croix, et il fallait que les vitraux en subissent la conséquence. Mais, outre le souvenir du calvaire, il y avait encore là un point de rapprochement entre les deux sacrifices, celui de l'autel et celui de la croix : on voulait rappeler au peuple que des deux côtés, il y avait la même victime et le même prêtre. Ce souvenir donnait à nos saints mystères un caractère de grandeur, de majesté et de puissance qui fortifiait la foi, et par elle élevait l'homme au-dessus de la vie des sens.

Mais passons de ce premier sujet à la brillante composition que j'aperçois au-dessous et qui se développe dans les quatre panneaux de la verrière.

SERPENT D'AIRAIN.

On ne saurait voir sans admiration la scène immense et animée de ce tableau dont la beauté, la vaste conception rappellent les énormes verrières si justement vantées de Sainte-Gudule. Dans une plaine sablonneuse, sous un ciel de feu, entourée de montagnes d'un effet extraordinaire, au milieu d'un désert qui attriste l'âme, vous voyez un grand peuple campé sous la tente : c'est le peuple juif récemment arraché à la servitude égyptienne ; il passe le désert pour aller conquérir la terre promise. Son ingratitude et son impatience de jouir viennent encore une fois de le rendre infidèle à son Dieu. Il a murmuré contre le Seigneur et contre Moïse ; mais la justice divine ne s'est point fait attendre, car de toutes parts on voit sortir de terre des serpents vengeurs qui, se jetant sur le peuple ingrat, suissant

les uns, poursuivant les autres, s'enlaçaient autour de leurs malheureuses victimes et les déchirent cruellement. Aussi est-ce une chose lamentable de voir la confusion et la terreur qui règnent dans le camp. A l'aspect de toute cette multitude qui se tord, qui se lamente, qui se débat dans tous les tourments de l'agonie et contre les cruelles morsures de ces nombreux reptiles, l'esprit se prend de compassion et voudrait arrêter les vengeances du ciel. Or, voici que sur le premier plan apparaît un objet d'espérance qui attire les regards de tout ce peuple en détresse. Le grand législateur d'Israël se tient debout sur une éminence ; on le reconnaît sans peine à son front rayonnant, à sa baguette miraculeuse, instrument de tant de prodiges. Déjà il a fait publier à son de trompe que tout blessé ait à tourner ses regards vers un serpent d'airain suspendu comme un étendard au milieu du camp, la guérison étant à ce prix. Tous, en effet, pleins d'espérance en la puissance divine, regardent l'homme de Dieu qui, la face tournée vers le peuple, lui indique de sa baguette cette croix en forme de tau T, à laquelle il a suspendu le signe de leur salut, le serpent d'airain. Rien ne surpassait la vivacité de la douleur des Hébreux, rien ne peut être comparé à la confiance de Moïse, cet homme habitué à vivre au milieu des prodiges. Rien ne l'étonne, et son assurance sans limites a rendu l'espoir à tous ces cœurs flétris. Aussi plusieurs déjà se relèvent guéris miraculeusement ; les pleurs tremblent bien encore sur leurs joues, mais leurs regards pleins de reconnaissance, fixés sur la croix, renferment une joie naissante qui se mêle aux derniers vestiges de la douleur et de la crainte.

Dans tout ce sujet, on admire ces poses variées, ces vives expressions de douleur qui révèlent l'étude profonde de quelque grand maître, et comme la renaissance est une importation de plans et d'études exécutés à

Rome, je ne puis douter que l'étude du Laocoon ne soit pour beaucoup dans le dessin de notre verrière. Ce chef-d'œuvre découvert dans le palais de Titus au commencement du siècle faisait fureur alors, et les artistes voulaient tous l'étudier pour reproduire sous mille formes la douleur et l'effroi.

Quant à la page brillante du livre des nombres que présente notre verrière, nous n'irons pas loin pour en chercher le sens et l'explication symbolique, car le peintre s'est donné le mal de nous expliquer lui-même la chose, en rapportant les paroles de Jésus-Christ dans saint Jean. Au-dessous de Jésus-Christ en croix et en tête de son sujet est cette inscription : *Sicut Moyses exallavit serpentem in deserto* (Joan. III). L'application que le Sauveur s'est faite à lui-même de cette histoire du serpent d'airain est en effet très-frappante. Le peuple juif sorti à travers la Mer Rouge de la servitude de l'Egypte et voyageant vers la terre promise, c'est le genre humain marchant à l'éternité, c'est le peuple chrétien arraché à la servitude du péché et miraculeusement sorti pur, libre, héritier du ciel, des eaux du baptême. Le désert où se trouve campé Israël, c'est la vie présente où le chrétien ne peut rien trouver qui soit digne de lui. Quant aux nombreuses infidélités, rebellions, ingratitude de ce peuple, elles sont l'image des infidélités, des inconstances et des fautes qui détruisent nos forces en éloignant de nous la grâce et l'amitié de Dieu ; c'est alors que le démon, l'ancien serpent, nous attaque, qu'il nous renverse, qu'il exerce contre nous sa fureur, qu'il multiplie en nous les plaies, qu'il nous blesse enfin profondément, et que plusieurs même expirent sous ses coups sans recourir à la pénitence ; mais ceux qui, du fond de leur iniquité, regardent Jésus-Christ sur la croix, ceux qui espèrent en lui, y trouveront la vie et la guérison dans les mérites

infinis de leur Sauveur crucifié, puisqu'il est monté sur la croix pour sauver ce qui périssait.

Après cette explication que Jésus-Christ dans saint Jean développe encore davantage, il est inutile de faire remarquer l'intime liaison de ce sujet avec le précédent. Jésus en croix rend la vie au monde, et, sur l'autel, il continue son œuvre de rédemption. Je passe donc aux quatre personnages debout au bas de la verrière.

SAINT JEAN-BAPTISTE.

Saint Jean-Baptiste paraît le premier. Son demi costume quelque peu primitif, joint à un certain air inculte et sévère, annonce bien l'apôtre de la pénitence. On sent, à le voir, qu'il ne messied pas à un tel patriarche d'austérités, d'appeler les pécheurs des races de vipères, et de jeter à la face d'un roi licencieux un *non licet* strident qui le bouleverse et l'épouvante. Vraiment, avec des hommes de la taille de Jean-Baptiste, on n'a guère envie de rire des formes insolites et presque bizarres d'un zèle ardent et intrépide. Du costume si bien approprié au caractère rude et ferme du prédicateur, passons à sa mission de précurseur qu'il accomplit en montrant aux pécheurs de tous les temps cet agneau qui, seul, pouvait effacer les péchés du monde : *Ecce agnus Dei*, dit il dans notre vitrail, en tenant dans ses bras l'agneau divin.

Remarquons ici que ce premier personnage continue toujours le sujet principal : le sacrifice de la croix et celui de la messe. Voici celui qui efface les péchés du monde sur le Golgotha, *voici*, sur l'autel, l'agneau de Dieu qui efface..., paroles que l'église met à la bouche du prêtre lorsque, dans la sainte hostie, il montre Jésus-Christ au peuple avant de communier les fidèles. Ce symbole de l'agneau, mis à part les paroles de Jean-Baptiste aux bords du Jourdain, appartenait depuis

longtemps au Messie, à notre Seigneur, puisque le prophète Isaïe, parlant du Messie, nous apprend qu'on le mènera à la mort comme une *brebis* à la boucherie; qu'il se taira devant ses bourreaux comme l'*agneau* devant celui qui le tond (Is. 53), passage remarquable que lisait tout haut, sur son char, l'eunuque de la reine de Candace retournant en Ethiopie par la voie du Jourdain, lorsqu'il rencontra le diacre Philippe qui lui en donna le sens. L'application de ce texte à Jésus-Christ parut si frappante à ce ministre, qu'il se convertit à l'instant même et descendit dans le fleuve pour y être baptisé (Act. 8).

L'agneau est donc un signe de douceur et de patience qui convient parfaitement à notre Seigneur, et comme symbole et comme traduction de plusieurs passages des deux testaments. J'aurais pu ajouter que l'agneau pascal immolé avant le départ d'Egypte, et chaque année depuis était, de l'aveu de tous les pères et des prophètes, la figure de l'agneau dont parle Isaïe et que montre Jean-Baptiste. Point de maison, c'est-à-dire point d'homme épargné par l'ange exterminateur, s'il ne se trouve sur les lèvres par la communion, ou sur le front du moins par le baptême, les traces du sang de cet agneau. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le moyen-âge multiplia, aux clefs de voûte des monuments religieux, cet agneau symbolique et historique avec le nimbe crucifère. L'agneau y tient ordinairement une croix portant suspendu un petit étendard. Cette traduction de l'apocalypse est le symbole de Jésus-Christ allant à la conquête du monde. Au sujet de ces sortes de clefs de voûte, je ne partage pas du tout l'opinion ou l'esprit de système de ceux qui voient dans ce symbole le cachet réservé aux religieux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Cette idée fixe prétendrait nous faire croire que tout monument porteur de ce signe a été construit nécessairement par

ces chevaliers militaires. Cette opinion erronée, mais jouissant d'un certain crédit comme celle des forêts (charpentes) en châtaignier ne saurait être trop combattue, car si l'agneau fut particulièrement chéri de l'ordre de Malte comme de toutes les communautés et églises ayant saint Jean-Baptiste pour patron, il n'en est pas moins certain que ce signe particulier entrerait aussi dans la symbolique générale de nos bâtisseurs d'églises, puisque l'agneau divin, tel que je l'ai décrit, se retrouve encore dans beaucoup de monuments complètement étrangers à cet ordre. Ne renouvelons donc pas les risibles erreurs du IHS ; la figure de l'agneau n'est pas plus le cachet exclusif d'un ordre célèbre que les initiales de *Jesus hominum Salvator*.

ECCE HOMO.

Ce premier personnage nous montre donc une figure de Jésus-Christ, sauveur du monde ; le second qui le suit représente en personne et à l'œuvre cet agneau de Dieu. De la figure, nous sommes passés à la réalité. L'agneau qui se tait devant celui qui le tond, l'agneau qui ne se plaint pas quand on le mène à la boucherie, est là devant vous. Victime du genre humain, Jésus-Christ tout saignant est sorti du prétoire ; il paraît en face du peuple, tout meurtri par la flagellation. Pilate s'est vu contraint d'avertir la foule que c'était un homme, tant on l'avait défiguré : *Ecce homo*. Ainsi, d'un côté, le dernier des prophètes annonce la passion, et de l'autre, on assiste à ce drame en voie d'exécution ; il se termine au haut du vitrail et se renouvelle sur l'autel.

Ici, au point de vue moral de l'artiste, dans le grand réparateur du genre humain, dans cette victime expiatoire, il faut contempler l'orgueil humain couronné d'épines, l'amour du pouvoir ayant pour sceptre un roseau, l'esprit d'indépendance garrotté par mille liens,

la vanité humaine, la passion effrénée de la gloire couverte d'un manteau de dérision, toutes les passions de l'homme enfin mises à nu et dépouillées de leur prestige, buvant à longs traits la douleur, la honte et l'ignominie. C'est ainsi que les pères et les peintres allaient souvent s'inspirer dans leurs écrits, pour nous montrer l'homme-Dieu travaillant à l'œuvre de notre salut et à la délivrance du genre humain. Aussi trouvons-nous dans notre *Ecce homo* la douceur, la résignation dont a parlé le prophète Isaïe, l'emblème du genre de pénitence qui convient à chaque vice. Jésus a le front couronné d'épines, le roseau en main, les bras garrottés de cordes, sur ses épaules meurtries un débris de manteau écarlate, et, pour mieux laisser voir les plaies nombreuses qui le couvrent depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, il n'a pour tout vêtement que ce manteau dérisoire; enfin, des gouttes de sang lui tombent de la tête et de tout le corps. Tel est notre homme de douleur apprenant à ses frères la patience, la douceur, la pénitence, toutes les vertus et devenant ainsi l'homme modèle : *Ecce homo, inspice et fac*, car la pratique, c'est toujours là qu'ont visé nos pères et les peintres vraiment religieux. Je ne m'arrête pas à vous faire remarquer comment ce sujet s'encadre parfaitement dans le plan général de notre fenêtre.

SAINTE ANNE.

Pour sainte Anne qui vient à la suite, la chose ne sera pas facile; il faudra même des efforts inouis d'imagination pour en venir là; mais, heureusement, les artistes sont hommes de ressources. Cette troisième figure attire en effet les regards par l'étrangeté de sa composition. Vous voyez debout une femme qui n'est plus dans la fleur de l'âge, et qu'un nimbe polylobé avec une coquetterie remarquable nous annonce pour une sainte de premier

ordre. L'imaginative du peintre s'est ensuite ingéninée à nous donner son nom, à nous faire son panégyrique, et à rattacher ce sujet au reste du vitrail; mais tout cela d'un seul coup de pinceau. Vous lui voyez ouvrir en forme d'amande le sein de cette femme bienheureuse; puis, au milieu de cette ouverture ovale, pratiquée de haut en bas, apparaît dans une gloire lumineuse et enflammée le fruit béni de ses entrailles: c'est une jeune Vierge debout et vêtue qui porte un enfant sur ses bras, et cet enfant, c'est Jésus-Christ; sa mère, la sainte Vierge. Pouvait-on plus rapidement indiquer le nom de sainte Anne, aïeule du Sauveur, faire d'elle un éloge plus complet, et, à part l'originalité de la composition, rattacher plus clairement cette sainte patronne des mères chrétiennes et de l'une des chapelles de l'église au sujet principal de la verrière? Les légendaires ayant eu par hasard le bon esprit de respecter ici le silence des Pères comme celui des écritures touchant l'histoire de sainte Anne, il fallait bien se borner, dans son éloge, à raconter les gloires de sa famille, et cette grande action qui la rend le modèle de toutes les mères, l'éducation de sa fille. Ses titres de parenté ne suffisaient-ils pas pour donner une haute idée de la puissance de sa protection? Et puis dans le petit-fils de cette fille des rois de Juda, peut-on méconnaître le fils de David, le Messie promis annoncé par les prophètes, le désiré des nations, le sauveur du monde? Et s'il plait à d'autres de trouver dans l'*Agnus Dei* la génération éternelle du Christ, je suis sûr ici qu'en reconnaissant sa génération temporelle, je ne sors pas des limites de la vérité. Telle est la peinture qui représente sainte Anne.

Quant à l'idée plus qu'originale qu'elle renferme, elle n'était pas alors une invention aussi récente qu'on se l'imaginait d'abord; car déjà deux siècles auparavant ne l'église des Ardennes, mentionnée par M. Didron

dans ses premiers bulletins archéologiques, possédait une verrière à peu près semblable : c'était l'incarnation de notre Seigneur dans le sein de Marie. Moi-même, j'ai trouvé à Maast-Violaine, canton d'Oulchy, une verrière du 15^e siècle où sainte Anne ouvre son sein pour montrer celle que toutes les générations nommeront bienheureuse. La sainte Vierge y est debout, n'ayant pour voile qu'une immense chevelure blonde, et, de ses deux mains jointes, elle commence à prier Dieu dès le sein maternel. Là, comme à La Ferté-Milon, la Vierge occupe un ovale lumineux et rayonnant. Ce nimbe se retrouve à presque toutes les époques. J'ai même vu à Lesges près Braine, sur une chasuble richement brodée au 15^e siècle, une Assomption où deux anges volants établis dans les bras de la croix soutiennent ce nimbe ovale et enflammé, où la sainte Vierge s'élève majestueusement vers le ciel en joignant les mains.

SAINT NICOLAS.

De cette patronne d'une des chapelles de l'église, nous nous permettons un simple regard sur le patron de la jeunesse, saint Nicolas qui forme la quatrième et dernière figure de ce grand vitrail. Il convient de réserver l'histoire de ce saint à l'église de la Chaussée qui en porte le nom ; mais comme dans la composition d'un sujet exclusivement employé à représenter le sacrifice de la croix et celui de la messe, on pourrait s'étonner d'y voir figurer un saint étranger à la personne de Jésus-Christ, je vais essayer quelques explications motivant sa présence.

Voici, je crois, les raisons de notre peintre verrier : Les saints étant la conquête de Jésus-Christ, le ciel ayant été ouvert aux saints par le sang et par la mort du Sauveur, sur l'autel, l'invocation des saints se mêlant au sacrifice de la messe, l'autel lui-même renfermant

les restes de ces amis de Dieu, et cela dès les premiers siècles de l'église, puisqu'alors on célébrait les saints mystères sur le tombeau des martyrs, il pouvait tomber dans la pensée à nos peintres de figurer les dépouilles auprès du vainqueur, les malades guéris auprès du médecin, et près du législateur nouveau de placer la loi nouvelle mise en pratique. Et puis, sur la croix, Jésus-Christ ayant prié pour la conversion du monde, le fruit de cette mort et de ces prières ne pouvait être déplacé dans notre vitrail. De plus, comme l'apôtre a dit qu'il fallait se faire tout à tous, l'artiste après avoir donné aux âmes dévorées du désir de la perfection ces grands exemples de pénitence austère dans le précurseur, et surtout dans l'*Ecce homo* pour encourager les faibles, pouvait bien leur offrir des exemples de vertu moins épouvantables.

Toutes les parties de cette verrière ressemblent donc aux nombreuses nervures d'une voûte en abside dont les divers mouvements dirigent tout vers un seul et même point central pour s'y adosser à la même pierre. L'image serait plus frappante encore si toujours cette clef de voûte absidale représentait l'agneau, car alors la pierre serait le Christ, centre de toute la religion et de toutes nos espérances. Or, toute notre verrière a pour idée centrale Jésus-Christ, sauveur; sauveur à la croix, sauveur sur l'autel d'abord; puis, dans le serpent d'airain, sauveur, guérissant nos blessures; sauveur enfin, modèle de tout chrétien; en trois mots: sacrifice sur la croix, sacrifice sur l'autel, sacrifice dans nos cœurs. De ces grandes leçons passons à ce qui nous reste à dire du sanctuaire.

TROISIÈME VITRAIL.

Le dernier vitrail a disparu presque en entier: quatre sujets sont restés seuls dans les compartiments supérieurs,

protégés à cette hauteur contre les accidents, le mauvais vouloir ou la stupide ignorance des vandales. Sous d'autres symboles, j'y trouve la reproduction de l'idée précédente des trois sacrifices.

ABRAHAM ET ISAAC.

Le premier sujet à la suite du grand vitrail représente le père des croyants, Abraham. Ce patriarche, armé d'un glaive recourbé et tenant en main le feu qui va consumer la victime, gravit courageusement avec Isaac, son fils unique, une montagne escarpée. Ce fils bien aimé fléchit sous le bois destiné au sacrifice, mais son père porte dans le cœur en ce moment un fardeau bien plus lourd. Le peintre a saisi cet instant si dramatique où la sainte Ecriture établit un touchant dialogue entre le fils et le père. Dans une naïve ignorance de ce qui va se passer, le fils se préoccupe des détails du sacrifice dont il est, à son insu, la victime. Il s'arrête, et, tourné vers son vénérable père : Père, dit-il, *voici le bois, voici le feu du sacrifice, où donc est la victime ?* Et le père, la voix émue : *Dieu, ô mon fils, Dieu y pourvoira.* Et, de nouveau silencieux, les voilà qui continuent leur marche. Que de leçons cachées dans cette histoire ? Ce père vénérable faisant, après trois jours de marche, gravir à son fils unique la montagne des Oliviers ; c'est le symbole du Père éternel donnant l'ordre à son fils unique, après trois années de prédication, d'arriver à la même montagne pour le sacrifice expiatoire du genre humain. Isaac porte le bois sur lequel son père Abraham, obéissant aux ordres du Seigneur, va immoler en lui tout ce qu'il a de plus cher au monde ; et Jésus-Christ, obéissant aussi à son père, et jusqu'à la mort, gravit la montagne du calvaire, les épaules chargées du bois de son sacrifice, de la croix sur laquelle il va bientôt s'étendre et périr. Enfin ce colloque attendrissant entre le

père et le fils ne rappelle-t-il pas ce combat intérieur de l'âme du Sauveur quand, au jardin des Oliviers, les deux natures et les deux volontés réunies en sa personne, se soulevèrent d'horreur l'une contre les crimes des hommes, l'autre contre les souffrances de la passion : *Père, que ce calice s'éloigne de moi. — Et pourtant que votre volonté s'accomplisse.* Quoi qu'il en soit de cette dernière idée dont je ne garantis pas l'application, il est bien certain qu'on ne peut pas se défendre d'une vive émotion en contemplant ce saint vieillard, modèle d'obéissance, foulant aux pieds toutes ses affections, toutes ses espérances à l'aide de cette foi vive et de ce courage surhumain qui a fait tant de héros dans le christianisme. Voilà trois jours qu'il marche avec son fils ; son cœur est accablé, mais sa volonté reste ferme et inébranlable. De sa propre main, il saura sacrifier à Dieu, plus que lui-même, la vie de son fils unique. Quelle leçon pour les fidèles ! Quel modèle pour immoler à Dieu notre volonté, et dans l'occasion lui faire généreusement le sacrifice, même de ce qui nous serait le plus cher. Et, aussi, quelle scène attendrissante quand ce vieillard, en proie aux angoisses d'un cœur paternel sur le point de perdre un fils chéri, entend la voix si douce de son Isaac, et que ce fils, ignorant les douleurs paternelles et le sort qui l'attend, vient, avec un calme accablant, par ses questions naïves, retourner le fer dans la plaie. A un tel spectacle, qui ne sentirait son cœur ému ?

Isaac est donc ici la figure du Sauveur montant au calvaire et à l'autel, comme Abraham est le parfait modèle de l'obéissance chrétienne, c'est-à-dire de l'*obéissance aveugle* (quoi qu'en pourront dire certaines bonnes gens qui entendent leur religion à peu près comme j'entends l'hébreu).

SACRIFICE D'ABRAHAM.

Cette touchante histoire se continue dans le sujet qui vient après. Abraham établi par la foi à une hauteur de vues et de sentiments bien supérieurs à la raison humaine et aux orages des passions ; l'œil au ciel et la main dans la Providence, comme ce vieux nocher qui, au jour de tempête, noyé dans la brume, le regard sur les flots et la main au gouvernail, dirige énergiquement son navire à travers les écueils ; le vénérable père des Hébreux faisant sur son cœur un effort suprême, repousse, pour obéir à son Dieu, les élans impétueux de sa tendresse, et par un dernier acte sublime de résignation et d'obéissance, il vient de lever le bras armé d'un glaive sur la tête de son fils unique. Le digne fils d'un tel père soumis en tout aux volontés du Seigneur, s'est agenouillé ; il offre à Dieu le sacrifice de sa vie ; sa tête porte sur le bûcher : il attend le coup mortel. En vain cherche-t-on des yeux un libérateur ; le ciel est d'airain devant la douleur sourde du père, en face de l'innocence résignée du fils : aucun ange encore n'a paru, le glaive seul étincelle au-dessus de la victime et va frapper. Le sacrifice d'Abraham est donc ici dans toute sa splendeur tragique. Il n'en est pas de même dans tous les vitraux de la même époque, car au *Grand-Rosoy* près Oulchy, on trouve au milieu des scènes de la Passion le sacrifice d'Abraham avec un ange retenant le bras du saint patriarche. Jene parle pas des imaginations plus ou moins burlesques de l'école flamande.) A La Ferté-Milon, rien ne vous distrait de la grandeur du double holocauste : le fils à la fleur de l'âge offre à Dieu le sacrifice de sa vie ; le père dans ses vieux jours va immoler son seul enfant, espérant contre l'espérance même, et croyant toujours à une postérité promise dont il va tarir la source. Est-il spectacle plus nourri d'importantes leçons ?

Certes, l'obéissance de Jésus-Christ jusqu'à la mort y est clairement figurée, avec cette différence qu'un ange ne viendra pas délivrer notre Seigneur, mais au contraire l'encourager à consommer son sacrifice. Sur l'autel, au-dessous du vitrail, nous voyons l'immolation du véritable Isaac se renouveler chaque jour; et enfin, les sacrifices continuels qu'à tout âge exige de nous la loi de Dieu; ceux-là, malgré les désirs de nos sens et la révolte de notre volonté, trouvent dans ce modèle des premiers âges la limite posée à notre obéissance.

ABRAHAM ET ISAAC AGENOUILLÉS.

Voici la troisième partie de cette admirable histoire: c'est l'action de grâces. Le Seigneur a eu pitié d'Abraham dont le cœur allait se briser sous l'effort de sa foi et de son obéissance. Il a jeté sur son fils un œil satisfait et plein d'affection. Content du sacrifice d'eux-mêmes, Dieu leur a envoyé un ange pour révoquer ses ordres. Une victime vulgaire a remplacé Isaac sur le bûcher, et c'est aux pieds de ce bûcher encore fumant que nous les voyons agenouillés tous deux pleins de reconnaissance.

Voici l'idée symbolique et morale de ce sujet. Jésus-Christ en mourant sur la croix nous sauva la vie, meurt à notre place, et par ce sacrifice héroïque d'amour nous arrache à la mort éternelle de l'enfer. A ce bienfait, il joint des promesses et nous rend l'espoir d'un bonheur parfait et immuable. En faut-il davantage pour obliger tous les chrétiens à s'agenouiller au pied du signe de notre rédemption, ce véritable bûcher où s'est consumée la victime de notre salut. Au reste, tout en apprenant aux catholiques le respect et le culte qu'ils doivent à la croix, cette prière aux pieds de l'autel, ce culte figuré de la croix allait directement contre les protestants qui, sous le nom de Huguenots couvraient l'Europe de ruines et

faisaient partout un vacarme de démons contre ce qu'ils appelaient l'idolâtrie papiste. Cette idée de la reconnaissance agenouillée s'étendait au culte extérieur à rendre à Dieu dans son temple, puisque là aussi se renouvellent le même holocauste sur l'autel, les mêmes promesses dans les sacremens. La reconnaissance et l'amour doivent donc y être aussi vives qu'au pied de la croix. Tel est le symbolisme et la moralité de ce vitrail ; si quelqu'esprit dédaigneux souriait de pitié de mes explications, je le prierais seulement de jeter les yeux sur le quatrième sujet.

L'ANCHORÈTE.

A l'entrée d'une grotte profonde, dans un lieu solitaire et loin de la compagnie des hommes, est assis un personnage profondément recueilli dans l'attitude de la méditation. Sa bouche close, ses yeux distraits qui pensent et viennent fixer un crucifix planté près de là dans le rocher, rappellent le *sedebit solitarius et tacebit* de Jérémie : l'image de l'homme pénitent. Quant à ce personnage, qu'il soit un saint Antoine privé de son attribut ordinaire, la chose n'est pas présumable ; serait-ce *saint Vulgis de Troesnes*, l'anchorète de la forêt de Retz, cela se pourrait, mais je n'ai pas de raison de l'affirmer. Tant il y a que nous avons ici tout au moins la traduction figurée de cette mystérieuse parole de l'exode commentée par saint Paul : *Regardez, et agissez selon le modèle qui vous a été montré sur la montagne*. C'est-à-dire : chrétiens, regardez Jésus-Christ souffrant, mourant sur la croix, et apprenez vous aussi à souffrir et à mourir à l'amour déréglé des choses de ce monde, à vos passions et à vous-même, condition indispensable pour ressusciter avec Jésus pour la gloire et le bonheur.

Vous voyez bien que les peintres verriers étaient

grands amateurs de sujets symboliques et que toutes leurs compositions sont pleines d'idées morales et de pensées profondes.

Maintenant, il nous faut sortir du sanctuaire pour entrer dans la chapelle Sainte-Anne; c'est la partie méridionale de l'église à côté du chœur.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé FOQUET.



LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES
ET CORRESPONDANTS
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

1852.

Bureau.

- MM. LECLERCQ DE LAPRAIRIE ✠, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président*.
WILLIOT, ancien principal du collège de Soissons, *Vice-Président*.
POQUET, l'abbé, directeur de l'institut des sourds-muets de St-Médard, membre des comités historiques, *Secrétaire*.
DECAUP, rédacteur-gérant du JOURNAL DE SOISSONS, *Secrétaire-archiviste*.
SUIV, notaire, *Trésorier*.

Membres titulaires.

- MM. AUGER, avoué à Soissons.
BETHBÉDER, peintre à Soissons.
BILLALDEAU, docteur en médecine à Soissons.
BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.
DE BUSSIÈRES ✠, ex-représentant du peuple.
DE COURVAL (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne, à Pinon.
DARAS, l'abbé, sous-directeur de St-Médard.
DARCOSSE, imprimeur à Soissons.

- MM. DESTREZ $\frac{\text{M}}{\text{D}}$, docteur en médecine à Vailly.
DILLY, professeur de physique au collège.
FISSTAUX, commissaire-priseur à Soissons.
GENCOURT, architecte à Soissons.
GUYOT, curé de Crouy.
HUSSON, curé d'Arcy-Ste-Restitue.
LEBEAU, à Soissons.
LECONTE, curé de Cuffies.
LEFLAIRE, l'abbé, directeur de la maîtrise de Soissons.
LEGRIS, avocat à Soissons.
LEMAIRE, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.
MURIN, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.
MOREAU, propriétaire à Fère-en-Tardenois.
PARIZOT, curé de Saint-Waast.
PÉCHEUR, curé de Fontenoy.
PÉRIN, Charles, juge-suppléant à Soissons.
DE VILLERMONT, propriétaire au château de Nesle.
WATELIT, directeur de l'école supérieure de Soissons.
DE VILLEFROY $\frac{\text{M}}{\text{D}}$, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, à Soissons.

Membres honoraires.

- MM. DIDRON \vee , secrétaire du comité historique des arts et monuments, directeur des annales archéologiques.
LHERBETTI, ancien représentant du peuple.
QUINETTE $\frac{\text{M}}{\text{D}}$, ancien ambassadeur en Belgique.

Membres correspondants.

- MM. ADAM, médecin à Montcornet.
BALTHASAR, curé de Maisoncelle-Tuileries (Oise).
BROYIS, principal clerc de notaire à Roucy.
CHÉRAIRE, (Emile) à Paris.
CICOET, propriétaire à Vic-sur-Aisne.
COUTANT, Lucien, président de la société de spéléologie, aux Riceys (Aube).
DILAHUË, instituteur à Nouvion-le-Vineux.
DEBARRE, artiste peintre à Paris.

- MM. DELSART, l'abbé, curé de Chery-lès-Pouilly.
DELVINCOURT, secrétaire de la société de spluagistique,
DEMIC, curé de Mouchy (Oise).
DUCHESSÉ, propriétaire à Vervins.
DUCHEŒNE, membre de l'académie de Reims,
DUQUESNELLE, pharmacien, membre de l'académie de Reims.
FABRE, percepteur à Vermand.
FIEURY, Édouard, rédacteur et gérant du *Journal de l'Als.*
FOUQUET, propriétaire à Chauny.
FOURNAISE, instituteur à Roucy.
GAILLOUJAL DE VILLEPIN, artiste à Paris.
LAMBERT, vicaire à Chauny.
LAMORITTE, vicaire de Saint-Jacques, à Reims.
LEROUX, docteur en médecine à Chauny.
LOBIN, Théodore, membre de la société philotechnique et de
celle des antiquaires de France, à Vauxhuin.
LUCAS, notaire, membre de l'académie de Reims.
MANABIE, vicaire à Saint-Quentin.
MATTON, archiviste à Laon.
MUCHIOT, juge de paix à Chauny.
PÉFIT, Victor, correspondant du comité des arts et monuments,
à Paris.
DE PISTONE, chef de bureau au ministère des travaux publics,
à Paris.
SOUILLAC, correspondant du comité historique des arts et monu-
ments, à Château-Thierry.
TAUMIER, graveur à Paris.
TÉTART, notaire à Genlis.
THENOT, artiste peintre, à Paris.
TOLMEUR, professeur de rhétorique au séminaire de Reims.
DE TUGNY, propriétaire à Beaumont.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SIXIÈME VOLUME
DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1852.

PREMIÈRE SÉANCE.	Pages	5
Compte rendu par le président des travaux de la Société pendant l'année 1851.		5
Nomination du Bureau pour l'année 1852.		10
Note sur Nicolas Poussin.		10
Lettre sur une sépulture Gauloise.		11
Rapport au Ministre de l'Intérieur pour demander la création d'un Musée Monumental du moyen âge, par M. l'abbé Poquet.		12
DEUXIÈME SÉANCE.		17
Observations sur Saint-Jean-des-Vignes, le Musée monumental et une statuette en ivoire.		17
Instructions sur la manière de relever les inscriptions, par M. l'abbé Poquet.		19
TROISIÈME SÉANCE.		29
Lettre sur des tapisseries en cuir peint.		50
Note sur la verrerie de Saint-Gobain, par M. l'abbé Pêcheur.		51
Note sur une inscription Romaine trouvée à Nzy-le-Comte, par M. de Vuillefroy.		52
Mémoire sur Cernicourt, par M. Fournais.		50

QUATRIÈME SÉANCE	45
Nomination d'un membre.	45
Lettre de M. l'abbé Gabelle, demandant des mesures pour la conservation du Théâtre antique de Soissons.	44
Lettre du Ministre de l'Intérieur (Musée Monumental).	44
CINQUIÈME SÉANCE	47
Nomination d'un membre	47
Observations sur le Théâtre Romain et sur l'église d'Urcl.	48
Les livres liturgiques du diocèse de Soissons, par M. de Laprairie	52
SIXIÈME SÉANCE.	73
Nomination d'un membre	73
Observations sur des autels en construction à Vic-sur-Aisne	74
Organisation et travaux de l'Assemblée provinciale de Soissons, en 1787, par M. Matton.	73
Note sur les découvertes de Nizy-le-Comte, par M. de Vuillefroy	98
SEPTIÈME SÉANCE	106
Nomination d'un membre	106
Notice sur l'église de Mézy-Moulins, par M. Delbarre	107
Rapport sur l'excursion de la Société aux châteaux de Fère et de Nesle.	115
Notice historique sur l'abbaye de Coigny, par M. Souliac.	117
Note sur le Château de Vauxbuin, par M. Suin.	122
HUITIÈME SÉANCE	151
Nomination de deux membres	151
Description du sceau de l'Assemblée provinciale de Soissons.	152
Notice sur l'Église de Nouvion-le-Vineux, par M. Delabegue.	155
Note sur Concévreux, par M. Fournaise.	145
Les funérailles du comte de Gramont, par M. Suin	146

NEUVIEME SÉANCE.	151
Nomination d'un membre.	151
Histoire descriptive et symbolique des vitraux de la Ferté-Milon, par M. l'abbé Lecomte, 1 ^{er} article.	152
DIXIEME SÉANCE.	171
Note sur le Cartulaire de Saint-Michel, par M. Lebeau.	171
Dénombrement de la terre de Fauoucourt en 1655, donné par M. Fissiaux	173
Note sur la famille Douleat, par M. Matton	177
Inscription dédicatoire de la cathédrale de Soissons.	179
ONZIEME SÉANCE.	181
Subvention à la Société accordée par le Ministre.	181
Travail sur les archives de Blérancourt et notes biographiques sur Lecat et Saint-Just, par M. Sun.	185
Vitraux de la Ferté-Milon, par M. l'abbé Lecomte, 2 ^e art.	205

DESSINS.

Inscription Gallo-Romaine de Nizy-le Comte.	52
Sceau de l'Assemblée provinciale de Soissons	75
Eglise de Mézy-Moulins.	107
Château de Fère-en-Tardenois	115
Crypte de Coigny avec plans.	117
Deux chapiteaux de l'église de Nouvion-le-Vineux.	155
<i>Fac Simile</i> de la pierre dédicatoire de la cathédrale de Soissons (1212).	179

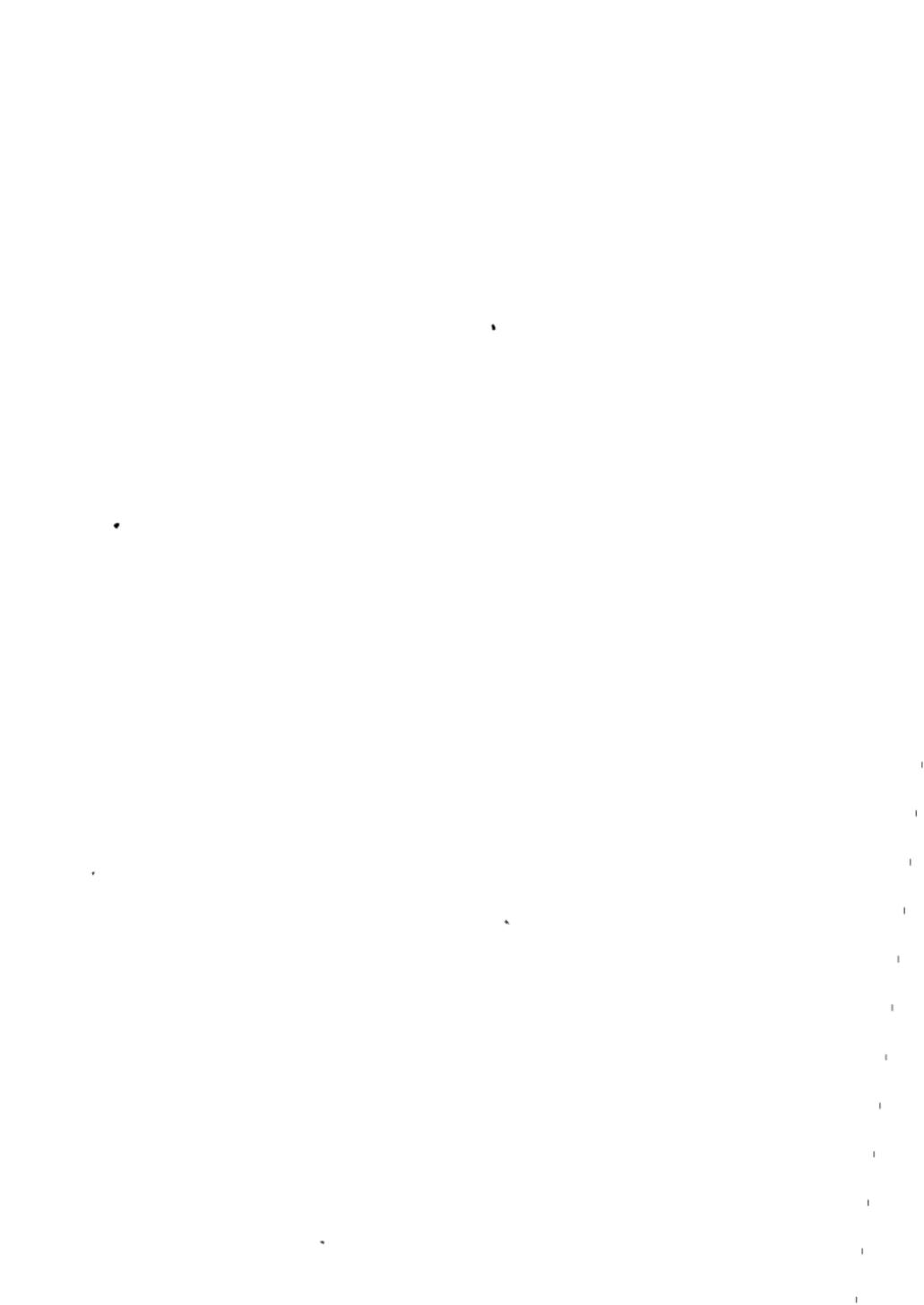


TABLE ALPHABÉTIQUE

DU SIXIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

A

- Agneau de Dieu (représentation de l'), 212.
Anne (Ste) représentation de, 214.
Archives communales, 183.
Armoiries, 203.
Assemblée provinciale de Soissons en 1787, sa composition et ses travaux, 75.
Autel du moyen âge, 58, de Vic-sur-Aisne, 74.

B

- Blérancourt (archives de), 183.
Breviaire de 1529, 59, de 1533, 64, de 1650, 65, de 1676, 65.
Brossart, verrier, 31.

C

- Cartulaire de Saint-Michel, 132, 171.
Chapelle (Ste), 58.
Chasubles, 110.
Cimetière antique, 135, 146.
Coigny, notice sur l'abbaye de, 117. Crypte, 119, 177.
Commission intermédiaire, 95, de la Société, 129.
Concevreux (notes sur), 143.
Corvée, 81.
Courmelles (destruction de pierres tombales à), 152.
Croix en pierre, 112.
Crucifix, 58.
Cuirs peints, 30.

D

- Découverte Gauloise, 11.
Discours du président, 3, 114.

Disette de 1789, 93.
Doucet (famille), 177.

E

Echange de publications, 108.
Essommes (réparation à l'église d'), 129.
Estompage des inscriptions, 23.

F

Faucoucourt (dénombrement de la terre de), 172.
Fénélon, 73.
Fère-en-Tardenois (château de), 113, église de, 113.
Fouilles à Laudanum, 30.

G

Gernicourt (description de), 39.
Gramont (funérailles du comte de), 146.

H

Hervilly (d'), 79.
Hubert (légende de St), 163.

I

Isaac (sacrifice d'), 218.
Impression, 23.
Inscriptions, manière de les relever, 19, 46, de Nizy-le-Comte, 39,
(publications des) 106, dédicatoire de la cathédrale de Soissons, 179.
Instructions, 19.
Ivoire sculpté, 6, (Statuette en) 19.

J

Jean (St) des Vignes, dégradations et lettre du Ministre, 8, 172,
réparations à, 11, 17.
Jeu d'arc, 168.

K

Kirié faveis, 60.

L

La Ferté-Milon (vitraux de), 132, 203, église N. D. de, 155.
Laocoon (imitation du), 210

- Lecat (biographie de), 185.
Liturgie du diocèse de Soissons, 52, 62.
Livre d'église du diocèse, de 1698, 66.

M

- Manipulé du 14^e siècle, 58.
Manuscrit de M. Brayer, 131.
Marques d'ouvriers, 8, 29.
Michel (St-) cartulaire de, 171.
Médailles, 133, 145, 146.
Mézy-Moulins, (monographie de), 107.
Mignatures, 50.
Missel (manuscrit de la bibliothèque de Soissons), 57, de 1531, 59,
de 1687, 63.
Musée, 6, 8, d'architecture du moyen-âge, 12, 18, 44.

N

- Nicolas (St-), 204, 216.
Nizy-le-Comte, 52, 98, (découvertes à), 182.
Nomination (du bureau), 10, des membres, 43, 47, 75, 105, 151,
151.
Nouvion-le-Vineux, (notice sur l'église et le village de), 153.

O

- Objets et ouvrages offerts, 10, 19, 43, 47, 48, 75, 151, 151, 171
182.

P

- Pagus, 33.
Peintures Romaines, 185.
Père Eternel (le), 157.
Plat émaillé de Soissons, 51.
Poussin (Nicolas), 10.
Processionnal manuscrit, 59, de 1680, 65.
Proscenium (sens du mot), 35, 102.

R

- Rapport sur l'excursion de Fère, 113.
Rayon d'Arlaines, 7.
Réformes administratives, 75.

Rigobert (St-), 59.
Rituel (de Nivelon), 53, de M. de Sillery, 67, de 1622, 69.
Rits anciens du mariage, 70.

S

Saint-Just (détails biographiques sur), 185.
Sceau de l'assemblée provinciale, 132, du moyen-âge, 182.
Séances de la Société, 3, 17, 29, 43, 47, 73, 103, à Fère, 114,
131, 151, 171, 181.
Septmonts (réparations à l'église de), 146.
Sépultures Gauloises, 11.
Serpent d'airain, 208.
Signatures, 8, 29.
Sociétés de Namur, 105, de Bordeaux, 103, de Saint-Quentin, 105,
de l'Ouest, 152.
Soissons (origine du mot), 45.
Sujets à traiter, 9.

T

Théâtre Romain (moyens de conservation du), 44, 48.
Theutatès, 100.
Tiars, époque où elles apparaissent, 161.
Tombeau de Saint-Drausin, 31.
Tombes anciennes, 102, 133, 144.

U

Urzel (réparations à l'église d'), 18, 49.

V

Vases antiques, 41, 51, 144, en cuivre, 7.
Vauxbun (château de), 106, 122.
Verrine (de la), renseignements sur la famille, 79.
Verrerie de Saint-Gobain, 31.
Villa Romaine, 145.
Vitraux peints (description de), 152, 205.